

La Champagne prend ses responsabilités

■ Préparer, sécuriser, réagir. Voici le triptyque de la filière champagne pour sécuriser les prochaines vendanges. *Page 5*

La Safer accompagne les jeunes installés



■ En 2023, la Safer Grand Est a rétrocédé 5 508 hectares dont 1 726 hectares en faveur de premières installations, un chiffre en augmentation de 56% par rapport à 2022. *Page 2*

CREPI : Un réseau aux fortes valeurs

■ À Reims, plus de 40 entreprises adhèrent au Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI). *Page 8*

Ardennes Développement fait le plein de projets

■ Depuis 2018, l'agence de développement économique ardennaise a accompagné 330 projets locaux, dont 106 rien qu'en 2023. *Page 6*

Portrait

■ L'Ardennais Fabien Domelier. *Page 32*

15 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 16 à 30

Dans les coulisses du TER Reims / Épernay

Matot Braine vous emmène à la découverte de la « Ligne des Bulles », reliant la capitale du champagne à Reims, avec la visite du technicentre d'Épernay, spécialisé dans la maintenance, la rénovation et la réparation de la flotte des TER Champagne-Ardenne. Chaque jour, 40 trains empruntent cet itinéraire à raison de 20 allers et retour, comprenant en moyenne, un tiers de travailleurs pendulaires, un tiers de voyageurs occasionnels – dont des touristes toujours plus nombreux – et un tiers d'étudiants. Les lignes de Champagne-Ardenne sont sur le podium du Grand Est concernant la qualité de service. « *Un tel niveau ne s'acquiert pas sans mal* », assure Régis Godderidge, Directeur lignes Champagne-Ardenne. On le conçoit aisément lorsque l'on pénètre dans les coulisses d'un trajet en TER, du rôle du conducteur à la maintenance et réparation des trains, en passant par l'adaptation aux imprévus. 70 personnes opèrent ainsi au technicentre d'Épernay sur 500 au total travaillant dans l'ensemble des technicentres du Grand Est. « *Par jour, nous effectuons la maintenance sur cinq à six rames, sachant que nous avons deux sites déportés, un sur Reims et un autre sur Charleville-Mézières* », indique Loïc Garot, responsable du technicentre. Une exigence et une réactivité rendue encore plus nécessaire à l'aube de l'ouverture à la concurrence en 2028...



Sur la voie 68, une rame de 75 mètres d'apprête à être inspectée.

Page 3

L'AMF10 a réuni les maires du département

Comme si de rien n'était. Moins d'une semaine après la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République, les élus aubois ont tenu leur assemblée générale de l'Association des Maires de France de l'Aube (AMF10). Aucune interrogation ni remarque n'a fusé de la salle tant sur le scrutin passé que ceux à venir malgré les invitations à s'exprimer lancées à l'assistance par le président de l'AMF, François Baroin. « *On sent tous qu'il va se passer quelque chose de très important pour la stabilité de notre pays. Le rôle des maires est très important. La commune représente le deuxième mur porteur du pays, aux côtés de l'État. Et quelle que soit l'issue du choix*

souverain du peuple français, notre rôle sera sans doute plus important. » Et d'ajouter, tout en soulignant que l'AMF est une association qui regroupe les acteurs de toutes sensibilités politiques et qui ne fait pas de politique dans ses débats. « *Ce qui nous rassemble est tellement plus important que ce qui nous divise.* » Pour Muriel Fabre, secrétaire générale de l'AMF invitée notamment à commenter le rapport Woerth, « *la décentralisation est le moteur de la démocratie. Elle doit clairement impliquer un pouvoir normatif, réglementaire des maires notamment sur tout ce qui affecte notre commune...* »

Suite en Page 12

IMPACT
MAXIMAL

VISIBILITÉ
TOTALE

Optez pour la une,
soyez
incontournable



03 26 08 38 30



Les prix à la consommation



Stabilité de l'indice des prix à la consommation (IPC)

En mai 2024, l'indice des prix à la consommation (IPC) est stable sur un mois, après +0,5 % en avril. Cette stabilité résulte d'une baisse des prix de l'énergie (-1,2 % après -0,3 %), du fait du repli des prix des produits pétroliers (-2,4 % après +0,7 %), qui est compensée par une hausse des prix de l'alimentation (+0,4 % après +0,1 %), générée par la forte accélération de ceux des produits frais (+2,9 % après +0,2 %). Quant aux prix des produits manufacturés, ils augmentent légèrement (+0,1 % après 0,0 %), tout comme ceux des services (+0,1 % après +1,0 %). Les prix du tabac sont stables sur un mois comme en avril. Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation sont également stables en mai 2024, après +0,5 % en avril. Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 2,3 % en mai 2024. (INSEE)

Les prix de l'énergie



Les prix de l'énergie baissent sur un mois

Sur un an, les prix de l'énergie augmentent de 5,7 % en mai 2024, après +3,8 % en avril. Malgré une baisse des prix des produits pétroliers sur un mois (-2,4 % en mai), cette accélération s'explique par leur fort rebond sur un an (+2,9 % en mai après -0,7 % en avril), notamment ceux des combustibles liquides (+7,4 % après -0,9 %), du gazole (+2,5 % après -0,8 %) et de l'essence (+1,8 % après -0,9 %). Cet « effet de base » s'explique par une baisse nettement plus forte entre avril et mai 2023 qu'entre avril et mai 2024. Les prix de l'électricité accélèrent légèrement sur un an (+19,5 % après +19,2 %) tandis que ceux du gaz baissent à un rythme légèrement moins soutenu qu'en avril (-12,9 % après -13,6 %). À l'inverse, la baisse du prix des combustibles sur un an accélère (-9,8 % après -9,3 %). (INSEE)

Les prix des services



Sur un an, les prix des services augmentent de 2,8 % en mai 2024

Les prix des services de transport ralentissent de nouveau sur un an (+0,2 % après +0,6 %), du fait du ralentissement des prix des transports ferroviaires (+2,4 % après +6,2 %). Ceux du transport aérien de passagers baissent sur un an (-0,2 % après -0,1 %), tandis que ceux du transport routier de passagers sont quasi stables (+0,1 % après -3,0 %). Sur un an, les prix des « autres services » ralentissent aussi (+3,9 % après +4,2 %) notamment ceux de la restauration (+3,1 % après +3,5 %), de la protection sociale (+3,6 % après +3,9 %), des assurances (+7,8 % après +8,6 %) et des services récréatifs et culturels (+4,4 % après +5,0 %). À l'inverse les prix des services d'hébergement accélèrent légèrement sur un an (+2,9 % après +2,8 %). (INSEE)

baromètre

La Safer accompagne les jeunes installés



Les agriculteurs et viticulteurs installés en 2023, entourés par les équipes qui accompagnent les dossiers au quotidien et leurs dirigeants, Vivian Notelet, Chef de service Marne, Stéphane Martin, directeur général et Thierry Bussy, président de la Safer Grand Est.

« **L**e renouvellement des générations reste notre priorité », avance Thierry Bussy, président de la Safer Grand Est. Les Société d'aménagement foncier et rural ont en effet pour missions de dynamiser l'agriculture et la forêt, d'accompagner le développement local, de participer à la protection de l'environnement et d'assurer la transparence du marché foncier rural.

Pour mener à bien ce renouvellement des générations, les équipes de la Safer Grand Est veillent à attribuer une partie du foncier disponible à des jeunes agriculteurs, en priorité dans le cadre d'installations à titre principal. « L'installation c'est un travail collectif que nous menons car nous avons besoin de renouveler les générations pour conforter notre modèle agricole », poursuit Thierry Bussy.

Un modèle trop souvent méconnu des consommateurs, qui oublient d'où viennent les productions, et que celles-ci sont issues d'un travail réalisé par les agriculteurs et leurs familles. « Sans agriculture, au sens large, le territoire français ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui ».

2023 ANNÉE RECORD

Un modèle qui repose donc en grande partie sur le foncier. « Pour bien le répartir il faut nécessairement réguler le foncier », poursuit le président qui, s'il a enregistré « une année exceptionnelle » en matière d'installations dans la Marne, estime que celles-ci sont encore insuffisantes. En 2023, la Safer Grand Est a ainsi rétrocédé 5 508 hectares dont 1 726 hectares en faveur de premières installations, un chiffre en augmentation de 56% par rapport

à 2022. Dans la Marne, ce sont 824 hectares qui ont été rétrocédés par la Safer. « 322 hectares ont été rétrocédés en faveur de l'installation, dont une vingtaine d'hectares en viticulture », précise Thierry Bussy. En viticulture par exemple, à la suite d'une préemption réalisée par la Safer, 6,5 hectares ont été répartis ces dernières années en 18 attributions (pour plus de 90 candidats positionnés sur le dossier) dont 13 destinées à des installations.

Pour accompagner symboliquement ces installations agricoles et viticoles, la Safer a organisé une cérémonie « coup de pouce » en faveur de l'installation, au cours de laquelle elle a remis des chèques de 300 euros à une quinzaine de jeunes agriculteurs et viticulteurs installés en 2023 grâce à son action.

BENJAMIN BUSSON

Ils bougent



AGRONUTRIS ACCUEILLE GEIR IVAR LANES EN TANT QUE AQUACULTURE BUSINESS DIRECTOR

Agronutris (Rethel, Ardennes), biotech française spécialisée dans l'élevage et la transformation de mouches soldats noires en protéines pour l'alimentation, annonce la nomination de Geir Ivar Lanes au poste de Aquaculture Business Director.

Après avoir passé quelques années dans les forces armées norvégiennes et au sein d'agences de sécurité en Floride en tant que Directeur des opérations, il a créé des sociétés en Norvège dans le domaine des services IRM (Inspection, Réparation, Maintenance) pour les plateformes pétrolières, y compris la plongée et la certification des chaînes d'amarrage lourdes. Il a ensuite passé 21 ans en tant que Directeur Général de Havbrukskontroll AS, une société de conseil travaillant avec des aquaculteurs et des fournisseurs d'aquaculture. Senior Market Development Manager de Corbion depuis 2020, il a rejoint Agronutris en juin 2024.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



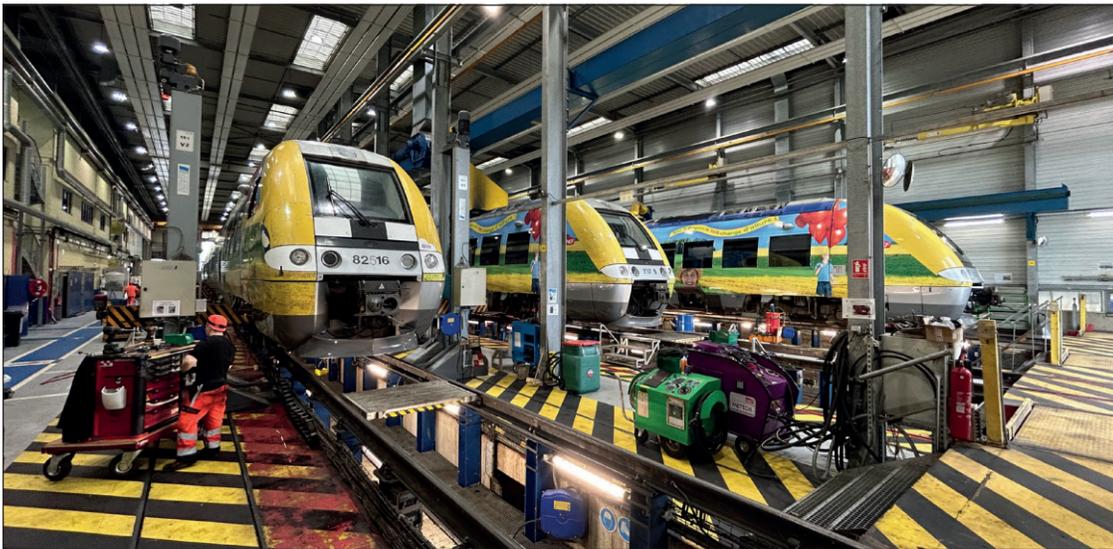
Contactez
Eric Bohn
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com
AVIGNON - LYON - NANCY - PARIS
REIMS - BARCELONE - SHANGHAI

décideurs

Dans les coulisses du TER Reims / Épernay

Transport. Matot Braine vous emmène à la découverte de la « Ligne des Bulles », reliant Épernay à Reims, avec la visite du technicentre d'Épernay, spécialisé dans la maintenance, la rénovation et la réparation de la flotte des TER Champagne-Ardenne.



Tous les jours quatre à cinq palettes de matériels sont livrées au technicentre pour remplacer les pièces des 37 rames pour lesquelles s'affairent quelque 70 techniciens. (De nombreuses autres photos sont à découvrir sur notre site internet matot-braine.fr.)

C'est un petit condensé de la Champagne que l'on découvre sur le tronçon reliant Reims à Épernay, passant par les communes de Rilly-la-Montagne, Germaine ou encore Avenay-Val d'Or notamment. Des vignes déjà bien garnies, des forêts verdoyantes et des villages typiques champenois défilent au gré du paysage, sous une légère pluie... de saison, dirons-nous. 40 trains par jour circulent sur cette portion, un tiers de travailleurs pendulaires, un tiers de voyageurs occasionnels – dont des touristes toujours plus nombreux – et un tiers d'étudiants. De chiffres précis, nous n'en aurons pas, ouverture à la concurrence en 2028 oblige... L'on saura tout juste que les lignes de Champagne-Ardenne sont sur le podium du Grand Est concernant la qualité de service. Comprendre les trains qui arrivent à l'heure et la régularité de ces derniers. « Un tel niveau ne s'acquiert pas sans

mal », assure Régis Godderidge, Directeur lignes Champagne-Ardenne.

UN TECHNICENTRE AU PLUS PRÈS DU TRAFIC

On le conçoit aisément lorsque l'on pénètre dans les coulisses d'un trajet en TER, du rôle du conducteur à la maintenance et réparation des trains, en passant par l'adaptation aux imprévus. Car le matin même de notre visite, deux collisions avec des chevreuils étaient à signaler. « Des événements inévitables en cette saison. Certains animaux se retrouvent sur les voies en étant désorientés, et comme nous traversons de grands espaces naturels et que tous les abords de voies ne sont pas grillagés, fatalement, il y a des collisions. » Une fois les constatations d'usage effectuées, les vérifications d'état des voies réalisées, c'est au technicentre d'Épernay d'entrer en scène avec la prise en charge de la rame accidentée. « Nous pratiquons

sur ce site la maintenance de niveau 2 et niveau 3 de toutes les rames de la Région Champagne-Ardenne, soit 37 rames type AGC (autorail à grande capacité) », explique Loïc Garot, responsable du technicentre. « Le niveau 2, c'est la petite vidange de la voiture avec la vérification tous les 37 jours des éléments de sécurité sur les rames. Le niveau 3, c'est la maintenance un peu plus lourde qui peut durer deux à trois jours, comme la vérification des éléments de freins. Il y a donc de la maintenance préventive, avec tel ou tel élément à vérifier dans la rame mais également curative, comme lors d'un choc ou lorsqu'une porte se ferme mal », détaille-t-il.

70 personnes opèrent sur le site d'Épernay sur 500 au total travaillant dans l'ensemble des technicentres du Grand Est. « Nous avons trois voies en atelier et trois voies sur le côté (pour le sablage des roues, le remplissage de diesel ou encore le nettoyage au karcher), donc

par jour, nous effectuons la maintenance sur cinq à six rames, sachant que nous avons deux sites déportés, un sur Reims et un autre sur Charleville-Mézières. » Les salariés du technicentre doivent prendre en charge les trains au gré des interventions dans la journée, ils travaillent donc en 2X8 et 7j/7 et doivent pouvoir planifier sur 4 semaines au moins ce qui peut l'être. « Nous avons des équipes de jour et des équipes de nuit, car nous faisons la maintenance essentiellement quand les trains ne roulent pas. » Le plan de maintenance se doit donc d'être adaptable et souple afin que le trafic soit le moins impacté possible, avec toujours, cette exigence de service et de satisfaction client. « Le but est de rendre les rames pour les voyageurs le plus vite possible. »

DES ÉQUIPEMENTS DE GRANDE ENVERGURE

À l'intérieur du site, mis en service en 2005, des équipements modernes permettent d'exécuter un levage de rames dans le but de remplacer ce que l'on nomme dans le jargon ferroviaire « les gros organes ». Le parallèle avec le médical nous suivra tout au long de la visite, tant la précision et la minutie y sont pratiquées par les équipes intervenant sur les rames. Le vocabulaire employé, lui aussi, nous fait nous demander si nous sommes dans un centre de trains TER ou dans une salle de chirurgie. « Les essieux, les moteurs diesel, les unités de freins... Les équipes sont toutes formées à ce genre d'opération car chaque typologie de trains a des organes placés différemment », précise Maxime Ruault, Dirigeant de Proximité maintenance. Sur la voie 68 (les voies du technicentre sont, elles-aussi, numérotées dans le prolongement de celles de la gare d'Épernay), une rame de 75 mètres décollée du rail trône, prête à être inspectée sous toutes les coutures. « Les chevalets installés tout au long du quai permettent de lever la rame sur un seul tenant. » Une prouesse digne des plus grands plateaux techniques, impossible à pratiquer du temps des ateliers SNCF – qui effectuaient pour leur part plutôt de la réparation de pièces – aujourd'hui en pleine déconstruction. Durant l'opération de levage,

UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

« Nous effectuons de nombreux partenariats entre les événements locaux et nos lignes », indique Régis Godderidge, Directeur des lignes Champagne-Ardenne, annonçant qu'un voyageur qui prend la ligne Reims/Épernay émet en moyenne 850 grammes de CO2, quand le même voyageur, en voiture, émet 6,125 kg de CO2. Et si les partenariats mis en place permettent une économie d'émissions carbone, ils sont aussi pour les voyageurs le moyen de découvrir autrement la région, et en toute sécurité quand ils assistent à des événements festifs tels que les Habits de Lumières en décembre, qui voient plus de 1 000 voyageurs fréquenter la ligne sur deux jours. La course Sedan / Charleville a aussi ses adeptes du TER Champagne-Ardenne, avec en moyenne 800 coureurs qui empruntent la ligne. « On gagne 22 tonnes de CO2 sur cet événement. »

un gros organe est déposé le long de la rame, le « power-pack », 5,5 tonnes de technologie, normalement monté sous les engins. Un beau bébé. Car la rame auscultée a la particularité de fonctionner au diesel et à l'électricité, nécessitant des manipulations spécifiques. Mais ici les médecins, s'ils doivent savoir manier les outils, sont également musiciens et doivent aussi connaître parfaitement la partition qu'ils ont à jouer : « La partie soutien industriel est retravaillée avec les équipes dans ce que l'on appelle des gammes. Il y a différents modules à respecter et inspecter (niveau d'huile, freins, vidange, etc.) dans un temps imparti. » Un ballet exécuté parfaitement et qui va bientôt intégrer les nouvelles rames au design modernisé mises en service depuis quelques semaines. Dans cinq ans, toutes la flotte des TER Champagne-Ardenne aura été renouvelée.

NASTASIA DESANTI

LA LIGNE REIMS / ÉPERNAY, 170 ANS D'HISTOIRE

Hervé Chatriot, cheminot entré à la SNCF en 1997, s'est intéressé et passionné pour l'histoire de la gare de Reims et à son rôle dans l'extension de la ville et du développement du territoire. « Le bâtiment de la gare de Reims date du 1^{er} février 1860. La grande halle qui a été détruite pendant la Première Guerre mondiale a été reconstruite entre 1932 et 1934. Classée, elle fait 7 000 m² de surface. » le chemin de fer est lui arrivé en 1854, soit quelques années avant la construction de la gare à proprement parler. « L'arrivée du chemin de fer va développer tout le quartier autour, qui n'était jusqu'alors composé que de champs. Ce qui est intéressant c'est de constater comment l'emplacement n'a pas été choisi au hasard mais répondait à une logique de symétrie bien particulière, dans l'alignement de la Place d'Erlon et même de la cathédrale », indique Hervé Chatriot. En 1854, la ligne Reims / Épernay est déjà un franc succès puisqu'annuellement, elle compte 500 000 voyageurs. Elle devient alors le point de départ d'une constitution d'une étoile ferroviaire comprenant les lignes Tergnier/Laon/Reims en 1857 ; Reims/Rethel/Charlev-

ille en 1858 ; Soissons/Fismes/Reims en 1861 et Reims / Camps de Mourmelon/ Châlons en 1863. « C'est un patrimoine qui nous sert encore aujourd'hui, avec des arrêts d'origine », relate celui qui travaille aujourd'hui à la direction des gares de Champagne-Ardenne. Le passionné nous apprend aussi de nombreuses anecdotes sur la ligne, du meurtre d'une maîtresse délaissée par son amant dans le tunnel de Rilly-la-Montagne au stockage des VI allemands pendant la Seconde Guerre mondiale dans ce même tunnel... de petites histoires qui composent et voisinent avec la grande. Aujourd'hui, les 3 400 mètres de tunnel ne voient passer sur la voie unique que les TER et quelques animaux égarés des forêts de Rilly et Germaine.

Pour ceux qui voudraient en savoir plus sur l'intarissable histoire de la gare de Reims et des lignes de chemin de fer de la région, Hervé Chatriot a écrit un livre très documenté, grâce à de nombreuses photographies et archives, intitulé « Reims la Magnifique » et disponible à la vente.

TER : UN CONTRAT SNCF / RÉGION

Le contrat TER court pour la période 2024-2033. Ce contrat constitue une étape cruciale en mettant l'accent sur la qualité de service, l'augmentation de l'offre et l'ouverture à la concurrence. La Région articule sa stratégie ferroviaire autour de 4 axes :

- Le renforcement de l'offre de transport, notamment sur les lignes de proximité.
- L'amélioration de la qualité de service.
- L'accompagnement vers une ouverture à la concurrence.
- Un équilibre financier exigeant pour assurer un service de haute qualité.

Sur toute la période du contrat, la Région s'engage à investir 1,2 milliard d'euros dans le développement du ferroviaire, dont pas moins de 1 milliard dédié à l'acquisition et à la modernisation du matériel roulant.

Justice. Pour son 14^e colloque, la Compagnie des experts judiciaires près la Cour d'appel de Reims avait choisi de s'interroger sur « L'Autorité en expertise ». À cette occasion, l'amphithéâtre de l'ICP accueillait, mi-juin, quelque 180 experts judiciaires, magistrats, avocats.

Experts judiciaires : le raisonnement doit faire autorité



Au premier rang, de gauche à droite : Christophe Régnard, Premier président de la Cour d'appel de Reims ; Sylvie Mégret, présidente du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne ; Rémy Heitz, Procureur général près la Cour de cassation ; Dominique Laurens, Procureure générale près la Cour d'appel de Reims.

À l'heure de l'ultracrepidarianisme galopant – ce comportement consistant à donner son avis sur tout et surtout sur des sujets à propos desquels on n'a pas de compétence, et dont les réseaux sociaux sont évidemment le principal vecteur – le thème choisi par la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Reims pour son 14^e colloque, « L'Autorité en expertise » était d'autant plus intéressant qu'autorité et expertise apparaissent antinomiques.

La première ne se discutant pas (en principe) quand la seconde requiert l'échange, ainsi que le notait dans son introduction Pierre Saupiqué, président de la Compagnie.

« Face à l'affaiblissement et à la contestation de toute autorité, et notamment de celle de sachant, comment restaurer celle du juge comme de l'expert, l'une et l'autre garantes de la justice dans un pays démocratique ? », interrogeait Christophe Régnard, premier président de la Cour d'appel

de Reims. « L'évolution de la société entraîne une perte de la confiance du citoyen vis-à-vis de la parole des experts, une transformation de la relation savoir/pouvoir. Or, l'expert et son expertise est indispensable à l'œuvre de justice, et doit éclairer le juge qui, lui, n'est pas expert de tel ou tel sujet technique. » Dès lors, pour le président Régnard, la légitimité de l'expert – son « autorité » – passe par le renforcement de sa compétence, de sa déontologie, et de la clarté de son exposé à l'audience.

UNE NATURE INSTABLE ET FRAGILE

« L'autorité est inséparable de la notion de légitimité », affirmait ensuite Dominique Laurens, Procureure générale près la Cour d'appel de Reims, qui s'inquiétait de l'effritement de la notion d'intérêt général « quand chacun s'exprime instantanément et sans filtre dans son intérêt personnel », et de l'évolution du pacte social au regard de la remise en cause de l'autorité judiciaire, pourtant gardienne des valeurs de la démocratie dans un Etat de droit. Reste que pour la Procureure générale – rejoignant ainsi le président Régnard – « l'autorité en expertise ne se décrète pas, elle s'acquiert par la démonstration quotidienne de la compétence des

experts. »

Comment résumer ensuite la splendide intervention, placée sur le terrain de la philosophie, de Philippe Choulet, professeur honoraire agrégé en la matière, résumé dont l'exercice même trahit nécessairement le déroulement de sa pensée – qu'il veuille bien l'excuser – ? Faisant appel à la légende, au mythe, à l'histoire, au droit, Philippe Choulet relevait la nature instable et fragile de l'autorité compte tenu des forces qui la sapent de l'intérieur, quoiqu'en demeurent la structure et le besoin qui s'en fait toujours sentir dans l'humanité. D'où l'idée « d'instituer une présence de l'autorité dans l'esprit citoyen pour la rendre pérenne. La véritable autorité augmente l'humanité, l'instruit dans une forme de justice. Il convient de redonner l'idée d'une norme qui n'a rien de fasciste. » Cela oblige certainement les experts à s'interroger afin d'apprendre à utiliser au mieux l'autorité dont ils disposent, dans le respect de toute humanité.

VERS UNE DYNAMIQUE POSITIVE

Rémy Heitz, Procureur général près la Cour de cassation, relevait également l'affaiblissement de l'autorité en général, le constat étant également valable pour l'institution

judiciaire en particulier. Pour autant, « la justice se construit dans la contradiction, la critique, l'éclairage... Les travaux d'experts, soulevant des remises en cause, sont souvent salutaires et il n'y a pas lieu de regretter un hypothétique âge d'or de l'autorité des experts... qui n'a jamais existé ! » De fait, l'autorité des experts, qui ne sont là que pour éclairer le juge, est très relative. Dans la spécificité de l'époque, la diffusion de l'information qui réduit la frontière entre le sachant et le profane et concourt à oblitérer la crédibilité des vrais spécialistes, s'il agit désormais, pour le procureur Heitz, non pas de préserver une éventuelle autorité de l'expert, mais plutôt sa légitimité. « Il n'y a pas de retour en arrière possible, pas de nostalgie à avoir. Il faut accepter d'entrer dans une dynamique positive pour s'améliorer collectivement, en ne cédant rien sur le terrain de la formation dans les différents domaines d'expertise. Il n'est plus suffisant d'affirmer, il faut démontrer. » Puis citant Voltaire (« Ne cherchez jamais à employer l'autorité là où il ne s'agit que de raison »), le Procureur général près la Cour de Cassation adjurait les experts judiciaires de faire prévaloir le raisonnement. Avec autorité.

JACQUES RIVIÈRE

Viticulture. Véritable consultation gratuite offerte par l'AG2C à ses adhérents en recherche d'information sur la transmission : s'y prendre le plus tôt possible, s'entourer d'expertise, exercer en société plutôt qu'en individuel et quelques astuces fiscales en prime.

Pourquoi et comment, la transmission viticole, sous les regards croisés des experts



Pour l'ensemble des intervenants, il faut oser parler de la transmission et le plus tôt possible.

Si ce sujet, primordial pour le patrimoine et l'outil de travail des viticulteurs, est récurrent, les ajustements législatifs récents et les incitations à anticiper la réussite d'une transmission, méritaient bien ces conseils d'experts, lors de cette récente réunion d'information de

l'AG2C, l'Association Champenoise de Gestion et de Comptabilité, à l'attention de ses 1 500 adhérents.

Expert en développement et valorisation des exploitations viticoles, Adrien Asselin-Bouvet évoque, en entrée en matière, le clivage entre la simple transmission d'un

patrimoine et le désir de valorisation d'un outil : « On peut transmettre par obligation, retraite ou décès, mais aussi à d'autres moments. On peut transmettre tout simplement, mais aussi dans l'idée de valoriser ».

Le moment de la transmission est fondamental, c'est ce qu'explique Antonio Garrido, expert-comptable chez AG2C : « Notre rôle est de comprendre le viticulteur et d'évaluer la maturité du projet. Notre conseil est évidemment dans la prévention, à savoir qu'une transmission réussie s'installe quasiment au moment de l'installation et surtout pas sous la contrainte de la dernière minute ». Il faut donc oser parler de l'avenir.

Patrimoine et valeur de l'outil, Etienne Benedetti, responsable du service juridique et

fiscal du SGVC, le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne, évoque la valeur de la transmission et les risques fiscaux d'une sous-évaluation tout en précisant le calcul de cette valeur : « Le patrimoine, l'outil et la production sont la vraie valeur de la transmission. Il faut se méfier des transmissions furtives et de leurs conséquences sur l'équité au niveau des successeurs ». Par ailleurs, pour l'intervenant, il est plus facile de transmettre une société qu'une entreprise individuelle.

QUE FINANCE-T-ON ?

Evoquant le financement de la transmission, Corinne Ghilain, pour le Crédit Agricole, pose la question : « Que finance-t-on ? L'exploitation ou le repreneur ? », et précé-

nse : « Un schéma de financement doit précéder toute transmission ». Plus tard l'intervenante évoque l'intérêt du groupement foncier viticole pour trouver des investisseurs ou encore l'évaluation financière de la reprise en faveur de l'allègement du micro bénéfice agricole.

Sur le sujet de la donation, autre façon de transmettre, Jérôme Pertin, notaire à Avize, en dit les avantages : « La donation-partage, c'est gratuit, c'est l'idéal. Quand la décision vient des parents, elle est mieux admise », avec cette précision quant aux régimes matrimoniaux : « C'est mieux dans le cas du régime de la séparation des biens ». Pour l'intervenant, comme pour l'ensemble de la tribune, il faut oser parler de la transmission et le plus tôt possible.

Consultation gratuite ? Après tout l'assistance est là pour cela. Jérôme Pertin délivre ces deux astuces fiscales : l'abattement transgénérationnel ou l'adhésion à un groupement foncier agricole.

Les mots de la fin ? Adrien Asselin-Bouvet remarque que le mode d'emploi du transmetteur vient d'être efficacement parcouru et que : « Le comment n'est plus la question. Le pourquoi est essentiel ». En sa qualité de Président de l'AG2C, le Président du SGVC, Maxime Toubart conclut : « La transmission réussie est un enjeu important pour les viticulteurs. Reste à aller chercher les compétences pour la réussir ». Sous-entendu, elles sont là devant vous, à la tribune.

GÉRARD DELENCLOS

Champagne. Préparer, sécuriser, réagir. Voici donc le triptyque avancé par la filière Champagne pour élaborer son plan d'action destiné à sécuriser les vendanges à court, moyen et long terme.

Vendanges 2024 : la Champagne prend ses responsabilités

Devenues une priorité à la suite de la vendange 2023 au cours de laquelle plusieurs personnes sont décédées, les conditions d'emploi des travailleurs saisonniers - et en creux les pratiques de certaines entreprises prestataires de services - font aujourd'hui l'objet d'un plan d'action élaboré par l'interprofession et présenté le jeudi 20 juin.

Dès octobre 2023, au sortir de la récolte, un groupe de travail interprofessionnel associant Vignerons et Maisons a été mis en place par le Comité Champagne sous l'égide du préfet de la Marne. Toutes les parties prenantes y ont participé : services de l'État, services de l'inspection du travail, Mutualité Sociale Agricole, France Travail, établissements d'enseignement supérieur, prestataires de services, syndicats de salariés et organismes de prévention. Pendant plusieurs mois, une centaine de réunions de travail ont été organisées autour de quatre chantiers prioritaires : les conditions de santé et de sécurité au travail, l'hébergement, le recrutement et la prestation de services, avec une vigilance toute particulière portée sur la sécurisation de la relation entre le donneur d'ordre et le prestataire de services.

SANTÉ ET SÉCURITÉ D'ABORD

Le Comité Champagne, emmené par ses deux co-présidents, David Chatillon et Maxime Toubart, a donc œuvré pour redéfinir et consolider les normes et les standards applicables à tous les professionnels de la filière, en amont de la vendange mais aussi au cours de celle-ci.

Avec une priorité affichée : les conditions de santé et de sécurité des travailleurs saisonniers. Cela passe en premier lieu par la mise à



Les responsables du Comité Champagne ont demandé au Préfet le renforcement des contrôles lors des vendanges.

disposition des employeurs et des saisonniers, de guides et outils dédiés à la prestation de services, à l'hébergement collectif ainsi qu'à la santé et à la sécurité. Cette année, un livret d'accueil dédié aux vendangeurs a été ajouté à la palette d'outils pour les informer à la fois sur leurs droits et sur les règles de sécurité à suivre.

Outre la mise en place d'un référentiel de bonnes pratiques (qui, présenté sous la forme d'un autodiagnostic, préconise les pratiques qui constituent des engagements supplémentaires allant au-delà des exigences légales et réglementaires), le Comité Champagne, le SGV et l'UMC, ont signé une convention de partenariat collective avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours et les Unions Départementales des sapeurs-pompiers du territoire pour assurer la formation des personnels qui encadrent

les vendangeurs. Enfin, le Comité Champagne veut s'appuyer sur son réseau en local pour assurer une veille territoriale. « Les relais locaux, dont les maires, qui jouent un rôle majeur dans les communes concernées, sont invités à faire remonter les difficultés qu'un travailleur saisonnier pourrait rencontrer, notamment en matière d'hébergement », avancent les co-présidents.

« Concernant la prestation de services, nous avons également pris plusieurs mesures destinées à encadrer cette profession », note David Chatillon. En effet, en plein développement depuis plusieurs années déjà, la prestation de services occupe une place de plus en plus importante en Champagne, notamment au moment de la vendange. Sur les 100 000 vendangeurs accueillis chaque année, l'interprofession estime à environ la moitié ceux qui sont employés par

des prestataires de services. Une pratique parfois méconnue et qui peut aussi attirer des personnes peu scrupuleuses du respect des règles. C'est pourquoi, afin d'encadrer et de sécuriser ces pratiques, plusieurs mesures sont mises en place dès cette année : « La création de la plateforme Viti-Argos permet au prestataire de s'identifier et de réaliser en ligne l'autodiagnostic de ses pratiques. Elle permet au donneur d'ordre de vérifier le référencement et l'engagement de son prestataire avant de signer son contrat » Un autodiagnostic, annexé au contrat, qui est opposable et qui sécurise donc la relation entre les deux parties.

Par ailleurs, le Comité Champagne a encouragé et accompagné la structuration des prestataires en syndicat, réunis au sein de la section "Champagne" nouvellement créée de la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT) de la Marne.

FAVORISER LE RECRUTEMENT

Le développement de la prestation est d'ailleurs intimement lié à la question de la mobilisation de la main d'œuvre lors des vendanges. Réunir près de 100 000 personnes sur le territoire champenois en une si courte période s'avère de plus en plus compliqué pour les professionnels, Maisons et Vignerons.

« Afin de mobiliser la main d'œuvre locale, nous avons engagé un travail de fond sur l'attractivité de la profession », ajoute Maxime Toubart. « Un partenariat a été signé avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) pour favoriser le recrutement des étudiants lors des vendanges. Des synergies sont également créées avec Neoma Business School pour diffuser les offres d'emploi auprès des étu-

diants ». Le président du Syndicat Général des Vignerons annonce également le renforcement du partenariat avec France Travail et la création d'un dispositif expérimental avec les services du Département, pour favoriser le recrutement de personnes éloignées de l'emploi, notamment les personnes bénéficiaires du RSA.

Quant aux mesures à prendre au cours des vendanges, le Comité Champagne l'assure, elles relèvent de l'affaire de tous les acteurs : « La filière accompagnera également les Champenois durant la période de cueillette, en lien avec les principales instances de contrôle. La filière Champagne a pris ses responsabilités pour le collectif. À chacun, désormais, de prendre sa part de responsabilité. Nous comptons sur la mobilisation de tous pour que les pratiques de chacun soient à la hauteur de l'excellence de notre appellation », avancent Maxime Toubart et David Chatillon.

Une cellule de suivi - instance de partage et de coordination avec la préfecture, les forces de l'ordre, les pompiers et le Comité Champagne - se réunira d'ailleurs quotidiennement pendant les vendanges. « Nous ne pouvons constituer des contrôles et les sanctions relèvent de la prérogative des services de l'Etat », poursuit le président de l'Union des Maisons de Champagne. « Nous avons donc demandé un renforcement des contrôles durant la vendange pour éviter que des situations anormales ne se reproduisent. Le préfet nous a assuré que les moyens nécessaires seraient déployés ».

Des contrôles et des sanctions sur lesquels compte la filière pour éradiquer définitivement les pratiques douteuses en Champagne.

BENJAMIN BUSSON

CONCERT PIQUE-NIQUE

35^e édition

FLANERIES MUSICALES DE REIMS

6 juillet 2024
 19h • Parc de Champagne

DANS LES LANDES ÉCOSSAISES
Somme Battlefield Pipe Band

DANS UN PUB IRLANDAIS
Hop Corner

SO BRITISH!
Orchestre national de Metz Grand Est
Chœur Nicolas de Grigny

Scannez ici et découvrez toutes les infos

www.flaneriesreims.com

Développement économique. Depuis 2018, l'agence de développement économique ardennaise a accompagné 330 projets locaux, dont 106 rien qu'en 2023.

Ardennes Développement fait le plein de projets



Créer les conditions en faveur de la croissance économique et de l'emploi dans les Ardennes, tel est le credo d'Ardennes Développement qui entend dynamiser le territoire.

Lors de son assemblée générale annuelle, Ardennes Développement est revenue sur les temps forts de l'année 2023 avant d'aborder sa feuille de route pour les exercices 2024-2026. Si l'agence est connue pour ses actions de promotion économique, la prospection et l'accueil d'entreprises, la mission de proximité que mène l'agence depuis six ans auprès des entreprises ardennaises est certes moins visible mais n'en est pas moins majeure en assurant aux dirigeants d'entreprises de l'industrie et du tertiaire un point d'entrée vers tout le réseau d'accompagnement de projets.

Dans le cadre de cette action, Ardennes Développement a accompagné près de 330 projets d'entreprises entre 2018 et 2023, dont 106 rien qu'en 2023. Ce sont donc pas moins de 83 millions d'euros d'investissements qui ont été concrétisés sur le territoire, ainsi que la création de 500 emplois, l'accompagnement de 99 entreprises et l'identification de 106 projets potentiels.

DU NEUF DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE

En 2023, les Ardennes ont été choisies dans dix projets d'implantation exogène parmi les 69 dossiers traités par l'agence.

Les dossiers les plus importants concernent Hermès International qui va reconvertir la friche industrielle Deville, investir 25 millions d'euros et créer 280 emplois à Charleville-Mézières à l'horizon 2027, Agronutris qui va construire une deuxième usine de production de protéines aux insectes à Reithel en embauchant 140 personnes et l'arrivée des Ateliers de Vendevre qui veulent réhabiliter les Rotondes de Mohon en y réalisant un atelier de production et de maintenance de wagons spécialisés dans le transport de matériaux radioactifs (40 emplois, 10 millions d'€ d'investissement).

Autres projets conclus en toute discrétion : celui de Twin-promotion, qui va installer une résidence de tourisme à Les Mazures (25 à 40 emplois, 10 millions d'€ d'investissements), Eco Strips, qui envisage la fabrication de détergents en feuilles à Givet (25 emplois, 700k€ d'investissements) ou Cett, qui installera une unité de traitement de sables à Margut (15 emplois, 1M€ d'investissement). Sans oublier l'émergence de La Forézienne, fournisseur de solutions pour le sciage du bois sur la zone industrielle de Tourmes/Cliron (20 à 25 personnes embauchées, 3 millions d'euros injectés), GP INVEST BOIS & NATURE qui prévoit une usine de montage de constructions bois à

Givet (5 emplois, 500k€ d'investissements), TK Services pour l'implantation de matériels de boulangerie à Les Hautes-Rivières et Aksis Est Consulting pour la création d'un bureau de recrutement à Revin.

FOCUS ARDENNES !

En qualité de référente de proximité, l'agence a aussi largement sensibilisé les entreprises au nouveau dispositif régional visant à optimiser leurs performances dans l'industrie du futur, la transition écologique et le numérique. Au cours du dernier exercice, elle s'est également impliquée dans des actions collectives : « Rebond Industriel » pour laquelle elle a coordonné la candidature du département et le renouvellement du label « Territoires d'Industrie » au sein du comité de pilotage.

La feuille de route adoptée pour 2024-2026 reprend trois objectifs principaux : détecter et accompagner les projets d'entreprises, qu'il s'agisse d'implantations exogènes ou de projets locaux « créateurs de valeur et donc souvent d'emplois », être le point d'entrée des projets d'implantation d'entreprises et faire connaître les Ardennes et leurs atouts.

PASCAL REMY

Innovact

L'incubation, un moteur pour l'innovation ?

UN AVENIR VERTUEUX GRÂCE À L'INNOVATION

Face aux défis croissants, l'innovation peut apparaître comme une solution clé qui permet de repenser nos modèles économiques et d'adresser les enjeux environnementaux de la planète. Elle offre l'opportunité de créer un avenir où croissance économique et bien-être social coexistent avec la préservation de notre planète. Les incubateurs jouent un rôle déterminant en identifiant et en accompagnant les initiatives ambitieuses qui forgent l'économie de demain.

LES DÉFIS DE L'INNOVATION

Cependant, innover n'est pas sans risques. Selon l'INSEE, 25% des entreprises échouent dans les deux premières années et près de 50% dans les cinq premières. Pour les startups, ce taux d'échec atteint même 80%. Derrière ces statistiques se cachent des entrepreneurs confrontés à des défis tels que le manque de ressources, l'isolement et une structuration initiale inadéquate.

UNE RÉPONSE AUX RISQUES

L'incubation se révèle être une réponse efficace à ces défis. Offrant un environnement collaboratif et des ressources essentielles (aide aux financements, structuration et accompagnement, réseau...), elle permet aux startups de surmonter les obstacles courants. Une startup incubée a donc deux fois moins de risque de faire faillite dans les cinq premières années.

DES RÉSULTATS CONCRETS

En 2023, l'incubateur INNOVACT a accompagné 52 projets, contribué à la création de 157 emplois et aidé à générer 8,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. 15 nouvelles startups ont été accueillies, 81% de ces projets s'inscrivant dans les filières stratégiques de l'industrie, de la santé ou de la bioéconomie. Ces chiffres représentent des réussites humaines et des histoires de détermination ayant un impact significatif sur le développement économique local.

EN BREF

L'incubation ne se contente pas de soutenir les projets innovants ; elle joue un rôle clé dans la construction d'un avenir durable et prospère. En créant un environnement où les startups peuvent surmonter les défis et maximiser leurs chances de réussite, les incubateurs deviennent des acteurs indispensables de notre développement économique et social.

Ensemble, inventons une Nouvel'R !

En bref



— TAXE D'APPRENTISSAGE 2024 —



ENSEMBLE,
FORMONS ET ACCOMPAGNONS
VOS PROFESSIONNELS
DE DEMAIN



SCANNEZ-MOI
Pour accéder à la plateforme "Soltéa"

Fléchez vos contributions vers notre établissement du **27 mai au 9 septembre** sur la plateforme "Soltéa"

Pour plus d'informations :

www.univ-reims.fr/verser-la-TA

Courriel : dfpa.partenariat@univ-reims.fr

Tél. : 03 26 91 89 96



Start-up. La deuxième édition troyenne des Mindawards de l'UTT récompense la solution de compostage et de valorisation des biodéchets.

Compostu remporte le pitch à 2 000 €



L'équipe de Compostu a été récompensée pour sa solution de gestion des biodéchets le 4 juin dernier.

Un pitch de 5 minutes devant un jury, quelques questions complémentaires et les dés sont jetés pour le concours des Mindawards 2024 de l'Université de technologie de Troyes (UTT) organisés par la Fondation, Genius UTT et l'association étudiante d'innovation et d'entrepreneuriat de l'Université de Technologie de Troyes.

Compostu, la solution de compos-

tage des biodéchets sort vainqueur de cette édition, portée par Tristan Anathase diplômé de l'UTT, chargé de la technique et du modèle économique et Aurélien Martel de l'Estaca Sorbonne ArianeGroup qui officie sur la partie industrie et commerciale.

Partis du principe que la France émet 1,5 million de tonnes de déchets de table qui génèrent 2,3 millions de tonnes de CO2, les jeunes entrepre-

neurs ont décidé de casser les codes de la chaîne de valeur des traitements des déchets en s'exonérant de la collecte, du transport, du traitement et de leur valorisation avant réutilisation. Un sujet d'actualité puisque depuis janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions de gestion des biodéchets.

LE COMPOSTEUR URBAIN

Compostu propose sur une solution par compostage dans des conteneurs électromécaniques équipés pour produire un compost normé et de qualité en 48 h. Chauffage, intégration de bactéries, mixage et aération, la solution traite directement les biodéchets sur site pour une réutilisation à proximité dans les jardins ou pour l'agriculture.

L'utilisation des composteurs est reliée à une application qui en gère l'accès. Elle indique, à l'utilisateur inscrit, le conteneur le plus proche et disponible. Un badge permet d'y accéder pour l'ouvrir. Le modèle économique s'appuie soit sur de la vente directe (4 000 € le composteur) soit par un abonnement mensuel de 50 à 150 € par mois. La solution déjà très aboutie a

séduit les juges qui l'ont récompensée d'un premier prix avec un chèque de 2 000 €.

Une autre équipe, celle d'Arthur Spalanzani et de Jérémie Richard, a reçu le prix du public assorti d'un chèque de 1 000 € pour Doctilia. La startup s'appuie sur Medee.ai, une plateforme destinée à donner des informations liées à la santé aux particuliers. Les réponses sont basées sur l'intelligence artificielle et générées à partir de sources vérifiées.

S'adressant aux étudiants présents dans l'amphithéâtre, Philippe Adnot, président de la Fondation UTT, salue les propositions. « Ce qui compte, c'est l'esprit d'entreprise. Il ne faut pas rester dans son coin et penser que ce sont les autres qui vont trouver la solution. Vous devez innover, remettre vos créations en cause, aller vite pour développer vos idées et les protéger avant qu'elles ne soient reprises par d'autres ».

MARIE BÉATRICE PADIRAC

LES 6 STARTUPS CANDIDATES AUX MINDAWARDS

- **COMPOSTU** (www.compostu.co) Tristan Athanase (alumni) : le composteur urbain.
- **PARZ** (parz.co) Romain Philippe (alumni) : de l'idée à la startup en 15 semaines.
- **TIPAR** (instagram.com/tipar.troyes) Rayan Belaala et Antoine Tourbier (étudiants) : une nouvelle expérience étudiante à Troyes.
- **V-LOCK** (v-lock.fr) Romain Rudent et Antoine Desveronnières (étudiants) : la borne connectée pour sécuriser votre vélo.
- **SOLULIVE** (solulive.com) Dorian Ladruze (étudiant) : la première solution 100% dédiée à la vente en Live sur Facebook.
- **DOCTILIA** (doctilia.io) Jérémie Richard et Arthur Spalanzani (étudiants) : la prévention santé à l'ère de l'IA.

À REIMS DONNEZ À VOTRE BUSINESS UN AVENIR LÉGENDR



- Accompagnement à la recherche foncière et immobilière.
- Aide à l'immobilier d'entreprise.
- Aide à l'investissement productif et à la performance énergétique des TPE/PME.
- Aide au développement des services à la population.
- Mise en réseau avec +50 partenaires publics et privés.

**REIMS
BUSINESS**

Pour plus d'information,
contactez-nous :
03 26 77 87 50
reimsbusiness@grandreims.fr

© CHAMPAGNE CRÉATION - REIMS - Crédit photos : Fred Laures

Réseau. Le CREPI (clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion) est né au niveau national il y a 30 ans. La création de son antenne rémoise date en revanche de 2019. Et en 5 ans, le nombre d'entreprises adhérentes est passé d'une dizaine à plus de 40.

CREPI : Un réseau aux fortes valeurs



Lucie Blot est chargée de mission à l'antenne de Reims du CREPI. Les locaux sont situés dans la zone Farman.

Réseau national créé en 1993 par l'Eiffage, le CREPI, association Loi 1901, a pour objet d'aider toute personne à trouver un emploi par le biais d'entreprises durablement engagées sur le territoire. « La création d'antennes dans l'Est (Metz, Nancy et Reims) répondait à un besoin des entreprises et du territoire. Notre objectif est de créer la rencontre entre des candidats à l'emploi et des recruteurs, en cassant les codes », explique Lucie Blot, chargée de mission à l'antenne rémoise du

CREPI. « Ce qui nous rassemble, ce sont les valeurs impulsées par les dirigeants auprès de toutes leurs équipes. Quand une entreprise s'engage, il faut que l'ensemble des collaborateurs soient partie prenante, c'est très important. » Car les profils recrutés par les entreprises, d'abord en stage, en alternance ou en CDD, sont, pour la plupart, des personnes éloignées de l'emploi depuis un certain temps et sans qualification. Le dirigeant qui choisit d'impliquer une personne dans un parcours d'insertion

au sein de son entreprise se doit donc non seulement de faire confiance, mais aussi d'être à l'écoute et d'accompagner régulièrement.

DES ENTREPRISES FORTEMENT MOBILISÉES

Afin de ne pas laisser le dirigeant seul dans ce parcours, le CREPI organise des rencontres entre chefs d'entreprise pour aborder des sujets transversaux et aider à l'instauration d'actions. « Ce collectif permet de donner des idées sur ce que l'on peut mettre en place, d'interroger aussi ses propres pratiques. » L'implication des acteurs du territoire fait « boule de neige » car s'ils étaient une dizaine à la création de l'antenne rémoise en 2019, ils sont aujourd'hui plus de 40 à être officiellement membres. « Une centaine d'entreprises sont aussi partenaires de nos actions de manière ponctuelle », souligne Lucie Blot. Celles-ci sont d'ailleurs nombreuses et diversifiées.

Le dispositif Rebonds tout d'abord. Il permet d'accompagner vers l'emploi un groupe exclusivement féminin, avec comme objectif de sensibiliser les acteurs du territoire à la parité mais aussi de déconstruire les stéréotypes sur les métiers « genrés ». Cette année, le dispositif a donné lieu à une exposition photographique. Le parrainage vers l'emploi est quant à lui

un accompagnement privilégié entre une personne en recherche d'emploi et une personne issue de l'entreprise, qui va par exemple la coacher, sur le CV et l'attitude à adopter lors d'un entretien d'embauche. De même, l'ambassadeur des métiers va livrer son parcours à un groupe d'une dizaine de personnes pour expliquer son activité. « Le but est d'améliorer la connaissance d'une entreprise ou d'un secteur. Nous l'avons fait par exemple chez Leroy-Merlin qui est une de nos entreprises adhérentes où les salariés ont témoigné de leur quotidien que cela soit en vente ou en conduite d'engin. Idem chez C'Mater, société spécialisée dans le recyclage des matériaux. »

Le CREPI agit aussi auprès des collégiens avec les cités éducatives, en promouvant les métiers et en sensibilisant les élèves aux codes de l'entreprises. « Nous travaillons avec deux collègues rémois, Trois Fontaines et Colbert, avec lesquels nous avons notamment effectué une visite de chantier grâce à l'entreprise Demathieu-Bard. » Cette dernière est en effet très impliquée au sein du CREPI grâce à Florent Haas, Directeur de l'agence Champagne et Directeur régional Est adjoind. « Nous avons créé deux postes de coordinateur travaux locataires sur nos chantiers de rénovation énergétique. Pour cela, nous

avons pris des jeunes en insertion et au final, après un accompagnement et une montée en compétences, l'un d'eux est devenu conducteur travaux chez nous. Un autre encadre maintenant les coordonnateurs », indique-t-il. « Le secteur du bâtiment est depuis longtemps sensibilisé à la question de l'insertion, en raison de la clause sociale, mobilisable dans les appels d'offres publics. » En effet, lorsqu'un marché public comporte une clause sociale d'insertion, les entreprises répondant à l'appel d'offres ont l'obligation de faire appel à des personnes en insertion professionnelle. Mais si le secteur du bâtiment ou des travaux publics s'est saisi de la question, aujourd'hui, l'industrie, les services, le commerce ou la restauration s'y mettent petit à petit.

Grâce à la caravane de l'emploi – initiative menée en collaboration avec la Ville de Reims – qui mobilise une quarantaine de partenaires, entreprises et organismes liés à l'insertion, et qui sillonne et s'arrête au niveau des quartiers prioritaires de la ville, « il y a eu 25% de remise à l'emploi en 2023 », fait savoir Lucie Blot. Au niveau national, par le biais des actions du CREPI, « une personne sur deux arrive à retrouver un chemin vers l'emploi avec une solution professionnelle ».

NASTASIA DESANTI

Viticulture. Le Club des entrepreneurs champenois, fondé en février 2000 par une poignée de chefs d'entreprises de la région, est aujourd'hui fort de 221 entreprises adhérentes et organise de nombreux événements.

Un club qui ne cesse de grandir

Fin 2023, le Club des entrepreneurs champenois comptait 197 adhérents. En juin de cette année, ils sont 221. Preuve s'il en était du dynamisme du club et de sa forte implication sur le territoire champenois. Car les membres ne ménagent pas leurs efforts pour attirer de nouveaux adhérents. Par l'organisation de nombreux événements tout d'abord.

Citons le job dating des métiers connexes au champagne dont le succès ne se dément pas. En 2023, 115 offres étaient à pourvoir et 350 visiteurs étaient venus découvrir les stands des 21 entreprises présentes. Cette année, l'événement qui s'est déroulé le 16 mai a attiré tout autant de candidats et 26 entreprises étaient venues faire découvrir leurs métiers et leurs offres d'emplois, d'alternance ou de stages. « La problématique du recrutement est toujours autant présente », souligne Christophe Labruyère (photo), président du club et diri-

geant de l'entreprise Gallorema, spécialisée dans le matériel de maintenance. « L'objectif est de montrer l'attractivité des entreprises de notre territoire et la diversité de nos métiers aux personnes qui recherchent un emploi. » Pour filer la métaphore viticole, la greffe prend, car suite à l'organisation des éditions de jobs dating, le club reçoit plusieurs CV et les diffuse aux entreprises adhérentes. « L'emploi reste une de nos préoccupations majeures », insiste-t-il. Jusqu'à présent, les candidats pouvaient d'ailleurs trouver la liste des entreprises adhérentes et connexes à l'industrie du champagne, via un annuaire édité en 2023, où l'on trouve une page descriptive de la société ainsi que les coordonnées.

Le Club organise aussi, depuis l'année dernière, des Rencontres économiques (voir encadré), avec pour but de présenter et analyser des sujets d'actualité mais également de faire découvrir des entreprises

adhérentes ou non, qui viennent présenter leur activité et actualité. « Le but est désormais d'en organiser trois fois par an », annonce Christophe Labruyère. Tous les deux ans,

le Club est organisateur du salon Viti-Vini, désormais bien installé dans le paysage viticole et qui se déroule au Millésium, à Épernay. Il compte aujourd'hui compte environ

180 entreprises exposantes, avec pour toutes, leur siège sur l'appellation Champagne.

N.D.

FACTURE ÉLECTRONIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES POUR CES 3^E RENCONTRES

Concernant la facture électronique, c'est le cabinet d'expertise comptable Forvis Mazars qui est venu expliquer ce qui attend les chefs d'entreprise pour le passage à la facture dématérialisée, prévu pour 2027. Réseau mondial, il possède quatre cabinets dans la région Grand Est : à Bezannes, Nancy, Strasbourg et Haguenau (38 en France). La généralisation de la facturation électronique porte des enjeux considérables pour près de 8 millions d'entreprises assujetties à la TVA. « L'objectif premier de la facture électronique, est de renforcer la lutte contre la fraude à la TVA, estimée en 2019, en France, à plus de 15 milliards d'euros », indique David Dogimont, associé chez Mazars et expert de l'externalisation de la finance d'entreprise, précisant non sans humour, que pour l'instant, ce n'est pas le « choc de simplification » qui est à l'œuvre. Concernant les grandes entreprises, les ETU et certaines PME, il considère qu'elles sont déjà bien « acculturées au changement d'usage qui se profile. Elles sont en train d'analyser les cas d'usages pour pouvoir traiter ceux spécifiques à venir. Elles ont besoin de planifier cela pour être prêtes ». Le passage à la facture électronique a aussi pour but de diminuer les coûts déclaratifs, ceux des délais de paiement mais aussi d'améliorer en temps réel, la connaissance de l'activité. « L'administration va ainsi pou-

voir suivre l'ensemble des flux de TVA. » Si l'obligation va être réglementaire, le mouvement est non seulement européen, « avec une homogénéisation à l'échelle européenne d'ici 2028 », mais la plupart des pays dans le monde sont aussi concernés, « avec un passage aux flux électroniques pressenti d'ici à 2030 », insiste David Dogimont. Si les entreprises doivent se saisir du sujet, pas de panique, l'appel à candidature pour être opérateur et développeur de la future plateforme vient à peine d'être lancé...

Aymeric Dégardin, intervenant en prévention des risques professionnels pour la société Evalurix est venu pour sa part rappeler les obligations de l'employeur en termes de gestion des risques. « Chaque jour en France, on dénombre plus de 1 500 accidents de travail, dont 2 morts (20% pour le régime agricole) et dont 50 % ont pour origine les manutentions manuelles. » Un sujet dont doivent se saisir les entreprises car « la faute inexcusable de l'employeur correspond au manquement de ce dernier à son obligation de sécurité révélée par un accident du travail ou une maladie professionnelle ». Pour y remédier, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (« DUERP ») répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs et assure la traçabilité collective de ces expositions.

Bilan carbone. 28 % des entreprises n'ont pas l'intention de mettre en place un plan énergie jugé trop coûteux selon baromètre Crédit Agricole / CSA.

La transition énergétique des entreprises manque de puissance



La table ronde du Crédit Agricole du 14 juin dernier avec les témoignages du Groupe Amplitude et de l'Union auboise des vignerons.

Le bon sens n'est pas tout-à-fait encore en action dans les entreprises sur le sujet de la transition énergétique. Si le baromètre Crédit Agricole / CSA montre que 93 % des entreprises suivent leur consommation énergétique, seulement un sur trois a mis en place un plan qui se limite souvent aux seuls remplacements d'ampoules par des leds et à la révision des contrats d'énergie.

Très peu ont une personne dédiée à sa gestion et son optimisation. Par ailleurs, deux entreprises sur trois n'ont encore réalisé ni audit ni bilan carbone. Quant à l'engagement vers une transition énergétique, si 40 % déclarent s'inscrire dans la démarche, dans les faits, il s'agit de mesures d'affichage, de tri des déchets, d'extinction des lumières et de baisse du chauffage. Réalisé auprès de 502 entreprises

de plus de 10 salariés, le baromètre du Crédit Agricole présenté et commenté par Xavier Terryn de l'institut CSA montre qu'il y a encore du chemin à parcourir entre la prise de conscience et le passage à l'acte. Une démarche encouragée par Renaud Chaumier, directeur général adjoint du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. « Nous avons une responsabilité en tant que financeur et assureur pour sensibiliser, acculturer et accompagner l'ensemble des acteurs dans la transition énergétique. Au-delà des mots, pour lutter contre le dérèglement climatique, nous avons créé des pôles de transition énergétique. Il s'agit d'écosystèmes d'apporteurs de solutions pour aider à accompagner, faciliter la réalisation des projets des entreprises, des collectivités et du monde agricole ».

DES INITIATIVES QUI RESTENT TIMIDES...

La taille de l'entreprise et le secteur de l'industrie contribuent naturellement à la mise en place de bonnes pratiques pour réduire la facture énergétique et intégrer

des techniques de gestion du bâtiment. Pour Pascal Riche, directeur administratif et financier de l'Union Auboise des Vignerons en Champagne, les factures d'électricité ont déclenché l'action. « Le bilan carbone montre le travail que nous avons à faire sur l'aspect énergétique et à 95 % sur l'électricité ». Qu'il s'agisse de construire de nouveaux bâtiments autonomes avec du photovoltaïque ou encore de générer une économie d'énergie de 20 % juste en variant la température de conservation des bouteilles stockées avec + 3°C en été et -3°C en hiver, ce qui n'altère en rien leurs qualités. Une étude pour fabriquer des bouteilles plus légères moins impactantes sur l'environnement à la fabrication et au transport est aussi à l'ordre du jour.

Pierre-François Boidin, directeur administratif et financier (DAF) du Groupe Amplitude qui gère 60 concessions automobiles, est conscient qu'il faut « une baisse des dépenses d'énergie au niveau du Groupe ». Amplitude emploie 630 collaborateurs et génère un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros. Actuellement, des solutions sont

en test sur 3 bâtiments avant de construire un plan d'actions qui envisage par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques. « Nous avons lancé un audit énergétique et avons pris conscience des points d'amélioration avec le passage en leds des show-rooms et le remplacement de nos vieilles chaudières par des pompes à chaleur ».

Si les grosses entreprises et les industriels s'engagent plus facilement dans un audit et dans l'élaboration d'une stratégie pour aller vers de la gestion technique du bâtiment ou de la production d'énergie sur site, la transition énergétique des TPE et entreprises de services se manifeste proportionnellement à la taille et la capacité financière de celles-ci par des travaux plus légers d'isolation du bâti.

Quant à la gestion humaine de la transition énergétique, il s'agit surtout d'une prise de conscience collective avec les gestes simples du quotidien qui, bout à bout, permettent des économies. Une question de bon sens.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Agro-alimentaire

Signature d'un accord-cadre de coopération entre ARVALIS et VIVESCIA

À l'occasion des Céréalistes, l'événement au champ dédié à l'innovation et à l'agronomie organisé par VIVESCIA, Norbert Benamou, directeur général d'ARVALIS et Christoph Büren, président de VIVESCIA, ont signé un accord-cadre de coopération, d'une durée de trois ans, afin de renforcer la mise en commun des compétences et des savoir-faire des deux partenaires. Cette nouvelle étape de collaboration a pour objectif d'accélérer la recherche appliquée et le transfert d'innovations aux agriculteurs, pour des agricultures performantes et durables.

UNE COLLABORATION RENFORCÉE AU SERVICE DES AGRICULTEURS

L'objectif de l'accord-cadre de coopération signé entre VIVESCIA et ARVALIS concrétise une collaboration active depuis plusieurs années autour d'une même ambition : accompagner le monde agricole, les agriculteurs céréaliers en premier lieu, vers une performance économique de leur exploitation qui conjugue la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique.

C'est pourquoi, VIVESCIA et ARVALIS agissent collectivement sur :

- la mutualisation et l'accélération de l'acquisition de références sur des thématiques majeures identifiées sur le territoire coopératif de VIVESCIA, la région Grand-Est ;
- le transfert et le déploiement d'innovations sur le territoire par des actions de communication communes vers les agriculteurs et d'autres acteurs du secteur agricole.

« La formalisation de notre collaboration est historique », se félicite Antoine Bray, directeur des actions régionales pour la région Nord d'ARVALIS « Avec cet accord-cadre de coopération, nous valorisons la complémentarité de nos métiers dans la durée. La confiance et les valeurs partagées entre les équipes d'ARVALIS de Châlons-en-Champagne et le service agronomique de VIVESCIA ainsi que notre volonté de rendre service aux agriculteurs dans leur transformation fait de cette collaboration renforcée une évidence », conclut-il.

Cet accord-cadre permet ainsi d'aligner et de confirmer la priorité stratégique des deux partenaires quant à leurs thématiques communes de recherche : l'adaptation au changement climatique – et la participation à son atténuation – ainsi que la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

En bref

DKER

BUSINESS

2, RUE NANTEUIL 51100 REIMS
WWW.DKER-IMMOBILIER.FR
CONTACT@DKER-IMMOBILIER.FR
03 26 85 64 76

Découvrez ce fonds de commerce d'un restaurant gastronomique idéalement situé en plein cœur du centre-ville dynamique de Reims.

Profitant d'un emplacement convoité et enviable, entouré d'entreprises prospères et de boutiques de renom, ce restaurant a la chance de compter sur une clientèle régulière et un afflux constant de visiteurs.

Grâce à son cadre chaleureux et à son ambiance accueillante, ce lieu de prédilection attire les fins gourmets et les résidents du voisinage, qui ne peuvent résister au charme de sa cuisine.

Pour un entrepreneur animé par une véritable passion pour la gastronomie, voici une chance unique de s'établir dans un cadre dynamique et prometteur.

Prix de vente 162 000 € FAI (Honoraires charge vendeur = 8%)
Pour plus d'informations contactez DKER BUSINESS

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier ou êtes à la recherche d'un local pour votre activité ?
DKER Business agit en tant que tiers de confiance à vos côtés.

Carte professionnelle n°CP15122016000004771
 Garantie GALIAN n°GF0000506599 - 807 646 245 R.C.S REIMS

Événement. Structure idéale pour se lancer dans l'entrepreneuriat, la pépinière a fêté sa première décennie d'existence en dansant.

La pépinière d'entreprises se met en boîte



Boris Ravignon et Patrick Fostier en compagnie de Céline Geoffroy lors de l'inauguration.

« **D**anser c'est créer une sculpture qui n'est visible qu'un instant. » C'est en partant de la citation d'Erol Ozan que Céline Geoffroy, responsable de la pépinière d'entreprise de la zone du Val-de-Vende à Charleville-Mézières*, a décidé de fêter les dix ans de cette infrastructure en la transformant pendant quelques

heures en boîte de nuit.

Inaugurée en mai 2014, la pépinière compte, aujourd'hui, 24 bureaux, 4 ateliers et 10 postes de travail en coworking pour permettre à des créateurs d'entreprises, à de jeunes sociétés ou à des start-up de moins de trois ans d'y débiter leur activité.

Mise en place par Ardenne Métropole grâce au soutien d'Interfaces (leader dans la

gestion et l'animation de lieux d'innovations) la pépinière Yvonne Foinant n'a cessé de se réinventer. Elle a accueilli, depuis sa naissance, 900 candidats à la création et hébergé 92 entreprises et 100 jeunes dirigeants qui ont profité d'espaces adaptés, de services mutualisés, d'un accompagnement à la carte ainsi que d'un réseau professionnel.

Cela leur a permis d'endosser, 48 mois plus tard, le costume de chef d'entreprise et de s'implanter par la suite sur le territoire d'Ardenne Métropole. C'est le cas de 45 entreprises, dont Safe Electronique, SEI, Helpi, Tracks Sécurité, Metalimmo Concept, Xefi, Adfortis, AJK Bureau d'Etudes, MJ Concept ou Graphik Impact...

« Nous fêtons aussi nos 40 000 visiteurs, nos 300 animations, nos partenaires et les personnes de l'ombre qui œuvrent ici pour rendre ce site toujours opération-

nel pour ses locataires (22 actuellement) », souligne l'animatrice de l'endroit Céline Geoffroy.

Un concept qui en a convaincu beaucoup : architectes, maîtres d'œuvre, consultants, agences de communication, services à la personne, automaticiens, bureaux d'études, RH, sociétés de sécurité...

À l'occasion de cette soirée, Céline Geoffroy proposait aux visiteurs de découvrir la caverne d'Arduinna. C'est-à-dire une vitrine du savoir-faire ardennais exposée, mettant en avant 60 produits industriels, agroalimentaires et artisanaux fabriqués dans le département grâce à 2 300 salariés locaux.

PASCAL REMY

(* La pépinière d'Ardenne Métropole possède aussi un site à Sedan avec cinq bureaux où deux entreprises sont hébergées.

Emploi

1^{er} Forum de l'emploi du Nogentais

La communauté de communes du Nogentais et la CCI de Troyes et de l'Aube organisent une journée pour l'emploi. Une trentaine d'entreprises qui recrutent sur les secteurs de Romilly/Seine et Nogent/Seine et les partenaires de l'emploi accueilleront les demandeurs d'emploi, jeunes actifs et toute personne à la recherche d'un nouveau projet professionnel. Rendez-vous, avec un CV, le 2 juillet de 9h30 à 16 heures à l'agora Michel Baroin de Nogent/Seine. Entrée gratuite.

Unesco

Départ de la 7^e Marche des Réconciliations à Dormans

Créée pour célébrer la date anniversaire de l'inscription des Coteaux Maisons et Caves de Champagne au Patrimoine Mondial, cette Marche est à chaque fois l'occasion de comprendre l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne et de mieux saisir l'importance de préserver ce patrimoine pour les générations futures. Ce 30 juin et comme chaque année, trois parcours de randonnées de difficultés variées (8, 14 et 23 km) sont proposés. Et, pour la première fois, un parcours cyclable qui empruntera la véloroute V52 entre Dormans et Damery sera proposé avec la possibilité de louer gratuitement un vélo sur place et de découvrir le territoire grâce à ID Vizit, une application de micro-localisation. Des visites et des démonstrations sont prévues grâce à l'Ecomusée champenois d'Oeuilly, les ruches de Léontine, le verger conservatoire, le Mémorial de Dormans et les Caves aux coquillages à Fleury-la Rivière, sans oublier la Crypte de Troissy (qui sera ouverte et accessible depuis les parcours 14 et 23 km). **Rendez-vous le dimanche 30 juin, à partir de 8h sur la place du château, à Dormans.**

En bref

VOUS VOULEZ ACCROÎTRE VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES GRÂCE AUX MARCHÉS PUBLICS ?

PUBLI-INFORMATION



Répondez aux consultations lancées par Ardenne Métropole dans les prochains mois, sans oublier de surveiller notre profil acheteur www.xmarches.fr !

Fourniture de pièces de robinetterie et de fontainerie
11 lots
25 000 000 € / 6 ans
2024 / 3^e trimestre

Fourniture d'équipements électromécaniques
2 lots
600 000 € / 4 ans
2024 / 4^e trimestre

Fourniture de produits chimiques
4 lots
450 000 € / 4 ans
2025 / 1^{er} trimestre

Fourniture de composteurs bois et plastiques
4 lots
300 000 € / 4 ans
2025 / 1^{er} trimestre

Fourniture de véhicules neufs et occasions
10 lots
500 000 € / 4 ans
2025 / 2^e trimestre

Fourniture de vêtements de travail et équipements individuels de protection
5 lots
2 000 000 € / 4 ans
2025 / 3^e trimestre

Fourniture et maintenance d'extincteurs, système de sécurité incendie et défibrillateurs
3 lots
1 160 000 € / 4 ans
2024 / 3^e trimestre

Gestion, supervision et maintenance des bornes de recharge
1 lot
500 000 € / 4 ans
2024 / 4^e trimestre

Animation de la clause sociale
1 lot
150 000 € / 4 ans
2024 / 4^e trimestre

Maintenance des ascenseurs
3 lots
250 000 € / 4 ans
2024 / 2^e trimestre

Location de photocopieurs
3 lots
600 000 € / 4 ans
2025 / 1^{er} trimestre

Impressions et reprographies
5 lots
300 000 € / 4 ans
2025 / 3^e trimestre

Travaux de métallerie et réparation de clôtures
2 lots
2 000 000 € / 4 ans
2024 / 4^e trimestre

Rénovation énergétique médiathèque Ronde Couture
Estimation : 1 500 000 €
2024 / 4^e trimestre

Rénovation énergétique médiathèque George Delaw
Estimation : 1 500 000 €
2025 / 3^e trimestre

Amélioration ludique et rénovation énergétique du centre aquatique de Sedan
Estimation : 4 millions d'euros
2025 / 4^e trimestre

Réhabilitation de la Macérienne
Estimation : 15 millions d'euros
2025 / 4^e trimestre

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



Périmètre certifié : élaboration, passation et suivi des procédures de commande publique (Avril 2024 - Avril 2027)

Ardenne Métropole, c'est :

- un service achats responsable certifié ISO 9001
- un acteur engagé dans le réseau commande publique Grand Est
- 68 % d'achats vers des opérateurs économiques locaux, 98 % en travaux

Contact : marches-publics@ardenne-metropole.fr

+ 0,5 %

En mai 2024, l'indice des prix à la consommation (IPC) est stable sur un mois, après +0,5 % en avril. Cette stabilité résulte d'une baisse des prix de l'énergie (-1,2 % après -0,3 %), du fait du repli des prix des produits pétroliers (-2,4 % après +0,7 %), qui est compensée par une hausse des prix de l'alimentation (+0,4 % après +0,1 %), générée par la forte accélération de ceux des produits frais (+2,9 % après +0,2 %).

Quant aux prix des produits manufacturés, ils augmentent légèrement (+0,1 % après 0,0 %), tout comme ceux des services (+0,1 % après +1,0 %). Les prix du tabac sont stables sur un mois comme en avril. (INSEE)

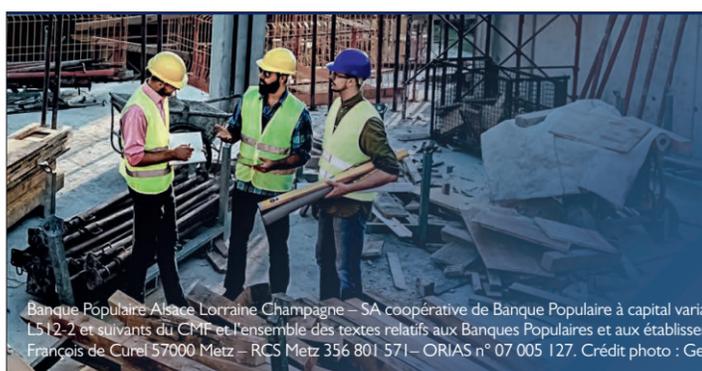
+ 2,3 %

Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 2,3 % en mai 2024, après +2,2 % en avril. Cette légère hausse de l'inflation résulte d'une nouvelle accélération sur un an des prix de l'énergie (+5,7 % après +3,8 %) liée à un effet de base sur les prix des produits pétroliers (+2,9 % après -0,7 %) : ces prix ont baissé sur un mois entre avril et mai 2024, mais avaient baissé d'une manière plus importante entre avril et mai 2023, générant ainsi une hausse de l'inflation sur une année. Les prix de l'alimentation accélèrent légèrement sur un an (+1,3 % après +1,2 %). À l'inverse les prix des services ralentissent (+2,8 % après 3,0 %) et ceux du tabac également (+8,7 % après +9,0 %). (INSEE)

+ 5,7 %

Sur un an, les prix de l'énergie augmentent de 5,7 % en mai 2024, après +3,8 % en avril. Malgré une baisse des prix des produits pétroliers sur un mois (-2,4 % en mai), cette accélération s'explique par leur fort rebond sur un an (+2,9 % en mai après -0,7 % en avril), notamment ceux des combustibles liquides (+7,4 % après -0,9 %), du gazole (+2,5 % après -0,8 %) et de l'essence (+1,8 % après -0,9 %). Cet « effet de base » s'explique par une baisse nettement plus forte entre avril et mai 2023 qu'entre avril et mai 2024. Les prix de l'électricité accélèrent légèrement sur un an (+19,5 % après +19,2 %) tandis que ceux du gaz baissent à un rythme légèrement moins soutenu qu'en avril (-12,9 % après -13,6 %). (INSEE)

La Bourse



de PROJETER à CONCRÉTISER

PARTENAIRE DE CEUX QUI FERONT DES JEUX DE PARIS 2024 UNE RÉUSSITE.

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE **+X**

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - SA coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 3 rue François de Curet 57000 Metz - RCS Metz 356 801 571 - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Getty Images

COTATIONS AU 20/06/24

Variation sur la semaine

DONNÉES TRANSMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE

ACTIONS		
CAC 40	7 570,20	- 3,74%
SBF 120	5 729,29	- 3,91%
Nikkei	38 570,76	- 0,79%
Dow Jones	38 834,86	+ 0,23%
Eurostoxx 50	4 885,45	- 2,96%

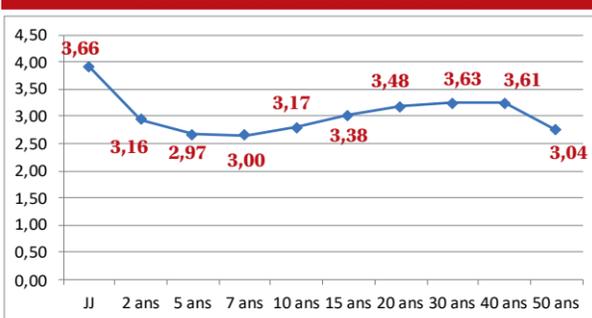
DEVICES (EUROS CONTRE...)		
1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,0727	- 0,52%
Livre Sterling	0,8456	+ 0,14%
Yen	170,26	+ 0,41%
Dollar/Yen	158,71	+ 0,93%

SWAPS		
Euribor 5 ans	2,854	- 0,072
Euribor 10 ans	2,783	- 0,068

MARCHÉ MONÉTAIRE		
Ester	3,663	+ 0,001
Euribor 1 mois	3,598	- 0,001
Euribor 3 mois	3,700	- 0,019
Euribor 6 mois	3,689	- 0,054
Euribor 12 mois	3,608	- 0,070

FRANCE ETAT		
BTAN 2 ans	3,157	- 0,003
BTAN 5 ans	2,967	- 0,038
OAT 7 ans (TEC 10)	3,000	- 0,029
OAT 10 ans	3,173	- 0,018
OAT 30 ans	3,634	+ 0,000
OAT 50 ans	3,040	- 0,040

COURBES DES TAUX DE FRANCE



VALEURS RÉGIONALES (VARIATION 2022 %)

ARCELMITTAL	21,99	- 14,35
BNP PARIBAS	58,71	- 6,20
CARREFOUR	13,93	- 15,91
CRÉDIT AGRICOLE	12,96	+ 0,84
EXEL INDUSTRIES	49,50	- 8,33
L.V.M.H.	707,00	- 3,63
LAURENT-PERRIER	120,00	- 0,83
MICHELIN	37,08	+ 14,23
NEXANS	105,50	+ 33,12
KERING	308,60	- 22,66
HAULOTTE-GROUP	2,94	+ 16,21
RALLYE	0,04	- 66,84
REMY COINTREAU	75,75	- 34,13
RENAULT	50,00	+ 35,48
SAINT-GOBAIN	74,60	+ 11,91
SANOFI-AVENTIS	86,82	- 3,28
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	22,07	- 8,14
VALLOUREC	15,01	+ 6,99
VEOLIA	28,56	+ 0,00
VINCI	100,40	- 11,70
V. RANKEN-POMMERY	14,90	- 6,88

EMPRUNTS D'ÉTAT	JAPON	USA	EURO
JJ	-0,40	5,42	3,66
2 ans	0,29	4,75	2,84
5 ans	0,52	4,29	2,46
10 ans	0,96	4,28	2,45
30 ans	2,13	4,42	2,61

Leçons des turbulences bancaires de 2023

Les turbulences bancaires du premier semestre 2023 ont ceci de particulier qu'elles combinent des facteurs de risques anciens, inhérents à l'activité bancaire, et des vulnérabilités nouvelles : elles résultent ainsi pour l'essentiel de la matérialisation de des risques de liquidité et de taux d'intérêt, auxquels les acteurs financiers sont habituellement exposés, et en particulier les trésoriers dans le cadre de leur gestion actif/passif. A ces ressorts traditionnels s'est ajouté un paramètre nouveau, celui de la numérisation croissante des activités bancaires et financières, qui a eu un double effet d'accélérateur et d'amplificateur de certaines vulnérabilités.

Dès lors, il est légitime de se poser la question du caractère adapté des outils des superviseurs, pour ce qui concerne leur action préventive - la réglementation prudentielle et la supervision des intermédiaires financiers - et leurs capacités d'interventions curatives - les instruments de gestion des crises. Il est aussi essentiel d'élargir la focale et d'analyser les enseignements pour les autres acteurs de la sphère financière, les acteurs non bancaires, dont le rôle et les interconnexions avec les acteurs bancaires se sont fortement accrues depuis la Grande Crise Financière.

De mon point de vue, ce qui ressort avant tout des turbulences de 2023, c'est d'abord qu'il s'est agi d'une crise touchant quelques banques, aux caractéristiques bien spécifiques, et non d'une crise du secteur bancaire de portée systémique. Ensuite, les principales leçons à tirer de cet épisode incitent plutôt à apporter une réponse prudente et différenciée : pour la finance bancaire, il s'agira pour l'essentiel de mieux mettre en œuvre les règles et de renforcer ponctuellement le cadre de supervision ; pour la finance non-bancaire, des actions plus substantielles demeurent nécessaires, notamment le développement d'outils d'encadrement des risques macro-prudentiels.

Le cadre de Bâle 3, issu de la grande crise financière de 2008, a incontestablement renforcé la préparation du secteur bancaire à faire face aux situations de stress. La capacité de résilience des banques françaises et européennes face aux crises majeures qu'ont été la récession liée à la pandémie de la covid-19 et la forte inflation qui a suivi le déclenchement de la guerre en Ukraine en est la parfaite illustration.

Les faillites des banques régionales américaines ne contredisent pas ce constat. C'est la non-application organisée du cadre baïlois qui a retardé, voire empêché, l'identification par le superviseur des risques excessifs liés au modèle d'affaire défaillant de ces banques, et la mise en œuvre d'actions correctrices appropriées.

Suite de l'analyse de Denis Beau, Premier sous-gouverneur de la Banque de France : <https://www.banque-france.fr/fr/interventions-gouverneur/lecons-des-turbulences-bancaires-de-2023>

Source : BANQUE DE FRANCE

« Ce qui nous rassemble est tellement plus important que ce qui nous divise »

Collectivités. L'AMF10, présidée par François Baroin, a réuni les maires du département en assemblée générale à l'aube des élections législatives.



La tribune de l'Association des Maires de France de l'Aube face aux élus.



Face à l'insécurité, 40 maires ont rendu leur écharpe, déplore Muriel Fabre.

Comme si de rien n'était. Moins d'une semaine après la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République, les élus aubois ont tenu leur assemblée générale de l'Association des Maires de France de l'Aube (AMF10). Aucune interrogation ni remarque n'a fusé de la salle tant sur le scrutin passé que ceux à venir malgré les invitations à s'exprimer lancées à l'assistance par le président de l'AMF, François Baroin. « On sent tous qu'il va se passer quelque chose de très important pour la stabilité de notre pays. Le rôle des maires est très important. La commune représente le deuxième mur porteur du pays, aux côtés de l'État. (...) Et quelle que soit l'issue du choix souverain du peuple français, notre rôle sera sans doute plus important. »

Et d'ajouter, tout en soulignant que l'AMF est une association qui regroupe les acteurs de toutes sensibilités politiques et qui ne fait pas de politique dans ses débats, « ce qui nous rassemble est tellement plus important que ce qui nous divise. »

UN RAPPORT WOERTH EN DEMI-TEINTE

Pour Muriel Fabre, secrétaire générale de l'AMF invitée notamment à commenter le rapport

Woerth, « la décentralisation est le moteur de la démocratie. (...) Elle doit clairement impliquer un pouvoir normatif, réglementaire des maires notamment sur tout ce qui affecte notre commune : fermeture des classes, fermeture des services hospitaliers, logements... »

Pourtant, la gestion des finances locales rendues aux collectivités n'est pas à l'ordre du jour du rapport, « alors qu'aujourd'hui, nous avons des budgets équilibrés, que notre dette est stable et que nous représentons près de 68 % des investissements publics, nous continuons à être mis sous une tutelle financière. (...) Nous souhaitons une responsabilité fiscale avec un impôt clair par strate », ce que ne propose pas le rapport Woerth orienté sur une gouvernance partagée des finances locales.

Une décentralisation et une autonomie fiscale dont Philippe Pichery, président du Conseil départemental, souligne la nécessité pour « retrouver les marges de manœuvre dont nous avons besoin sur chaque territoire pour l'intérêt de nos concitoyens ».

Évoquant la dette française de 1000 milliards d'euros et la difficulté d'obtenir des financements à des taux appréciables en période d'incertitude, François Baroin poursuit « on va attendre le résultat des élections mais on peut imaginer

que la problématique du rôle et de la place des collectivités locales

dans l'organisation du débat budgétaire pour la réduction du déficit se posera. Il nous faudra être forts, solidaires, unitaires et déterminés parce que c'est l'avenir de nos

services publics de proximité qui créent les conditions du contrat social qui sera en jeu ».

MARIE BÉATRICE PADIRAC

FOCUS

LOGEMENTS SOCIAUX

66 % des Français sont des candidats au logement social. Raréfaction du foncier, désengagement du financement, blocage des permis de construire, la tension est forte d'autant que l'État dispose d'un contingent de 30 % des réservations des logements sociaux. « Les maires n'ont plus la main sur le peuplement de la Ville », constate François Baroin. « Le préfet peut réquisitionner 30 logements sur 100 disponibles pour des familles que le maire n'a pas vu, dont il ne connaît ni les origines ni le passé ni l'histoire, plus la capacité de regroupement familial possible dans le dispositif. C'est une bombe à retardement ». Et Muriel Fabre de préciser « l'AMF souhaite libérer l'acte de construction et demander un avis favorable des maires sur les attributions ».

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT EMPIÈTE SUR LA HAUTE-MARNE

Présenté par Jésus Cervantes, président du PNRFO, les nouveaux contours du PNRFO englobent 87 communes, débordent sur la Haute-Marne et couvrent 118 000 hectares et 31 000 habitants. Il va donc gagner 29 communes et 36 hectares et s'ouvrir au-delà de l'Aube. Le PNRFO a pour mission de protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels, d'aménager le territoire, de favoriser le développement économique, social et culturel et de contribuer à l'éducation et à l'information du public et de mener des actions de développement durables expérimentales ou innovantes. Le nouveau syndicat mixte du PNRFO s'appuiera sur les communes qui le constituent, 6 EPCL, les départements de

l'Aube et de la Haute-Marne et 4 villes portes. 111 membres avec voix délibératives forment le comité.

LA SÉCURITÉ DES ÉLUS SOUTENUE PAR L'AMF

Muriel Fabre, secrétaire générale de l'AMF, rappelle les émeutes, les agressions d'élus et des symboles républicains. « 40 maires ont rendu leur écharpe ». Les élus font régulièrement face à des incivilités ou à des agressions. Face à cette montée de la violence, l'AMF10 a décidé de se constituer partie civile. La section auboise est affiliée à l'AMF et peut donc agir en justice selon l'article 2-19 du code de procédure pénale lorsqu'un élu est victime d'une agression liée à ses fonctions ou son mandat. « Ne laissez rien passer », conclut Éric Villemin, secrétaire général de l'AMF et maire de Romilly/Seine

RÉGION GRAND EST, FINANCEUR SUR MESURE DE LA RURALITÉ

Franck Leroy, président de la Région Grand Est rappelle les possibilités d'investissements soutenues par l'Europe avec le Feder dont la Région a une autorité de gestion. « Allez à la maison de la Région à Troyes. Ne laissons pas dire que les ruralités sont abandonnées. »

4^e Région de France par sa superficie, 6^e par sa population, le Grand Est est la Région où on investit le plus : 1,9 milliard d'euros. « On n'avait jamais vu ça. Des leviers existent pour encourager le développement local. Aujourd'hui, la croissance de nos investissements profite à nos territoires », avec des budgets et des possibilités de financement sur mesure pour les projets qui n'entreraient pas dans les cases.

Politique. Début juin et durant 48 heures, le président de la Région Grand Est a parcouru les Ardennes. Récit des étapes importantes par Franck Leroy.

Franck Leroy prend le pouls des Ardennes



Avec Sylvain Dumenil, patron de Scorpe Technologies, au Hameau de la Sucrierie.

Le Président de la Région Grand Est, Franck Leroy a passé 48 heures en immersion dans le département des Ardennes afin de se saisir des dossiers du moment. Concernant le centre d'entraînement du CSSA : « C'est un soutien de 350 000 euros sur un projet de 1,8 millions qu'on apporte à la ville de Sedan, à travers le contrat métropolitain. Il permettra la création de terrains synthétiques au cœur de la ville au profit du club historique, le CSSA à la tête duquel la nouvelle équipe dirigeante veut retrouver un niveau de compé-

titution plus conforme à son passé. Ce complexe sportif viendra compenser la non utilisation du complexe de Montvillers à Bazeilles, propriété de Marc Dubois. »

Visite du Port de Givet : « Sous la conduite de Pascal Urano, patron du groupe éponyme, auquel la CCI des Ardennes et VNF ont attribué pour six ans la gestion de 16 des 28 ha, j'ai pu visiter cette plate-forme multimodale directement connectée aux ports du Nord de l'Europe (Anvers, Liège, Rotterdam) et accessible aux barges de

grand gabarit de 1,350 tonnes. J'ai pu mesurer tout le potentiel de cet équipement très compétitif qui possède de nombreux atouts dans les deux sens de la Meuse pour attirer des marinières et avoir un trafic permanent. Surtout au moment où la décarbonation des transports est un sujet important pour le monde économique.

Le groupe Urano qui aura investi 5 millions d'euros entre 2022 et 2028 semble en tout cas afficher de réelles ambitions dans la Pointe des Ardennes : création d'un centre de transit des grains et de silos de stockage et achat d'une deuxième machine pour monter en puissance. Les contacts qu'on a eu avec un certain nombre d'entreprises laissent entrevoir un réel potentiel. Outre l'arrivée de matières premières utiles à l'industrie ardennaise (fonte, minerais, céréales, pâte à papier et engrais) ce port par lequel transite 600 000 tonnes de marchandises grâce à son quai de déchargement et de chargement (1,6 km linéaires) peut aussi être le point de départ d'exportation de produits régionaux comme le Champagne où les vélos de Cibox à Revin. »

Après son étape à l'ancienne sucrierie de Saint-Germainmont : « Dossier atypique que cette reconversion d'une ancienne sucrierie en un pôle économique convivial et très intéressant, axé sur les métiers de la sécurité civile, à tra-

vers un savoir-faire assez unique mais aussi sur la création d'une multitude d'entreprises innovantes et culturelles.

C'est une nouvelle démonstration que d'anciennes friches industrielles que l'on pense condamnées à la démolition peuvent parfois avoir une nouvelle vie. L'utilisation de ce bâtiment de 14 000 m² couverts devenu un véritable écosystème grâce à Sylvain Dumenil en est une preuve édifiante, d'autant qu'il constitue un élément structurant de l'aménagement de ce territoire. »

À la maison de santé pluriprofessionnelle : « La coopération intercommunale peut afficher de très belles réussites. Et à Saint-Germainmont, on a réussi à relever le défi de la démographie médicale en inaugurant la quatrième tranche des travaux de la maison de santé pluri-professionnelle. Cet établissement qui compte différentes professions para-médicales semble donner entière satisfaction. Il rassure les élus et les habitants qui ont besoin de solutions de mobilité et d'accès à la santé du fait de l'absence de médecin dans les zones rurales. »

Projet de beguinage à Poix-Terron : « Il s'agit d'une démarche assez originale et très ambitieuse de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises autour de l'habitat. Ce projet, qui permet d'ouvrir un parcours résidentiel aux anciens de manière à ce

qu'ils ne se soient pas obligés à partir en ville ou en Ehpad alors qu'ils ne se sentent plus en état de vivre seuls chez eux, est remarquable et exemplaire. Les personnes âgées trouvent là une solution d'accompagnement individuel adaptée à leurs besoins tout en gardant des moments de convivialité entre résidents. »

Lors de la visite de l'unité de méthanisation Le Puisot : « Le traitement des bio déchets devient un sujet majeur. Ici, sept agriculteurs se sont regroupés et ont investi pour créer une unité de méthanisation pour enrichir les sols. Leur capacité leur permet de rayonner et d'apporter des solutions bien au-delà des Ardennes. »

Dernière étape, Arden'Plast à Mouzon : « Cette belle entreprise rachetée il y a quelques années par Benoît d'Harcourt tire avantageusement son épingle du jeu dans un secteur d'activité particulier : la plasturgie. J'ai pu y découvrir l'effet des investissements réalisés et la dynamique qui porte cette entreprise des Portes du Luxembourg spécialiste du conditionnement durable et réutilisable. J'en ai profité pour réaffirmer la volonté de la Région Grand Est d'être un partenaire des projets d'innovation et d'investissements productifs. »

PROPOS RECUEILLIS PAR PASCAL REMY

Recherche. L'Argentin Sebastian Pinto, doctorant à l'UTT de l'Aube, s'implique pour l'innovation au service de l'attractivité du PTER Othe-Armance.

La réaction collective des territoires face à des situations de crise

Boucle énergétique rurale, chaîne de valeur de la filière bois ou de celle de l'AOP Chaource, synergies avec le club écologie industrielle de l'Aube, soutien à l'emploi et à l'attractivité des territoires... la mission de recherche du doctorant Sebastian Pinto, permet au Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Othe-Armance de bénéficier d'une prise de recul avec un regard externe sur les actions à mettre en place pour l'attractivité du territoire.

« Le PETR Othe-Armance est une structure d'ingénierie partagée », souligne son président Roger Bataille. « L'UTT est un acteur de territoire, de développement économique et de relations sociales, ce qui est complètement en écho avec le rôle d'un PETR sur un territoire rural. Une structure d'ingénierie partagée, une structure d'échanges qui doit proposer des actions innovantes pour qu'un territoire rural puisse émerger dans un contexte qui, comme c'est le

cas en ce moment, nécessite des remises en cause. Nous traversons une période où il est nécessaire que les élus se posent la question de comment ces territoires vont traverser les crises que nous subissons ».

« NOUS SOMMES CONDAMNÉS À INNOVER »

Sebastian Pinto, doctorant au sein de l'Unité de Recherche Systèmes Socio-Techniques (InSyTE) de l'UTT travaille sur la réaction collective des territoires face à des situations de crise. Il salue « l'ouverture et la réciprocité entre l'UTT et le PETR dont il a engagé les travaux depuis un an avec cette question : comment cette dynamique territoriale permet de faire vivre les territoires, de répondre à la situation de crise depuis le Covid ? » Il s'agit ainsi d'une réflexion avec les acteurs pour faire émerger des axes de développement et permettre à ces acteurs de s'approprier et mettre en mouvement les résultats

de la recherche. Diplômé en Ingénierie Industrielle en Argentine, en Optimisation et Sécurité des Systèmes à l'UTT et titulaire d'un Diplôme en Développement Humain par FLACSO Argentina en 2021, Sebastian Pinto se spécialise dans le conseil technique et financier des entreprises industrielles de l'économie sociale et solidaire. Intégré au dispositif Force financé par la Région Grand Est et le Conseil départemental de l'Aube, il réalise son doctorat sur le développement socio-territorial en mettant en avant les interactions entre les parties prenantes et en identifiant les freins et les leviers du processus d'innovation face à une situation de crise. Dans ce contexte, l'UTT et le PETR Othe-Armance viennent de signer une convention pour intégrer et impliquer le chercheur dans tous les dispositifs du PETR pendant 18 mois : accès à la documentation interne, comptes-rendus, participation aux réunions des comités du PTER...



Sebastian Pinto, Jérôme Plain et Roger Bataille lors de la signature de la convention de partenariat UTT / PTER Othe-Armance.

« J'espère qu'il y aura d'autres conventions », poursuit Roger Bataille. « Nous sommes condamnés à innover ». La collaboration de l'UTT pour les entreprises ou collectivités n'est pas une première. D'autres actions comme le Crunch mobilisent régulièrement les

étudiants sur des projets d'entreprises ou de collectivités. « Cela va totalement dans la stratégie de l'UTT qui est de travailler avec et pour son territoire », précise Jérôme Plain, directeur adjoint de l'UTT.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Social. Pour le régime de retraite complémentaire des travailleurs indépendants, commerçants et artisans, les nouveaux droits entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cumul emploi-retraite pour les travailleurs indépendants

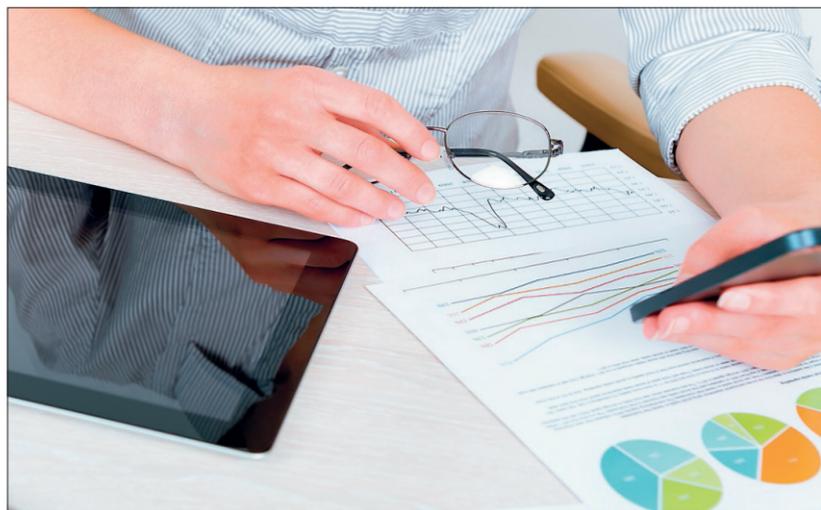
Avec la réforme des retraites de 2023, le cumul d'une pension et d'une activité professionnelle permet d'acquérir des droits à une seconde pension versée à l'arrêt de toute activité.

Pour un cumul intégral (dit aussi libéralisé), il est nécessaire de bénéficier d'une retraite à taux plein (que ce soit en raison de la durée d'assurance requise ou de l'atteinte de l'âge du taux plein automatique) et d'avoir liquidé la totalité de ses pensions de retraite de base et complémentaires. A défaut, le cumul est plafonné.

• Cette mesure est acquise pour les régimes de base à compter de septembre 2023. La seconde pension de base est plafonnée à 5 % du plafond annuel de la sécurité sociale, soit 2 318,40 euros par an en 2024 (193,20 euros par mois).

Le régime complémentaire des salariés Agirc-Arrco a institué de nouveaux droits à compter de janvier 2024.

Pour le régime de retraite complémentaire des travailleurs indépendants, commerçants et artisans, les nouveaux droits n'entrent en vigueur qu'à comp-



ter du 1^{er} janvier 2025 (Communiqué du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants, à confirmer par arrêté).

• A compter de 2025, les artisans et artisans acquerront ainsi des points de retraite complémentaire en contrepartie de leurs cotisations et pourront

demander la liquidation d'une seconde pension complémentaire.

Les nouveaux droits acquis dans le cadre du cumul emploi-retraite seront calculés dans les mêmes conditions et avec la même valeur de service que celles de la première pension du RCI.

Juridique

Résolution d'un contrat aux torts partagés des parties

Lorsqu'un contrat est résolu pour inexécution, quelles conséquences tirer des torts partagés des deux parties ?

• La Cour de cassation a précisé cette question dans une affaire opposant un société exerçant dans le domaine de la comptabilité et un prestataire de services informatiques. Le contrat portait sur la fourniture d'une plate-forme électronique. La mise en service de la plate-forme ayant connu plusieurs retards, la société a notifié la résolution du contrat et demandé la restitution des sommes versées (62 640 euros) et l'attribution de dommages et intérêts.

De son côté, le prestataire a assigné son client pour le faire condamner à exécuter le contrat. La cour d'appel prononce la résolution du contrat aux torts partagés des parties et écarte en conséquence toute restitution des sommes versées et tous dommages et intérêts.

• Pour la Cour de cassation, l'existence de torts partagés n'interdit pas la restitution des sommes versées. L'article 1229 du Code civil dispose en effet que lorsque les prestations ne pouvaient trouver leur utilité que par l'exécution complète du contrat, les parties doivent restituer l'intégralité de ce qu'elles se sont procuré l'une à l'autre.

De même, la résolution du contrat aux torts partagés n'interdit pas l'attribution de dommages-intérêts. Le juge doit déterminer le préjudice subi par chaque partie, leur part de responsabilité et appliquer cette proportion au préjudice de chacune et opérer une éventuelle compensation.

En bref

Cass. ch. com. 15 mai 2024 n° 23-13.990

Juridique. La caution n'a aucune obligation de déclarer sa situation financière si le créancier ne lui demande pas.

Cautionnement disproportionné

Les créanciers professionnels doivent s'assurer de la situation financière de la personne physique qui se porte caution. A ce titre, le créancier fait remplir à la caution une fiche de renseignements.

De son côté, la caution n'a aucune obligation de déclarer sa situation financière si le créancier ne lui demande pas.

• La situation financière de la caution est déterminante pour apprécier si l'engagement de la caution personne physique est proportionné à ses biens et revenus.

Le créancier professionnel ne peut pas se prévaloir d'un cautionnement qui était, lors de sa conclusion, manifestement disproportionné (Code civil, article 2300).

• Dans cette affaire, une société accorde à une autre société un prêt de 150 000 euros garanti par une caution personne physique. Suite de la défaillance de l'emprunteur, le

créancier poursuit la caution en remboursement.

La caution s'en défend en invoquant la disproportion de son engagement, faisant valoir que sept cautionnements antérieurs n'ont pas été pris en compte pour apprécier sa situation financière.

La caution est condamnée à payer en retenant que les sept cautionnements n'avaient pas été déclarés auprès du créancier.

• La Cour de cassation censure la décision. Le créancier n'ayant pas demandé de fiche de renseignements, la caution n'était pas tenue de déclarer spontanément les cautionnements antérieurs. En conséquence, tous ses biens et revenus devaient être pris en compte pour apprécier une éventuelle disproportion de son engagement.

Cass. ch. Com. 4 avril 2024 n° 22-21.880



Retrouvez l'intégralité de votre journal sur

matot-braine.fr

Opinions

PAR LA COORDINATION RURALE

Exception agricole : la Coordination Rurale souhaite expliquer un concept simple, défendu depuis 25 ans par la CR

Dans un entretien accordé à la presse, Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, avoue ne pas savoir définir ce qu'est l'exception agricole.

La Coordination Rurale souhaite lui expliquer un concept simple, défendu depuis 25 ans face au modèle d'agro-business et de libre échange mis en œuvre par la FNSEA.

Des élus de toutes sensibilités politiques : de Jordan Bardella à François Ruffin, en passant par les présidents des principales associations d'élus membres de LR, de l'UDI ou du Parti Socialiste, sont signataires d'une tribune publiée dans Le Monde en faveur de l'exception agricole. Ce concept défendu depuis plus de 25 ans par la Coordination rurale s'impose partout dans le débat politique.

MAIS QU'EST-CE QUE L'"EXCEPTION AGRICOLE" ?

En 1993, à la demande de la France, l'Union Européenne crée un statut spécial pour les œuvres culturelles et la production audiovisuelle afin de les protéger des règles commerciales de libre-échange. L'argument avancé étant que la création intellectuelle ne peut être considérée comme un bien marchand comme les autres, c'est l'"exception culturelle".

Sur ce même principe, la Coordination rurale demande l'exception agricole. Les produits agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres. Les inondations, les sécheresses, les désordres géopolitiques... peuvent avoir des graves conséquences économiques

pour les agriculteurs.

Pour cette raison, il n'est pas possible de confier l'agriculture au seul marché mondialisé. Les agricultures ne doivent pas être en concurrence les unes face aux autres, avec des politiques de dumping destructrices pour tous. La France et l'Union Européenne doivent pouvoir préserver leur souveraineté alimentaire en toute circonstance, c'est-à-dire la capacité à nourrir notre population.

L'intégration de l'agriculture à l'OMC et l'application des traités de libre-échange ont conduit à une situation désastreuse pour les agriculteurs français et européens soumis à une insupportable concurrence déloyale.

Des produits qui ne respectent pas les normes particulièrement exigeantes imposées aux producteurs français sont légalement importés sur notre territoire. Nous demandons ainsi que l'agriculture soit considérée comme un secteur à part qui mérite, au même titre que la culture, d'être protégé par des règles particulières dans le cadre du commerce international.

Prenons un exemple éclairant pour Monsieur Rousseau. Au début de la guerre en Ukraine, les volumes d'échange de céréales ont fortement augmenté et nous avons assisté à une spéculation massive sur les marchés. En juin 2022, selon Robert Zoellick, alors président de la Banque mondiale, ce sont près de 70% des achats sur le marché du blé qui ont été effectués par des acteurs financiers et 80% des achats étaient purement spéculatifs. Sur le

seul 1^{er} trimestre 2022, les dix plus grands fonds spéculatifs du monde ont réalisé des bénéfices de près de 2 milliards de dollars grâce au commerce des céréales et des graines de soja. Cette situation plus de 2 ans après est encore extrêmement tendue pour les céréaliers français et européens. La demande soutenue de blé de qualité inférieure à prix bradé en provenance de l'Ukraine augmente les importations pour l'Union européenne et les producteurs français qui produisent de la qualité et respectent des normes environnementales contraignantes ne peuvent plus suivre, tandis que les fonds spéculatifs enregistrent des bénéfices records.

Pour cela, l'agriculture doit sortir de l'OMC qui contrôle inégalement les subventions de la PAC ou des États à leur agriculture.

L'agriculture doit aussi sortir des accords de libre-échange (CETA, accord avec les pays du Mercosur, accord avec le Japon...).

Enfin, les clauses miroirs doivent être systématiquement imposées, autrement dit il faut interdire l'importation de produits qui ne respectent pas les normes environnementales imposées aux agriculteurs français. Si l'agriculture est reconnue d'intérêt général dans la future loi agricole, elle mérite d'être épargnée par les traités de libre-échange. Si Mr Rousseau n'y est pas favorable, on se demande s'il comprend vraiment le désarroi du monde agricole.

La Coordination rurale continuera de défendre l'exception agricole et l'obtiendra !



Seul en scène

Le pouvoir isole. Pas un acteur ni un observateur de la scène politique contemporaine ne se risquerait à affirmer le contraire. Le pouvoir isole et, quand il s'exerce au plus haut niveau de l'Etat, cela peut atteindre des proportions vertigineuses, au point d'en perdre toute notion de temps, d'espace, voire de réalité. Le constat n'est pas nouveau, il ne doit pas non plus en être fait le reproche aux concernés, qui doivent tenter de rester au contact de la réalité, tout en étant (sur) protégés, entourés et conseillés. Très conseillés. Un équilibre loin d'être évident. N'échappant pas au syndrome qu'ont bien connu ses prédécesseurs à des degrés divers, Emmanuel Macron semble donc s'être lui aussi enfermé dans cette tour d'ivoire élyséenne, plus encore dès le début de son second quinquennat. L'épisode de la nomination officieuse de Catherine Vautrin au poste de Premier ministre en 2022 et son rétro-pédalage au profit d'Elisabeth Borne, semble avoir lancé comme un symbole de renoncement le *quinquennus horribilis* du président. Majorité relative, réformes poussives, popularité en chute libre, attermoissements à la chaîne... Jusqu'à ce 9 juin 2024 et cette dissolution surprise si décriée. Une décision sous la forme d'un coup de poker de la part d'un joueur n'ayant plus de bonnes cartes en main mais qui compte sur un dernier coup de bluff et sa bonne étoile pour renverser la situation. Lâché en rase campagne par son ancien Premier ministre, snobé par ses propres députés qui effacent son nom de leurs affiches et même tancé par son ministre de l'Economie depuis 7 ans qui dénonce les conseillers "cloportes", le Président se prépare sans doute à trois années de solitude de plus. Car même en cas de victoire inespérée de son camp, au vu de l'humeur de ses troupes, c'est presque à une cohabitation qu'il devrait s'attendre.

BENJAMIN BUSSION

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou redaction.pamb@legalnet.org

le regard de Faro.

ET NOUS ACCUEILLONS AUJOURD'HUI LES CANDIDATS À L'ÉLECTION.



Faro



TRANSACTIONS VITACEAE
M&A et Transactions viticoles



TRANSACTIONS VITICOLES
Achat de vignes louées, vignes libres et domaines

SOLUTIONS DE PORTAGE DE VIGNES

03 26 09 35 85
contact@vitaceae-transactions.fr
www.vitaceae-transactions.fr



Carte professionnelle n° CPI 5102 2016 000014 113 délivrée par la CCI Marne Ardennes
RCP n°163814620001 00 - RCS REIMS 823 282 637

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.matot-braine.fr des Petites Affiches Matot Braine est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.matot-braine.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Ventes aux enchères judiciaires mobilières

COLLET & LUNEAU
Commissaires-Priseurs - Reims

**SELARL Thierry COLLET
Séverine LUNEAU**

Commissaires de Justice Associés
IVOIRE FRANCE - REIMS
HOTEL DES VENTES
DE LA PORTE DE MARS
25 rue du Temple - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.47.32.59
Fax : 03.26.40.44.87
E-mail : contact@hdvreims.fr
www.interencheres.com/51002

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mercredi 19 juin à 14h

A la requête de Maître CROZAT, après Liquidations Judiciaires de la SASU LOSA DISTRIBUTION, SAS PHYBRIS SPA, SARL WELLNESS FRANCE.
Vente en LIVE : www.interencheres.com/51002

STOCK

D'ENVIRON 2.700 SPAS GONFLABLES NEUFS
Chariot élévateur TOYOTA - Transpalettes - Pergola etc...

Expositions, coordonnées et horaires sur www.interencheres.com/51002
Les ventes sont sur désignation à l'Hôtel des Ventes.
Les lots sont vendus en l'état - Paiement au comptant, espèces limitées, chèque certifié et deux pièces d'identité, carte bancaire. Frais en sus des enchères 14,28% TTC.

Photos et détails sur : www.interencheres.com/51002
M2406720

Avis d'attribution



ESPACE HABITAT

Avis d'attribution de marchés de travaux

Suite à consultation en date du 21 mars 2024

Rénovation de 60 logements
Aménagements Extérieurs
59-69 rue Monseigneur Loutil - CHARLEVILLE-MEZIERES

Maître d'Ouvrage : ESPACE HABITAT, 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex.
ATTRIBUTION DES TRAVAUX :
ENTREPRISES ; LOTS ; PRESTATIONS ; MONTANT TRAVAUX HT :
- PONCIN TP ; 01 ; VRD (variantes) ; 193.277.91 ;
- ZUCCARI ; 02 ; ZUCCARI (variantes) ; 137.775.00 ;
- ID VERDE ; 03 ; ESPACES VERTS ; 16.164.90.
M2406845

Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777
Société du groupe ForumEco
Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99
Site internet : www.matot-braine.fr

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 € - Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755

N° CPPAP : 1025 I 87408



ESPACE HABITAT

Avis d'attribution de marchés de services suite à consultation en date du 11 mars 2024

Missions de diagnostics de performance énergétique collectifs et au logement

1 - Maître d'ouvrage : ESPACE HABITAT S.A. H.L.M. 7, Avenue Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.
ATTRIBUTION :
ENTREPRISES - LOTS - PRESTATIONS - MONTANT HT
- AED GROUPE - 01 - SECTEUR DE SEDAN - 121.749,00
- ELAIA DIAGNOSTIC - 02 - SECTEUR DE CHARLEVILLE CENTRE / RETHEL - 65.664,00
- ELAIA DIAGNOSTIC - 03 - SECTEUR DE CHARLEVILLE NORD ET SUD / LA VALLEE - 74.835,00.
M2406871

III Annonces légales

Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

Procédures adaptées

Commune de Blancs-Coteaux

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Blancs-Coteaux. Correspondant : M. le Maire, Pascal PERROT, Mairie de Blancs-Coteaux, Place de l'hôtel de Ville, VERTUS 51130 BLANCS-COTEAUX. Tél. : 03-26-52-12-97 Courriel : juridique@blancs-coteaux.fr
Adresse internet : <http://www.blancs-coteaux.fr>.
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.xmarches.fr>.
Objet du marché : 2024-40200_03 Réhabilitation de l'ancienne école du Vieux Moulin en espace de vie sociale
Nombre et consistance des lots :
La consultation comprend 13 lots :
Lot n°01 : Démolition - Désamiantage
Lot n°02 : Flocage
Lot n°03 : Gros-œuvre
Lot n°04 : Charpente - Couverture
Lot n°05 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
Lot n°06 : Menuiseries extérieures bois
Lot n°07 : Doublage - Cloisons - Faux Plafonds
Lot n°08 : Menuiseries Intérieures bois
Lot n°09 : Revêtements de sol
Lot n°10 : Peinture
Lot n°11 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire
Lot n°12 : Electricité - courants forts et faibles
Lot n°13 : Ascenseur
Prestations supplémentaires éventuelles :
Le lot n°6 Menuiseries extérieures bois comprend une prestation supplémentaire éventuelle :
- Vitrage protection solaire.
Variantes :
Les variantes ne sont pas autorisées.
Procédure de passation :
Procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R.2123-1 et R.2132-12 du Code de la commande publique. Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Critères de sélection :
Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :
Prix des prestations 50%
Valeur technique de l'offre 50%
Date limite :
Date limite de réception des offres : le mercredi 17 juillet 2024 jusque 12h00
Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : Le 14/06/2024
M2406854

COMMUNE DE SILLERY

Avis d'appel public à la concurrence

Services

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
NOM COMPLET DE L'ACHETEUR : Commune de SILLERY (51).
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 21510499300013
Code postal / Ville : 51500 SILLERY.
Groupement de commandes : Non.
SECTION 2 : COMMUNICATION
Moyens d'accès aux documents de la consultation.
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : Sillery_51_A_20240619_1
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : CHEVALOT - Tél : +33 326.49.14.06 - Mail : mairie@sillery.fr
SECTION 3 : PROCÉDURE
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.
CONDITIONS DE PARTICIPATION :
CAPACITÉS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES : Le prestataire assurera la fabrication, le conditionnement, le stockage et la livraison des repas à la Commune, conformément aux différentes dispositions réglementaires en vigueur.
Le Prestataire devra être en mesure de garantir une sélection rigoureuse de ses fournisseurs et de ses achats de denrées alimentaires et d'en apporter la preuve à la Commune.
Le prestataire devra fournir à la Commune la traçabilité complète de toutes les denrées d'origine animale entrant dans la composition de la prestation.
Les denrées utilisées dans la préparation des repas devront répondre aux dispositions de la réglementation concernant les denrées alimentaires, soit générales, soit particulières à telle ou telle d'entre elles. Elles devront en outre être conformes aux normes homologuées et enregistrées de l'AFNOR et aux spécifications techniques inscrites au GEMRCN. Toute disposition nouvelle du GEMRCN sera applicable dès sa publication.
En application du principe de précaution, le prestataire exclura de ses approvisionnements tout aliment génétiquement modifié. Les produits devront répondre aux critères de l'alimentation humaine : règlement 258/97 du 27 janvier 1997 relatif aux nouveaux aliments et l'étiquetage de ces produits à la réglementation 1139/98 du 26 mai 1998.
Technique d'achat : Sans objet.
DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS : Jeudi 11 juillet 2024 - 16:00.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidats : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
INTITULÉ DU MARCHÉ : FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ALSH.
Classification CPV : 55523100.
Type de marché : Services.
DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ : Le marché a pour objet la prestation de services pour des repas en liaison froide du restaurant scolaire et du centre de loisirs de SILLERY.
Le prestataire assurera le service de la restauration scolaire selon le principe de la liaison froide. Il conditionne et livre les repas en barquettes ou plats multi portions.
Lieu principal d'exécution : SILLERY.
Durée du marché (en mois) : 12.
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 50.000 - Valeur maximale : 800.000 €.
La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Non.
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 juin 2024.
M2407048

VILLE DE PONT SAINTE MARIE

Avis d'appel à la concurrence

Avis supplémentaire

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION : VILLE DE PONT SAINTE MARIE, Place Langlois - 10150 PONT SAINTE MARIE.
OBJET DE LA CONSULTATION : Renaturation et désimperméabilisation des espaces publics des Rues Chopin et Ravel, de l'Impasse des Violettes et Résidence des Tulipes
N° - TITRE DU LOT :
- Lot n° 01 - VRD ;
- Lot n° 02 - Espaces verts.
Les variantes ne sont pas autorisées.
MODE DE PASSATION : Marchés passés selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
INFORMATION : Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur le profil d'acheteur <https://www.xmarches.fr/acheteur>, sous la référence 2024-003.
L'information contenue dans le présent avis supplémentaire ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le lundi 15 juillet 2024 à 18 h 00.
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE : Le vendredi 14 juin 2024.
M2406883

MAIRIE DE COURCY

Avis d'appel public à la concurrence

Département de publication : 51

Travaux de construction

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Courcy.
Personne responsable du marché : Madame le Maire, Martine JOLLY.
Objet du marché : Aménagement d'un restaurant dans un bâtiment existant, avec petite extension.
Localisation : 1 rue Pierre Givélet à COURCY.
Type de marché de travaux : Exécution.
Date prévisionnelle de commencement des travaux : 2 septembre 2024.
Cautionnement et garanties exigés : article 99 et 100 du CMP : il est prévu une retenue de garantie remplaçable par une garantie à première demande.
Modalités essentielles de financement et de paiement : article 96 du CMP
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs : solidaire.
Critères de sélection des candidatures : voir règlement de consultation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : celles fixées dans le règlement de consultation.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
Valeur technique des prestations = 60%
Prix = 40%
Type de procédure : marché passé selon la procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 11 juillet 2024 à 18h30.
Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Conditions de remise des offres : voir règlement de consultation.
Renseignements d'ordre technique et administratif : auprès du maître d'œuvre : Dominique MARTIN - 8 rue Daniel Berger - 51100 REIMS - 06.10.82.42.56 - d.martin90@sfr
Modalités de retrait du dossier de consultation : auprès du maître d'œuvre : Dominique MARTIN - 8 rue Daniel Berger - 51100 REIMS - 06.10.82.42.56 - d.martin90@sfr
Désignation des lots :
Lot 01 : gros œuvre - aménagements extérieurs
Lot 02 : charpente - couverture zinc
Lot 03 : menuiseries extérieures pvc
Lot 04 : menuiseries intérieures - doublages
Lot 05 : électricité
Lot 06 : plomberie - chauffage
Lot 07 : carrelages - protections murales
Lot 08 : peintures
Classification des produits : travaux de construction.
Date d'envoi à la publication : 20 juin 2024.
M2406905

Madame JOLLY, Maire de Courcy.



MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT

Transformation de bureaux en 24 logements -
Rue Jules Didier - 10120 SAINT-ANDRE-LES VERGERS
Lots N°1-3-5-6-7-8-10-12-13-14-15-16-17

Avis de classement sans suite

Marché de travaux

Procédure adaptée, suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1. NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 28.958.688,45 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
2. OBJET DU MARCHÉ :
La présente consultation concerne les travaux suivants :
SAINT ANDRE LES VERGERS - 2041.
Transformation de bureaux en 24 logements - Rue Jules Didier.
Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer l'avis de consultation lancé le 22/03/2024 et le 30/04/2024 sans suite, conformément aux dispositions de l'article 6.5 du règlement de consultation et de l'article 2185-1 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019.
3. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 17/06/2024.

Le Directeur Général : Serge LAURENT.

M2406898

www.mon-logis.fr

monlogisimmobilier

Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

Procédures adaptées



HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement

Construction de 15 logements
9 rue de la Chapelle au Bé - 10120 ST ANDRE LES VERGERS - LOTS N°3-6-11-14

Avis de classement sans suite

Marché de travaux

Procédure adaptée suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1 - NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 28.958.688,45 €, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINT SAVINE.

Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.

2 - OBJET DU MARCHÉ :

La présente consultation concerne les travaux suivants : SAINT ANDRE LES VERGERS - 1039 - Construction de 15 logements - 9 rue de la Chapelle au Bé

Type de marché de travaux : 1/Exécution

Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer l'avis de consultation lancé le 22/03/2024 et le 30/04/2024 sans suite, conformément aux dispositions de l'article 6.5 du règlement de consultation et de l'article 2185-1 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019.

3 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 17/06/2024

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

M2406902

www.mon-logis.fr

[monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

COMMUNE DE SEDAN

Avis d'appel à la concurrence

Avis supplémentaire

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION : Commune de SEDAN, 6 rue de la Rochefoucauld - 08200 SEDAN.

OBJET DE LA CONSULTATION : Rénovation et aménagement de voirie.

N° - TITRE DU LOT

Lot n° 01 - Travaux de maçonnerie et de réparation de voirie ;

Lot n° 02 - Voirie routière ;

Lot n° 03 - Marquage horizontal.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé, conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

Les variantes sont autorisées.

MODE DE PASSATION : Marchés passés selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

INFORMATION : Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur le profil d'acheteur <https://www.xmarches.fr/acheteur>, sous la référence M2024-8.

L'information contenue dans le présent avis supplémentaire ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.

MODALITES D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION : Les documents de la consultation seront mis à disposition des opérateurs économiques et gratuitement téléchargeables sur le profil d'acheteur : www.xmarches.fr

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le mercredi 10 juillet 2024 à 11:00.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Marché à bons de commande avec minimum et maximum d'achats.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE : Le jeudi 13 juin 2024.

M2406806

Appel d'offres ouvert



ESPACE HABITAT

POUVOIR ADJUDICATEUR : SA HLM ESPACE HABITAT - 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES .

OBJET DU MARCHÉ : Assurance multirisques du patrimoine et assurance pour compte du locataire 2025 - 2028.

RÉFÉRENCE DE LA CONSULTATION : 2024SAJ001

TYPE DE PROCÉDURE : Appel d'offres ouvert.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Vendredi 12 juillet 2024 à 17h00 .

DURÉE DU MARCHÉ : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025, reconductible tacitement trois (3) fois un (1) an.

Critères d'attribution :

- Valeur technique : 60 % .

Ce critère sera apprécié au regard des dispositions contenues dans le mémoire technique, notamment au regard des clauses générales et particulières proposées par le candidat. Les caractéristiques des garanties (plafonds, franchises, ...) seront également prises en considération.

La note maximale applicable à chaque renseignement demandé est indiquée dans le mémoire technique type.

- Prix : 40 % .

Le critère prix sera pondéré de la façon suivante, en fonction du régime de garantie qui sera choisi par le pouvoir adjudicateur :

Offre de base et variantes : 40 % :

- Assurance multirisque de l'ensemble du patrimoine : 50 %

- Assurance locataires non assurés (LNA) de l'ensemble du patrimoine : 50 %

Critère de sélection entre offre de base et variantes :

- Impact de la sinistralité des années 2022 et 2023 en tenant compte de l'application des franchises retenues pour le présent marché

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION PEUVENT ÊTRE OBTENUS : Le Dossier de Consultation doit être téléchargé sur le site internet www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS.

Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.

ADRESSES AUPRÈS DESQUELLES LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS : Les candidats devront adresser leurs questions sur le profil d'acheteur d'ESPACE HABITAT : www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS.

DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION AU JOUE : le 5 juin 2024 .

DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : le 5 juin 2024.

M2406928

Rubrique spéciale IMMOBILIER

OPTIMISEZ L'IMPACT

de vos ANNONCES IMMOBILIÈRES
auprès des décideurs régionaux !

Visibilité parfaite

Dégressif multiparutions

Contactez **Christine SERAINE**

03 26 08 38 30

ou **06 24 99 12 36**

regiepublicitaire.pamb@legalnet.org

PETITES AFFICHES
Matot Braine

Appel d'offres



MON LOGIS - GROUPE Action Logement

Construction de 8 logements - 4 ruelle des Fontaines - 10410 VILLECHETIF
Lots n° 2 et 7 - Avis de classement sans suite

Marché de travaux

Procédure simplifiée suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1 - NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 28.958.688,45 €, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINT SAVINE.

Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.

2 - OBJET DU MARCHÉ :

Le présent avis concerne les prestations suivantes : CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS.

Les travaux se situent à l'adresse suivante : 4 RUELLE DES FONTAINES - 10410 VILLECHETIF.

Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer l'avis de consultation lancé le 27/03/2024 et le 30/04/2024 sans suite, conformément aux dispositions de l'article 6.5 du règlement de consultation et de l'article 2185-1 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019.

3 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 14/06/2024

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

M2406857

www.mon-logis.fr

[monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTSTPS BBL /
MOSOLF France
Transport Routier

Aux termes d'un ASSP en date du 30 mai 2024, Enregistré au SIE de REIMS, Dossier 2024 00024019, référence 5104P04 2024 A 00825, le 5 juin 2024, La société TPS BBL, SAS au capital de 20.000 €, ayant son siège social Aéroport, rue Louis Blériot, Châlons-sur-Marne - 51555 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX, immatriculée au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 810 560 813, a cédé à : La société MOSOLF France Transport Routier, SAS au capital de 100.000 €, ayant son siège social ZAC 2, Aéroport Paris/Valry rue Jacqueline Auriol - 51320 BUSSY LETTRÉE, immatriculée au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 979 484 649, une branche d'activité du fonds de commerce de transport de marchandises, commissaire de transport, sis et exploité Aéroport, rue Louis Blériot, Châlons-sur-Marne - 51555 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX au prix de 180.000 €.

Entrée en jouissance au 1^{er} juin 2024.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et à la SELARL SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE, 3 rue Jean Mermoz, 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE pour la correspondance.

Pour avis.

M2406840

Etude M^e Séverine FILAINE
Notaire
3 rue des Jardins Laramé
08 230 ROCROI
03.24.54.13.29

SAS PIO / BODET

Suivant acte reçu par Maître Séverine FILAINE, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «SEVERINE FILAINE» titulaire d'un Office Notarial à ROCROI, 3 rue des jardins Laramé, le 29 mai 2024,

La société dénommée SAS PIO, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, ayant son siège social à SAINT BRICE COURCELLES (51370), 6 place Roosevelt, identifiée au SIREN sous le numéro 810448076 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

A vendu à :

La société dénommée BODET, Société à responsabilité limitée au capital de 30.000 €, ayant son siège social à SAINT BRICE COURCELLES (51370), 6 place Roosevelt, identifiée au SIREN sous le numéro 925374746 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Un fonds de commerce de BOULANGERIE PATISSERIE, exploité à SAINT BRICE COURCELLES (51370), 6 place Roosevelt. Moyennant le prix de : Sept cent mille € (700.000,00 €).

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à Maître Thierry AUDEVAL, Notaire à CHAMPFLEURY (51500), 17 Grande Rue, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

M2406844

VALTON
FORMATION /
HAS FORMATIONAvis de cession
de fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 06/06/2024 à REIMS, enregistré au SPFE de REIMS le 07/06/2024 Dossier 2024 00024432 Référence 5104P04 2024 A 00849.

La Société VALTON FORMATION, associée par action simplifiée à société unique au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 812 370 559, ayant son siège 2 rue Lafayette - 51350 CORMONTREUIL, prise en la personne de son Président, Monsieur Eddy VALTON

A cédé à : La Société HAS FORMATION, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2.000 €, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 927 887 026, ayant son siège 2 rue Lafayette - 51350 CORMONTREUIL, prise en la personne de son Gérant, Madame Hasret TOKER,

Le fonds de commerce d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis 2 rue Lafayette - 51350 CORMONTREUIL, pour l'exploitation duquel il est immatriculé au RCS de REIMS sous le n° 812 370 559.

Moyennant le prix de 15.000 €.

Comprenant :

- Eléments corporels : 6.000 €

- Eléments incorporels : 9.000 €

La date d'entrée en jouissance est fixée au 06/06/2024.

Les oppositions, s'il y lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, à la SELARL PROMAVOCAT, 2 rue Noël - 51100 REIMS.

Pour avis et mention.

M2406860

CONSTITUTION

DE SOCIETE

SARL
PHOTOLANDAIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Mai 2024 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée régie par la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 modifiée et le décret du 23 Mars 1967.

DÉNOMINATION SOCIALE : S.A.R.L. PHOTOLANDAIS.

CAPITAL : 2.000 € divisé en 200 parts sociales de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées.

SIÈGE SOCIAL : Ferme des Landais - 51210 MONTMIRAIL.

Objet : La société a pour objet : la réalisation la production et la vente d'énergie électrique à partir de panneaux photovoltaïques ou de toute autre source de production d'énergie.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

GÉRANTS :

- Monsieur Dominique LANTENOIS demeurant Ferme des Landais - 51210 MONTMIRAIL.

- Monsieur Yannick LANTENOIS demeurant 44 rue de la Victoire - 51210 VAUCHAMPS.

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis : L'un des gérants.

M2406803

57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

CMCA 51

Société civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
44 rue de Marson
51240 ST GERMAIN LA VILLE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT GERMAIN LA VILLE du 05/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : CMCA 51.

SIÈGE SOCIAL : 44 Rue de Marson - 51240 ST GERMAIN LA VILLE.

OBJET SOCIAL : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers dont elle est propriétaire ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M Carlos NOGUEIRA DA COSTA, et M^{me} Maria NOGUEIRA DA COSTA, demeurant ensemble 44 Rue de Marson - 51240 ST GERMAIN LA VILLE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Pour avis : La Gérance.

M2406119

DEBS LUDES

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 juin 2024, à VILLERSALLERAND.

DÉNOMINATION : DEBS LUDES.

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE SOCIAL : 5b rue Alphonse Hanin - 51500 VILLERS-ALLERAND.

OBJET : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, tant en France qu'à l'étranger, leur exploitation et leur mise en valeur de toute manière jugée convenable, la gestion, l'exploitation par bail, par location ou autrement desdites constructions, leur entretien, l'acquisition de parts de Sociétés civiles Immobilières. La construction de tous immeubles tant en France qu'à l'étranger, leur exploitation et leur mise en valeur de toute manière jugée convenable.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 2.000 €

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 2.000 €.

CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

GÉRANT : Monsieur Geoffrey DESBOEUF, demeurant 5b rue Alphonse Hanin - 51500 VILLERS ALLERAND.

La société sera immatriculée au R.C.S. REIMS.

La Gérance.

M2406791

AVOCATS
ASSOCIÉS

NAT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 12/06/2024, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NAT

Objet social : La société a pour objet : L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ; La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement; Éventuellement, l'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société. Plus généralement, elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet et contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

Siège social : 9 rue des Blancs Fossés, 51370 ORMES

Capital : 1 803 350 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Gérance : M. GONTERO Arnaud 20 bis, rue des Têtes de Fer 51430 BEZANNES

M2406745

SASU
AB BUSINESS

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 19/06/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SASU AB BUSINESS

Objet social : Apporteur d'affaires (Patrimoine, architecte, immobilier, sécurité, conférences) - Administratif

Siège social : 38 RUE DU GUE, 51130 CHAINTRIX BIERGES

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHALONS -EN-CHAMPAGNE

Président : M. BARDINI JEAN-NOEL 38 Rue du Gué 51130 CHAINTRIX BIERGES

Jean-Noel BARDINI

M2406839

EURL RUBLINE

au capital de 1.000 Euros

Siège social :

17 rue Lot la Chute des Eaux

51140 PROUILLY

L'an deux mille vingt-quatre le treize juin, suivant acte sous seing privé, l'associé unique de l'EURL RUBLINE a décidé : La création de l'EURL RUBLINE.

OBJET : L'activité de dépannage, entretien, installation, achat et vente d'équipement de chauffage et sanitaire, climatisation et accessoires se rapportant à la profession de plombier chauffagiste. Y compris la création achat exploitation de fonds de commerce se rapportant à l'objet social.

DÉNOMINATION : EURL RUBLINE

SIÈGE SOCIAL : 17 rue Lot la Chute des Eaux - 51140 PROUILLY.

CLÔTURE : Le 31 décembre.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 € en numéraire.

GÉRANT : M. Rubline Stéphane, né le 15/01/1974 à REIMS, célibataire, demeurant 17 rue Lot la Chute des Eaux - 51140 PROUILLY.

GREFFE D'IMMATRICULATION : R.C.S. REIMS.

La Gérance.

M2406771

Cabinet Arnaud COLSON
EXPERT COMPTABLE

PA du Pré Moinot, Rue des minières

52100 Saint-Dizier

LA PLANCHE
DU DERSociété par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 rue du Clos de la Vallée
51240 FRANCHEVILLE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FRANCHEVILLE du 6 Juin 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : LA PLANCHE DU DER.

SIÈGE : 5 rue du Clos de la Vallée - 51240 FRANCHEVILLE.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Restauration traditionnelle, vente à emporter, traiteur, ambulancier, foodtruck, caviste.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENTE : Madame Marine LOUIS, demeurant 5 rue du Clos de la Vallée - 51240 FRANCHEVILLE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La présidente.

M2406796

CAM

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros

Siège social :

La Croix Maurencienne
Centre Commercial E. LECLERC

Cellule C28

Boulevard des Tondeurs
51370 SAINT BRICE COURCELLES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEDAN le 14/06/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : CAM.

NOM COMMERCIAL : Adopté.

ENSEIGNE : Adopté.

SIÈGE : La Croix Maurencienne Centre Commercial E. LECLERC Cellule C28, Boulevard des Tondeurs - 51370 SAINT BRICE COURCELLES.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : le commerce de gros de parfumerie, de produits de beauté et de savon.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions aux tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENTE : Monsieur Christopher DRUX, demeurant à Sedan (08200) - 6 Place Goulden.

La Société sera immatriculée au RCS de REIMS.

Pour avis : Le président.

M2406841

FCN Reims Moissons
7 Rue Gabriel Voisin - CS80018
51686 REIMS CEDEX 2

MAGECOE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution en date du 18 juin 2024, par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une société par actions simplifiée qui sera immatriculée au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE, dénommée «MAGECOE», au capital de 1.000 €, ayant pour objet en France et à l'étranger :

- Le recyclage de composants plastiques ;

- L'injection de pièces plastiques ;

- La granulation ;

- La commercialisation de matières broyées, de produits plastiques, de matière plastique recyclée ;

- Toutes opérations de sous-traitance (recyclage, injection, granulation) ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Son siège social est à MARSON (51240), 1 chemin des Bas.

Est nommé pour une durée illimitée en qualité de président, Monsieur Etienne HERMANT, demeurant 17 rue Général Ferry - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée.

DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une voix.

AGRÈMENT : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Pour avis : Le président.

M2406803



CAMILIA

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 07/06/2024, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CAMILIA

Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis à 31 rue Courmeaux 51100 REIMS, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

Siège social : 39 RUE HONORE DAUMIER, 51350 CORMONTREUIL

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Gérance : M. PFLIEGER LOGAN 39 RUE HONORE DAUMIER 51350 CORMONTREUIL

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers.

LE GERANT

M2407021

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne



SVP BAJOLLE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Patricia BOUCTON-JOLY, notaire à REIMS (51100), 15 rue Clovis, 14 juin 2024, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes

DÉNOMINATION SOCIALE : SVP BAJOLLE.

FORME : société civile de patrimoine. CAPITAL SOCIAL : 750.003 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire et en nature.

SIÈGE SOCIAL : REIMS (51100), 68 rue du Barbâtre.

OBJET SOCIAL :

- L'acquisition, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers et notamment la souscription de tout contrat de capitalisation et autres produits financiers.

- L'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers.

- La régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, et le cas échéant, la constitution de la société, caution hypothécaire de (s) associés en garanties notamment hypothécaires sur les biens et droits mobiliers et immobiliers de la société, et garantie du remboursement de(s) prêt(s) à eux consenti (s) en vue d'un apport en numéraire ou d'une augmentation de capital ou d'un apport en compte courant.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ses droits et biens immobiliers au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Enfin d'une façon générale toutes opérations mobilières, immobilières ou financières susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet ci-dessus défini, à l'exception de toutes opérations susceptibles de faire perdre à la société son caractère civil.

- la gestion de fonds à court, moyen ou long terme, par tous moyens, notamment par l'achat ou la vente d'actions de sociétés cotées ou non cotées, d'obligations, de parts de SICAV ou de fonds commun de placement ou de tout autre produit financier.

- l'acquisition, la détention, la cession, la gestion, la prise, sous toutes formes, de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou personnes morales,

- la propriété, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous droits immobiliers.

DURÉE : 99 ans.

Gérant nommé pour une durée illimitée : Julien BAJOLLE demeurant à REIMS (51100), 68 rue du Barbâtre.

PARTS SOCIALES : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au R.C.S de REIMS.

Pour avis et mention.

M2406849

INSTITUT DE L'EFFICIENCE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 14/06/2024, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : INSTITUT DE L'EFFICIENCE

Objet social : Conseil, formation, bilans de compétence et coaching

Siège social : 20 RUE DE L'ANCIEN CHATEAU, 51430 BEZANNES

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Président : M^{me} NOËL CAROLE 20 RUE DE L'ANCIEN CHATEAU 51430 BEZANNES

CAROLE NOËL

M2406851

FRD NOT

Avis de constitution

Suivant acte sous signature privée en date du 14 juin 2024 a été constituée une société de participations financières de profession libérale de notaires par actions simplifiée dénommée FRD NOT, au capital de mille euros (1.000,00 €) par apport en numéraire dont le siège social est à AY-CHAMPAGNE (51160), 34 espace Les Coquelicots MAREUIL SUR AY, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

L'objet social est le suivant : la prise de participations dans des sociétés mentionnées au premier alinéa de l'article 1^{er} de la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ou relevant du livre II du Code de commerce lorsque ces sociétés ont pour objet l'exercice de la profession de notaires et la gestion de ces participations.

En cas de pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés sous réserve de tout accord extrastatutaire conclu entre tous les associés de la société. Elles ne peuvent être cédées à titre gratuit ou onéreux à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement préalable de trois quarts des associés, dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux cessions d'actions à des tiers.

La présidente est Madame Fanny Sylvie Valérie RONDEAU épouse DUCORNET demeurant à AY-CHAMPAGNE (51160), 34 espace Les Coquelicots MAREUIL SUR AY.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2406872

Etude de Maître Lucie LECOMTE
Notaire à EPERNAY (51200)
1 bis place Carnot

CANNEAU

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Lucie LECOMTE, Notaire titulaire d'un Office Notarial à EPERNAY, 1 bis, place Carnot, le 17 juin 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, l'obtention d'emprunt, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

La dénomination sociale est : CANNEAU.

Le siège social est fixé à : EPERNAY (51200) 3 place Carnot.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de l'immatriculation au RCS de REIMS (51).

Le capital social est fixé à la somme de : cent cinquante euros (150,00 €).

Les parts sont librement cessibles entre associés uniquement ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement unanime des associés.

L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision prise en assemblée générale extraordinaire.

Gérant : Madame Sonia Angéline CANNEAU, demeurant à HERMONVILLE (51220) 15 rue du Luxembourg, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : Le notaire.

M2406892



FCN Vitry-le-François
21, rue Marabais
51300 Vitry-le-François
Tel : 03 26 74 21 18

NUADA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VITRY LE FRANCOIS du 17/06/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : NUADA.

SIÈGE : 21 rue Marabais - 51300 VITRY LE FRANCOIS.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Activité de société holding, à savoir prise de participations, par voie d'apport ou de souscription, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières, d'études ou de recherche et gestion de ces participations.

Réalisation de toutes études, estimations et expertises dans la limite de l'objet social.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Jacques BERLY demeurant 10 impasse de la Forge - 49330 SCEAUX D'ANJOU.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le président.

M2406932

SCI DES GRENOUILLES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alexandre PREVOST, Notaire à VILLENEUVE SUR AISNE, 6 avenue du Général de Gaulle - GUIGNICOURT, le 31 mai 2024, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : SCI DES GRENOUILLES.

FORME : Société civile immobilière.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : Cent vingt mille euros (120.000,00 €), divisé en 1.200 parts de cent euros (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1.200.

DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

SIÈGE SOCIAL : CORMICY (51220), 3 route d'Aguilcourt, Hameau de la Neuville.

GÉRANT : Monsieur Joël Casimir DUVIVIER, demeurant à CORMICY (51220), 3 route d'Aguilcourt, Hameau de la Neuville.

CESSION DE PARTS SOCIALES - AGRÈMENT : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2406978



51 Rue Ampère - 75017 PARIS
109 Rue Edmond Rostand
51100 REIMS
7 Av Christian Doppler
77700 SERRIS

EBS LOCATION

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 17/06/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : EBS LOCATION.

SIÈGE : 7 rue de la Neuville - 51370 SAINT BRICE COURCELLES.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 9.000 €.

OBJET : La location de véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes avec chauffeur, transports publics et privés routiers de marchandises en France et livraison d'objets et de matériel de toutes natures en France ; Toutes opérations de prestations de services pouvant s'y rapporter.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENTE : Madame Elisabeth GERARD, demeurant 98 rue de la Heuquette - 08230 GUE D'HOSSUS.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Monsieur Benoit LECOMTE, demeurant 11 quai de la Villa - 51200 EPERNAY ; Monsieur Sébastien MOREL, demeurant 21 route de Coulommès - 51390 PARGNY LES REIMS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : La présidente.

M2406935



57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

VT2G

Société par actions simplifiée
au capital de 25.000 Euros
Siège social :
2 rue du Pont Galot
51130 CHAINTRIX BIERGES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à CHAINTRIX BIERGES du 19/06/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : VT2G.

SIÈGE : 2 Rue du Pont Galot - 51130 CHAINTRIX BIERGES.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

CAPITAL : 25.000 €.

OBJET : le commerce de tous véhicules à moteur neuf ou d'occasion ; l'import-export de tous véhicules à moteur ; la location de tous véhicules.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : M Gilbert GANTNER, demeurant 2 Rue du Pont Galot- 51130 CHAINTRIX BIERGES.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX : M Valentin TUDOR et M^{me} Emilie TUDOR demeurant 1 allée de Marquese - 51240 WITRY LES REIMS.

Pour avis : Le président.

M2406983



GFA DU TORDOIR

Suivant acte reçu par Me Laurent LUTUN, Notaire à FISMES, le 8 juin 2024, a été constitué un groupement foncier agricole dénommé «GFA DU TORDOIR».

SIÈGE SOCIAL : FISMES (51170), chemin du Tordoir, chez M. Jean-Paul COULON.

Constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

CAPITAL SOCIAL : Quatre cent mille Euros (400.000,00 €), divisé en 4.000 parts sociales de cent euros (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 4.000.

Apports en numéraire à concurrence de 5.000,00 €. Apports en nature, savoir des parcelles de terre sur les communes de FISMES (51170), BLANZY LES FISMES (02160), BASLIEUX LES FISMES (51170), et VEZILLY (02130). Evalués : 395.000,00 €.

OBJET SOCIAL : Le groupement a pour objet la propriété, la jouissance, la mise en location et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins d'exploitation d'une ou de plusieurs exploitations, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles.

Il s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens dont il est propriétaire et il assurera leur gestion en les donnant en location par bail rural à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

GÉRANCE ASSURÉE PAR : Monsieur Jean-Paul Théophile Gaston COULON, agriculteur retraité, demeurant à FISMES (51170), 8 rue Camille Rigaux ; Monsieur Vincent Lucien Paul COULON, agriculteur, demeurant à FISMES (51170), Ferme du tordoir ; Monsieur Benjamin Jean-Paul COULON, agriculteur, demeurant à FISMES (51170), 17 faubourg de Soissons.

Pour insertion, Me Laurent LUTUN. M2407067

PRESTATION VITICOLE SHAHEN

Par acte sous seing privé en date du 07/05/2024, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : PRESTATION VITICOLE SHAHEN. OBJET : travaux viticoles. SIÈGE SOCIAL : 24 rue Georges Hodin - 51100 REIMS.

DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 1.000 €.

PRÉSIDENT : AVDALYAN Shahen Grishai, demeurant 24 Rue Georges Hodin - 51100 REIMS. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2406890

ANNONCES LÉGALES
NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie
03.26.40.21.31
annoncelegale.pamb@forumeco.com



BERTINEGGER

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Vincent CROCHET Notaire à REIMS (Marne), 15 rue Clovis, le 19 juin 2024, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : BERTINEGGER.

FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL SOCIAL : Deux mille cent € (2.100,00 €).

SIÈGE SOCIAL : REIMS (51100), 18 rue Payen.

OBJET : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, l'occupation à titre gratuit par le gérant ou les associés, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La location saisonnière et en meublé non professionnel pour son propre compte.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANTS NOMMÉS POUR UNE DURÉE ILLIMITÉE : Eric et Anne Françoise BERTIN demeurant à REIMS (51100), 18 rue Payen.

CESSIONS DE PARTS : Les cessions entre associés sont libres. Les donations par les associés fondateurs au bénéfice de descendants sont libres. Toutes les autres opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, sont soumis à l'agrément de la société, donné avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation au R.C.S de REIMS.

Pour avis et mention.

M2407052

MODIFICATION DE STATUTS

SCM DU CABINET DE CHAUMUZY

Société civile de moyens
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 rue Maurice Faroux
51170 CHAUMUZY
794 911 123 RCS Reims

Aux termes d'une délibération en date du 08/01/2024, la collectivité des associés a décidé :

- le changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 2 des statuts.

ANCIENNE MENTION : SOCIETE CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS DUROT ET GUILLAUME.

NOUVELLE MENTION : SCM DU CABINET DE CHAUMUZY.

- a prit acte de la démission de Madame Christelle GUILLAUME de ses fonctions de gérante et a décidé de nommer en qualité de nouvelles gérantes à compter du même jour et pour une durée indéterminée : Madame Céline ROUSSELLE demeurant 4 rue du Préau - 51100 REIMS et Madame Anne FOLLEREAU épouse DUROT demeurant 2 rue Léon Matthieu - 51100 REIMS,

- et a décidé, pour faire suite à un acte de cession de parts sociales en date du 08/01/2024, la mise à jour de l'article 7 des statuts pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts.

Pour avis : La gérance.

M2406859

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

L'UNIQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
36 rue Gustave Haguenin
51110 BAZANCOURT
982 538 555 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 25/01/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'apporteur d'affaires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis : La gérance.

M2401296



57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

SAS PERES

Société par actions simplifiée
au capital de 7.622,45 Euros
Siège social :
23 Boulevard Emile Zola
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
392 685 558
RCS Châlons en Champagne

Aux termes d'une AGO en date du 02/05/2024, il résulte que M Antoine GIBBONS demeurant 88 Avenue de Sainte Menehould - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 01/06/24.

Pour avis : Le Président.

M2405051



FCN Epernay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

SOLOPACK

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
2 rue Planchottes - 51150 ATHIS
948 379 573
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une décision en date du 14 mai 2024, la gérance de la société à responsabilité limitée SOLOPACK a décidé de transférer le siège social du 2 rue Planchottes - 51150 ATHIS au 4 rue de la Haute Borne - 51530 CHOUILLY à compter du 16 mars 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

M2405627



FCN Sézanne
33 rue Aristide Briand
BP 64 - 51120 SEZANNE
Tél. : 03.26.80.53.30

CHAMP'OPTIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 13 place de la République
51120 SEZANNE
879 301 398 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 05 juin 2024, le président de la société par actions simplifiée CHAMP'OPTIQUE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 13 place de la République - 51120 SEZANNE au ZA du Petit Etang - Route de Troyes - 51120 SEZANNE à compter du 1^{er} juillet 2024 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis : Le Président.

M2406577



WM PRESTA AY

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
ramené à 3.670 Euros
Siège social : ZA Le Cheminet
51160 AY CHAMPAGNE
R.C.S. Reims 789 352 309

Réduction de capital

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des Associés du 20 janvier 2024 et du procès-verbal des décisions de la Gérance du 7 juin 2024, le capital social a été réduit de 1.330 €, afin d'être ramené de 5.000 € à 3.670 €, par voie de rachat et d'annulation de 133 parts sociales.

Les articles 9 et 11 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis : La Gérance.

M2406623



JFT

Société à responsabilité limitée
au capital de 22.500 Euros ramené à 9.000 Euros
Siège social : 75 route de Louvois
51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE
R.C.S. Chalons En Champagne
817 463 458

Modifications statutaires

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 8 avril 2024 et du procès-verbal des décisions de la gérance du 31 mai 2024, le capital social a été réduit de 13.500 €, afin d'être ramené de 22.500 € à 9.000 €, par voie d'annulation 1.350 parts sociales. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

En outre, en vertu des décisions de la gérance du 31 mai 2024, il a été décidé de transférer le siège social de SAINT MARTIN SUR LE PRE (51520), 75 route de Louvois, à JUVIGNY (51150), 14 rue Principale, à compter du 1^{er} juin 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La Gérance.

M2406673

SOCIETE DE CONSTRUCTION DE L'ECO-HABITAT EN CHAMPAGNE ARDENNE

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social :
1 rue du Docteur Doyen
08300 TAGNON
R.C.S. Sedan 879 699 346

L'AGE DU 19/12/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/12/2023 et de modifier l'article des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 1 rue du Docteur Doyen - 08300 TAGNON.

NOUVELLE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 10 rue du Jard - 51100 REIMS.

PRÉSIDENT : M. Cyril DÉMARO, domicilié au 10 rue du Jard - 5100 REIMS.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de REIMS.

M2406759



RB

Société civile
au capital de 302.104,99 Euros
Siège social :
41 rue Jean-Jacques Rousseau
51100 REIMS
490 150 471 R.C.S. Reims

Suivant délibération de l'AGM du 04/06/2024, le capital social a été réduit d'un montant de 66.772 € pour être ramené à 235.333 €.

Mention au R.C.S. de REIMS.
M2406805

TECHNOLOGIS 51

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 Euros
Siège social : 22 rue de Trianon
51100 REIMS
493 465 546 R.C.S. Reims

Par DUA du 13/06/2024, les associés de la société ont décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité de réalisation de prestations de services diverses et de modifier l'article 2 des statuts ;
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale « TECHNOLOGIS 51 » par « TECHNOLOGIS 2A » et de modifier l'article 3 des statuts ;
- de transférer le siège social du 22 rue de Trianon à Reims (51100) au 37 Strada d'Arghja Mizana - 20135 CONCA à compter de ce jour, et de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

M2406832



Expertise-comptable
Audit - Conseil

15, rue E. Duchâtel
51200 EPERNAY
03 26 54 27 54

SNC DE LA FERME SAINT ANTOINE

Avis de transformation en SARL

Suivant délibération en date du 31/01/2024, l'assemblée générale extraordinaire de la SNC DE LA FERME SAINT ANTOINE, société en nom collectif au capital de 600 €, dont le siège social est Ferme Saint Antoine, OGER - 51190 BLANCS COTEAUX, R.C.S. CHÂLONS EN CHAMPAGNE 414 867 028, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du 01/02/2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Sa dénomination est désormais « SARL DE LA FERME SAINT ANTOINE ». Le capital social est augmenté et passe de 600 € à 6.000 €. Dans l'objet social, le mot « saps » est remplacé par « végétaux » et l'activité principale est étendue aux « travaux forestiers ». Madame Agnès ROLLIN et Monsieur Olivier ROLLIN, gérants, demeurant ensemble Ferme Saint Antoine, OGER - 51190 BLANCS COTEAUX, poursuivent leurs fonctions après transformation de la société. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de CHÂLONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La gérance.

M2406843



ARTIS

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 2 rue Jules Méline
51430 BEZANNES
RCS de REIMS n°884 915 174

Avis de modification

En date du 11/06/2024, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social à compter du 11/06/2024.

Nouvel objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- Toutes prestations de services, conseils, négociations de fournitures dans le domaine viticole, - L'activité de conseil aux entreprises, incluant les prestations de conseil en stratégie, organisation, management, ressources humaines, marketing et communication, auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature quelles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de REIMS.
M2406850

JMB INVEST

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.500 Euros
Siège social :
14 rue Carnot - 51500 LUDES
913 837 936 RCS Reims

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique du 23 avril 2024 le siège social a été transféré du 14, rue Carnot 51500 LUDES au 1 rue Alexandre Dhainault - 51500 VILLERS ALLERAND et ceci à effet du 23 avril 2024.

L'article «siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de REIMS.
M2406858

ESANU NOTAIRES

SELARL au capital de 20.000 Euros
Siège social :
BEZANNES (51430)
14-16 cours Christian Lange
17 rue Louis Victor de Broglie
R.C.S. Reims 984 392 027

Changement de titulaire d'un Office notarial à BEZANNES

Me Valériu ESANU vous informe de sa nomination en qualité de Notaire associé de la SELARL ESANU NOTAIRES nommée Notaire à la résidence de BEZANNES (Marne), par arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 2 février 2024, publié au Journal Officiel du 8 février 2024 en remplacement de Me Paul DAGUISY.

Me Valériu ESANU a pris ses fonctions le 8 février 2024.
M2406875

DOMAINE DE VINCINE

SARL au capital de 11 000 Euros
Siège social : 31 rue des Berceaux
51200 EPERNAY
810 916 262 RCS Reims

L'AGE du 05/06/2024 a décidé :
- de nommer en qualité de cogérante statutaire, à compter du 01/07/2024, M^{me} Vincine BERTOT-CLAIS, demeurant 31 rue des Berceaux, 51200 EPERNAY, pour une durée illimitée, et de modifier en conséquence l'article 11 des statuts,

- d'étendre l'objet social aux activités de fromagerie, charcuterie, épicerie fine, vente à emporter, snacking, à compter du 01/07/2024 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
M2406907

SAS INSAF

Rectificatif de l'annonce N°M2406436 paru dans le journal matot-braine.fr, paru le 5 juin 2024.

Il fallait lire « SAS INSAF » au lieu de « SARL INSAF ».
M2406908

SCI LA LIBERTE

Société civile au capital de 1.000 Euros
Siège social :
3 rue de Châlons - 51130 VOUZY
RCS : Châlons en Champagne
479 784 118

Avis de modification

Aux termes d'une délibération en date du 2 mai 2024, l'assemblée des associés a pris acte du transfert du siège social à compter du 01/10/2023 à BLANCS-COTEAUX (51130), 5T rue de la Vieille Chaussée (Voixpreux).

L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La gérance.

M2406929



Etude de Maîtres
Jeremy MARSAN
et Vincent REGNAULD
Notaires Associés
à BLANCS COTEAUX VERTUS
(Marne)
52 rue Jean le Bon

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MAILLIARD

Groupelement Foncier Agricole
au capital de 1.843.980 Euros
Siège social
BLANCS-COTEAUX 52 avenue de
Bammental
Immatriculé au RCS de Châlons en
Champagne
n° 532 932 431

Suivant actes reçus par Me PITEL, notaire à VERTUS, le 21 décembre 2017 :

Les associés de la société ont décidé d'augmenter le capital social de la société du fait de l'apport en nature par M. Michel MAILLIARD, des parcelles de vigne Commune de VERTUS située Lieudit LE MONT VERGON, cadastrée section AP n° 46 pour 30a50ca.

L'ancien capital est de : un million huit cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingts euros (1.843.980,00 €).

Le nouveau capital est fixé à la somme de 1.843.990,00 € montant, il est divisé en 184.399 parts sociales de 10 € chacune.

L'article 7 CAPITAL SOCIAL des statuts a été modifié en conséquence. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis et mention :
Me REGNAULD, notaire.

M2406957

QUATTROCENTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.501.000 Euros
Siège social :
154 rue de Vesle - 51100 REIMS
529 868 689 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 12/06/2024, l'Associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de marchand de biens immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La gérance.

M2406947

MOREAU ELECTRICITE

Société par actions simplifiée
au capital de 500 Euros
Siège social :
2 rue des Couloins
51130 VILLERS AUX BOIS
878 137 843 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 1^{er} juin 2024, il résulte que Monsieur Nicolas MOREAU, demeurant 2 rue des Couloins - 51130 VILLERS AUX BOIS a été nommé en qualité de président en remplacement de Madame Cécile MASSON, démissionnaire.

Aux termes d'une décision du président en date du 1^{er} juin 2024, il résulte que Madame Cécile MASSON, demeurant 2 rue des Couloins - 51130 VILLERS AUX BOIS, a été nommée en qualité de directrice générale.

Pour avis : Le président.

M2406990

SCI DU TERTRE

Société civile immobilière
Au capital de 2.286,74 Euros
Siège social : 44 avenue Hoche
51100 REIMS
R.C.S. Reims 421 435 835

Suivant décision collective des associés en date du 08/12/2023, a été nommée nouvelle Gérante la société TRANS WORLD FINANCES, dont le siège social est situé à 44 avenue Hoche - 51100 REIMS immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le numéro 350 538 070, représentée par la SELARL CARDON BORTOLUS, prise en la personne de Me Benjamin CARDON, domiciliée 49/51 avenue Salvador Allende - 77100 MEAUX.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2406996

Office Notarial SUD ARDENNES Arnaud DELANNOY et Martial JACQUES

Notaires associés
27 rue Chanteraine - 08190 ASFELD
Tél. : 03.24.72.95.59 - Fax : 03.24.72.91.38
delannoy.jacques@notaires.fr

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE SAINT MARCOULT

Chemin de l'Épinette 08310 JUNIVILLE
RCS Reims : 321 882 573

Avis de modification

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé par Maître Arnaud DELANNOY, le 29 mai 2024, il a été constaté :

- Le changement de dénomination du groupelement : ANCIENNE MENTION : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MUTUEL DE LA REGION DE FISMES. NOUVELLE MENTION : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE SAINT MARCOULT.

- Le transfert du siège social du groupelement : ANCIENNE MENTION : REIMS (Marne) rue Léon Patoux Maison des Agriculteurs.

NOUVELLE MENTION : Chemin de l'Épinette 08310 JUNIVILLE.

- La démission de gérance de Messieurs Jean Marie GORET et Gérard CHRETIEN.

La nomination de Monsieur Sébastien PAUBON, demeurant à JUNIVILLE (08310) Chemin de l'Épinette en qualité de nouveau gérant.

Pour insertion :

M2407000

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

Octav
Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

RAVALEMENT MAMEDE COSTA PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
transformée en
société par actions simplifiée
au capital de 40.000 Euros
Siège social :
Zone artisanale, Val des Bois
5 et 7 rue Pierre Mangear
51110 ISLES SUR SUIPPE
520 184 573 R.C.S. Reims

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 19/06/2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 40.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession entre associés, est soumise à agrément.

Monsieur David MAMEDE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur David MAMEDE, demeurant 15 rue Chefosse - 51110 LAVANNES.

Modifications seront faites au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2407031

GFA « DE LA CHAUX »

Capital social : 1.223.448 Euros
Siège social :
2 rue du Parc - 51320 MONTEPREUX
RCS Reims 432 158 483

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2024, les associés ont constaté le retrait de Monsieur Grégoire PUISEUX de la gérance, à compter du 29 septembre 2023.

Pour avis : La gérance.

M2407001

COOPERATIVE REMOISE ELECTRICITE CHAUFFAGE SANITAIRE (COPRECS)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance à capital variable
Rue de l'Escaut - 51100 REIMS
R.C.S. Reims B 328 815 816

Aux termes du procès-verbal de délibération en date du 13 février 2024, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission au 31 mars 2024 de Monsieur Joffrey SAUVAGE, membre du Conseil de Surveillance, depuis le 25 juin 2020.

Mention en sera faite au R.C.S. de REIMS.

Le président du directoire.

M2407040

LORETTE
et ASSOCIES
34 rue des Moulins - 51100 REIMS

COMPTOIR GENERAL DE ROBINETTERIE C.G.R.

Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 €
Siège social : 38, avenue Paul Vaillant
Couturier 51430 TINQUEUX
318 827 763 RCS REIMS

Suivant délibérations du Conseil d'Administration du 18 juin 2024,

- il a été constaté la démission de M. Christophe BOLOT de ses fonctions de Directeur Général à effet du même jour et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement ;

- M^{me} Sylvie GENIBRE a été nommée en qualité de Vice-Présidente.

Anciennes mentions :
- Présidente: La société LES CHANCEAUX, représentée par Monsieur Jérémie PETIT,
- Directeur Général: Monsieur Christophe BOLOT.

Nouvelles mentions :
- Présidente: La société LES CHANCEAUX, représentée par Monsieur Jérémie PETIT,
- Vice-Présidente: Madame Sylvie GENIBRE.

L'inscription modificative de la Société sera effectuée auprès du R.C.S. de REIMS.

Pour avis : La Présidence

M2407041

Octav
Société d'Avocats
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

CHEVALLOT

Société par actions simplifiée au capital de 500 Euros
en cours de transformation en Société à responsabilité limitée

Siège social :
2 Grande Rue - 51290 LIGNON
880 977 806
RCS Châlons en Champagne

Transformation

Suivant délibération en date du 20/06/2024, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège de la Société, sa dénomination, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 500 €, divisé en 500 parts sociales de 1 € chacune.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par M. Vincent CHEVALLOT demeurant 2 Grande Rue - 51290 LIGNON, pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis.

M2407070

A ta santé club

SASU au capital de 100 Euros
Siège social :
4 chemin des Champs Chapons
51500 TAISSY
R.C.S. Reims 927 670 166

L'assemblée générale extraordinaire du 18/06/2024 a décidé à compter du 20/06/2024 d'augmenter le capital social de 100 € par en le portant de 100 € à 10.000 €.

Article 7 des statuts modifié en conséquence.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de REIMS.

M2407009

SPM
DIFFUSION
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
22 rue de la Libération
51500 MAILLY CHAMPAGNE
380 240 242 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 23 février 2024, l'Associée Unique a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 juillet, et prenant acte de la démission de Monsieur Xavier MULLER de ses fonctions de gérant, décide de nommer en qualité de nouveau gérant Monsieur Stéphane REMY, né le 23 mars 1974 à REIMS (51100), demeurant 7 bis Aristide Briand - 51500 MAILLY CHAMPAGNE.

Pour avis : La gérance.

M2407073

LE TERRIER

Société civile
au capital de 100 000 euros
Siège social : 14 RUE DES MURS
51100 REIMS
499 163 889 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 10 JUIN 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; de supprimer l'acquisition et la gestion du bien sis 14 rue des Murs à REIMS, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis, La Gérance

M2407089

SJFC
SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE

19-21 rue Denis Papin - 51100 REIMS
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

LV 13

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
12 bis rue de l'Isle
51370 CHAMPIGNY
918 618 034 R.C.S. Reims

Avis de transformation en société à responsabilité limitée

Aux termes des délibérations en date du 20 mars 2024, l'assemblée générale extraordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi, a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Son siège, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 €.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la société était dirigée par sa présidente, Madame Victoria BERTAUX et un directeur général, Monsieur Lilian CAMPAGNA.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la société est gérée par Monsieur Lilian CAMPAGNA et Madame Victoria BERTAUX, demeurant tous deux 12 bis rue de l'Isle à CHAMPIGNY (51370), et ce, pour une durée illimitée.

Pour avis.

M2407049

GN

AVOCATS ASSOCIES

CHAMP'POM EXPORT

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 4, rue des Abbesses
51120 SAINT REMY SOUS BROYES
RCS de REIMS n°510 227 176

Avis de modification

L'AGE du 18/06/2024 a décidé à compter du 18/06/2024 d'augmenter le capital social de 29 350 € par apports en numéraires en le portant de 100 000 € à 129 350 €.

Article 6 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de REIMS.

M2407020

POURSUITE D'ACTIVITE

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Epernay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

AMERICAN BROTHERS

Société à responsabilité limitée au capital de 100 Euros
Siège social :
94 Rue Ferdinand Moret
51530 CRAMANT
898 463 682 RCS Reims

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} Juin 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance.

M2406322

MONSAU

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
81 pl Drouet d'Erlon - 51100 REIMS
910 500 834 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 12/06/2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le président.

M2406715

SEL SOPHIE MORONI

Société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique au capital de 3.000 Euros
Siège social :
10 avenue des Chenesvières
51370 SAINT BRICE COURCELLES
895 160 687 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La présidente.

M2406891

SAS « Calycé Sun »

Société par actions simplifiées au capital de 10.000 Euros
Siège social :
42 rue de Champagne
51240 VITRY LA VILLE
RCS Châlons en Champagne
919 616 508

Suivant décision de l'associée unique en date du 30/05/2024, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis.

M2406914

C&C FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 Euros
Siège social :
1 rue Edmond Canard
51500 LUDES
519 877 708 R.C.S. Reims

L'Assemblée Générale des Associés réunie le 31 mai 2024, statuant conformément à l'article L225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que ses capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié de son capital social.

Mention en sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis : Le président.

M2406955

SARL

« VRAC & TERROIR »

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros
Siège social :
3 rue des Vignottes
51210 MONTMIRAIL
R.C.S. Reims 883 742 967

Par décision de l'associée unique en date du 31/05/2024, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis :
Le représentant légal.

M2407079

DISSOLUTION

DE SOCIETE

COLIS FLASH

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 900 Euros
Siège social : 24 impasse Achille Bureau
51100 REIMS
Siège de liquidation : 24 impasse Achille Bureau
51100 REIMS
453 389 827 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur BOUSSERIEF Rabah, demeurant 24 impasse Achille Bureau - 51100 REIMS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 24 impasse Achille Bureau - 51100 REIMS.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2407002

ABONNEMENTS

03.26.08.38.26

abonnement.pamb@legalnet.org

ICÔNE
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Corinne MANFAIT
Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes
109 avenue Jean Monnet
51430 BEZANNES

VILLA CONFIDENTIELLE

Société civile de construction-vente au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 rue des Docks Rémois
51100 REIMS
890 440 522 RCS Reims

Suivant délibérations en date du 18 juin 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable,

- de nommer comme liquidateur la société «CITANIUM», ayant son siège social à REIMS (51100), 1 rue des Docks Rémois, avec les pouvoirs les plus étendus,

- de fixer le siège de la liquidation à l'adresse du siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis.

M2407007

SCGP « GERARD Perrine »

Société en cours de liquidation
Capital social : 5.220 Euros
Siège social :
1 allée du Pressoir, Tauxières Mutry
51150 VAL DE LIVRE
R.C.S. Reims 442 505 442

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2024, la collectivité des associés de la société civile «GERARD Perrine» a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} juin 2024 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidatrice Madame Sylvie GERARD née MAHE, demeurant 16 rue Saint Souplet - 51600 SAINT HILAIRE LE GRAND, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés 1 allée du Pressoir -Tauxières Mutry - 51150 VAL DE LIVRE, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : Le liquidateur.

M2407029

RICHOMME COLLET

SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social :
6 rue de la Brèche
51120 BARBONNE FAYEL
514 092 550 RCS Reims

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 13/06/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13/06/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateurs M. COLLET Laurent, demeurant 71 Bis rue de Lancourt - 51120 BARBONNE FAYEL et M. RICHOMME Christophe, demeurant 79 rue de Lancourt - 51120 BARBONNE FAYEL et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

M2406880

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

BARBIER

Société au capital de 74.010 Euros
Siège social : 8 rue de Louvois
TAUXIERES MUTRY
51150 VAL DE LIVRE
R.C.S. Reims 414 080 168

Dissolution anticipée

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution de la société à compter du 30 mai 2024 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé M. David BARBIER, demeurant 37 rue des Closerieais - TAUXIERES-MUTRY - 51150 VAL DE LIVRE, en qualité de liquidateur.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis : Le liquidateur.

M2406349

PGTS

SARL au capital de 2.000 Euros
Siège social : 12 rue de la Vigne du Roi
51390 VRIGNY
R.C.S. Reims 793 723 727

Dissolution anticipée

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} juin 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution de la société à compter du 1^{er} juin 2024 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé M^{me} Isabelle COULON, demeurant 12 rue de la Vigne du Roi - 51390 VRIGNY, en qualité de liquidateur.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis : Le liquidateur.

M2406353

CLOTURE

DE LIQUIDATION

AB CARS 51

SARL en liquidation au capital de 500 €
Siège social et de liquidation : 29 rue de la Libération
51110 BOURGOGNE FRESNE
800 057 119 RCS REIMS

Par décisions du 29/02/2024, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. David BRUN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

M2402470

SARL DESIGN PROJECT

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 31.03.2024, de 14 heures, les associés de la SARL DESIGN PROJECT après avoir entendu le rapport du liquidateur, M. Geoffroy Alexandre, 17 allée Petrus Rubens - 51140 MUIZON, agissant en qualité de liquidateur de la SARL DESIGN PROJECT au capital de 1.000 € dont le siège est à 51100 REIMS, 43 rue Louis Pasteur immatriculée au R.C.S. REIMS 838 435 428, déclare que la liquidation de la SARL DESIGN PROJECT a été clôturée le 31.03.2024, approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, prononce la clôture définitive des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Le liquidateur.

M2406778



HOLDING CARLOS TAYLOR - HCT

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 63 BOULEVARD CARTERET
51100 REIMS
RCS de REIMS n°824 578 488

Avis de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 05/06/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. TAYLOR Carlos de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 05/06/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

M2406852

SAS ELIKO

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 17 Bis rue des Carrières
51500 CHIGNY LES ROSES
RCS REIMS 949 956 932

Suivant délibération en date du 17 Juin 2024 à 17h l'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du liquidateur Madame Aurore SALEINE domicilié 17 Bis, rue des Carrières à Chigny Les Roses a approuvé les comptes de liquidation, a décidé de la répartition du solde de la liquidation, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 15/06/2024.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS

Pour avis, le liquidateur.

M2406963

COLIS FLASH

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 900 Euros
Siège social : 24 impasse Achille Bureau 51100 REIMS
Siège de liquidation : 24 impasse Achille Bureau 51100 REIMS
453 389 827 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2024 au 24 impasse Achille Bureau - 51100 REIMS, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur BOUSSERIEF RABAHA, demeurant 24 impasse Achille Bureau - 51100 REIMS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2407003

PRISE DE MOUSSE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 2 500 euros
Siège : 23 Rue de Reims, 51500 RILLY LA MONTAGNE
Siège de liquidation : 46 rue de Chigny 51500 RILLY LA MONTAGNE
827 822 263 RCS REIMS

L'Assemblée Générale réunie le 10/06/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Fabrice PARISOT, demeurant 46 rue de Chigny 51500 RILLY LA MONTAGNE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

M2407056

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



MONTEBELLO COLLECTION

Société par actions simplifiée
au capital de 893.200 Euros
Siège social: Domaine des Rozais
51500 RILLY LA MONTAGNE
RCS Reims : 487 575 847

Aux termes d'une décision du 13 mai 2024, la Société COMPAGNIE FREY, société par actions simplifiée, au capital de 32.199.565 euros, dont le siège social est situé Domaine des Rozais 51500 RILLY-LA-MONTAGNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims, sous le numéro 352 933 923, associée de la Société par actions simplifiée MONTEBELLO COLLECTION, a décidé par application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter du même jour.

Cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société MONTEBELLO COLLECTION au profit de la Société COMPAGNIE FREY, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de REIMS.

M2406534

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



EPOUX LEFEVRE

Aménagement de régime matrimonial

Monsieur Alban Claude Henri LEFEVRE, né à CHALONS EN CHAMPAGNE (51) le 12 février 1961 et Madame Joëlle Gabrielle PHILIPPE, née à EPERNAY (51) le 10 mai 1963, demeurant ensemble à CUIS (51), 9 place de la Croix Blanche, mariés à la Mairie d'EPERNAY (51) le 22 octobre 1983, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de régime matrimonial : adjonction d'une clause de préciput portant sur le logement principal des époux, aux termes d'un acte reçu par Me Romain SHALGIAN, notaire à CORMONTREUIL, le 13 juin 2024.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Romain SHALGIAN, notaire à CORMONTREUIL, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Romain SHALGIAN.

M2406810



EPOUX RANAIVOSON

Suivant acte reçu par Maître David PINTEAUX, Notaire associé à TINQUEUX (51430), 4 bis rue Jacques Monod, CRPCEN 51067, le 20 juin 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du survivant des époux entre :

Monsieur Denis RANAIVOSON, chirurgien-dentiste, et Madame Dominique Gilberte Suzanne HECHT, enseignante, demeurant ensemble à SILLERY (51500), 2 rue de la Gare.

Monsieur est né à TAMATAVE (MADAGASCAR) le 31 mai 1957, Madame est née à REIMS (51100) le 12 février 1960.

Mariés à la mairie de SILLERY (51500) le 26 juin 1982 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître HENRY, Notaire à TINQUEUX (51430), le 24 juin 1982.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

M2407066

AVIS DIVERS



Madame Micheline Monique WARTELLE

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 janvier 2018, Madame Micheline Monique WARTELLE, Retraitée, demeurant à REIMS (51100), 7 place Marguerite Rousselet, née à REIMS (51100), le 16 novembre 1934, veuve de Monsieur Isidore Joseph CENAC, , décédée à REIMS (51100) (FRANCE), le 26 avril 2024, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie DOUBLET-RIET, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée (SAS) « Vincent CROCHET, David MENNETRET, Christophe PIERRET, Chantal THIBAUT, Franck LESCOUT et Barbara BOUCHER-FRANCOIS notaires associés d'une société titulaire d'offices notariaux », dont le siège social est situé à REIMS (Marne), 15 rue Clovis, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Stéphanie DOUBLET-RIET, notaire à REIMS, référence CRPCEN 51047, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de REIMS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

M2407081



OFFICE NOTARIAL DU LEVANT
Christophe LARDENOIS
Alexandra VOIRNESSON
70 rue du Général Gouraud
51400 MOURMELON LE GRAND
03.26.66.11.39

M^{me} Solange COUTANT

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 octobre 1984,

M^{me} Solange COUTANT, en son vivant retraitée, demeurant à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) 51 rue du Commandant Derrien EHPAD, née à SEVIGNY-WALEPPE (08220), le 27 mai 1937, veuve non remariée de M. Yvon Raymond LEFORT, décédée à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000), le 22 mars 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe LARDENOIS, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « OFFICE NOTARIAL DU LEVANT », titulaire d'un Office Notarial à MOURMELON-LE-GRAND, 70, rue du Général Gouraud, le 31 mai 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe LARDENOIS, notaire à MOURMELON LE GRAND (51400) 70 rue du Général Gouraud, référence CRPCEN : 51010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

M2407061

Succession de Madame Odette FURAUX née SAVRY

Avis de mention

Suivant testament olographe en date du 21 mai 2017, Madame Odette Paulette SAVRY, demeurant à REIMS (51100), 10 rue Léopold Charpentier, née à FROMENTIERES (51210), le 25 avril 1926, veuve de Monsieur Robert Jacques FURAUX et non remariée, a consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Benoît ROUX, Notaire associée de la SELARL dénommée OFFICE NOTARIAL DU BOULINGRIN, titulaire d'un Office notarial à la résidence de REIMS (51100), 13 avenue de Laon, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession, Maître Benoît ROUX susnommée, référence CRPCEN : 51049, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de REIMS de l'expédition dudit procès-verbal et copie figurée du testament.

Pour avis et mention.

M2406946

M^{me} Jeannine GRENETTE

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 mars 2006 M^{me} Jeannine Lucienne Henriette GRENETTE, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT MARTIN D'ABLOIS (51530) résidence Colisée 2ter, av de Paris. Née à AVIZE (51190), le 27 mars 1935. Veuve de M. Alfred Alexandre Ghislain VOLCKAERT et non remariée. M^{me} GRENETTE Jeannine Lucienne Henriette étant veuve en premières noces de M. Alfred Alexandre Ghislain VOLCKAERT. Décédée à SAINT MARTIN D'ABLOIS (51530) (France), le 17 avril 2024. A institué un légataire universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandrine RICHARD-DUPUIS notaire associé à EPERNAV (Marne), 27, bd de la Motte, le 6 mai 2024. L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel a été reçu par le même Notaire, le 30 mai 2024 : il résulte de cet acte que le légataire remplit les conditions de la saisine. Les copies authentiques de ces 2 actes ont été transmises au Greffe du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne), reçues le 14 juin 2024.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sandrine RICHARD-DUPUIS, notaire associé à EPERNAV (Marne) 27, bd de la Motte (Référence CRPCEN 51022). En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

M2407069

Maître Sophie POTISEK-BENARD Notaire à TOURS SUR MARNE (Marne) 37 avenue de Champagne

Monsieur Lucien COLLARD

Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe en date du 11 septembre 2023, Monsieur Lucien, Paul, François COLLARD, né à SUIPPES (51600), le 22 janvier 1947, en son vivant retraité, célibataire, demeurant à BOUZY (51150), 1 rue Villebois Mareuil, décédé à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), le 7 mars 2024, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Sophie POTISEK-BENARD, notaire associée à TOURS-SUR-MARNE (51150), suivant procès-verbal en date du 18 mars 2024 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de REIMS (Marne) le 11 juin 2024.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie POTISEK-BENARD, notaire associée à TOURS SUR MARNE (51150), 37 avenue de Champagne.

Pour avis.

M2406894

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

APPARTEMENT :
CHALONS EN CHAMPAGNE - 1 bis Popelin - T3 au 1^{er} étage - 82 m² env - LOT N° 3 - DPE : B - 115.000 € - réf : ER.18261

CHALONS EN CHAMPAGNE - 1 bis Popelin - T4 au 1^{er} étage - 82 m² env - LOT N° 9 - DPE : D - 126.000 € - réf : ER.18263

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution)

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 07.86.50.25.49.
Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : Par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen.

Offre et prix soumis à condition de ressources*
Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. M2406954

**Madame
Simone Mireille
MARMET**

**Avis de saisine
de légataire universel -
Délai d'opposition
Article 1007
du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 23 mai 2009,

Madame Simone Mireille MARMET, en son vivant retraité, demeurant à ESTERNAY (51310), 14 rue des Foulons.

Née à ESTERNAY (51310), le 23 mai 1945.

Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à ESTERNAY (51310) (FRANCE), le 9 février 2024

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elodie DEMONGEOT-COURTY, notaire à NOGENT SUR SEINE, le 14 juin 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée, par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : SCP MODEME -BAGLIN-HUY, Notaires associés à SEZANNE (51120) 33, Rue Aristide Briand CRPCEN : 51034, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. M2406991

AVIS

ADMINISTRATIF

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

**CUGR -
COMMUNAUTÉ
URBAINE
DU GRAND REIMS**

Avis d'enquête publique

Enquête publique unique sur les projets de Révision alléguée « Les Régates Rémoises » et Déclaration de projet « Déchetterie Europe » emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de REIMS

Par arrêté n° CUGR-DUPAARM-2024-028 en date du 29 avril 2024, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur :

• L'intérêt général de l'opération « Déchetterie Europe » ;

• La mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Reims qui est la conséquence de cette dernière ;

• Le projet de la révision alléguée du PLU de Reims « Régates Rémoises ».

L'enquête publique unique se déroulera pour une durée de 30 jours :

**du mardi 18 juin 2024
à 14h00
au mercredi 17 juillet 2024
à 17h00**

Le projet de révision alléguée a pour objectif de modifier le périmètre de l'Espace Boisé Classé présent sur la parcelle de la rue Clovis Chezef afin de permettre l'extension du hangar à bateau des régates rémoises et de créer un nouveau périmètre d'espace boisé classé au moins équivalent.

Le projet de la mise en compatibilité avec déclaration de projet a pour objectif la nécessaire mise en conformité de la déchetterie « Europe » avec les exigences légales nouvelles et à venir, qui conditionne une nouvelle implantation de l'équipement sur une partie de la parcelle CE27, sise rue de l'Escaut, notamment en ce qui concerne le périmètre des espaces boisés classés sur le terrain d'assiette de l'opération.

M. Jean-Claude BONNET, Retraité de l'industrie pharmaceutique, a été désigné en qualité de commissaire -enquêteur par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne. Les pièces des dossiers, les avis de l'autorité environnementale, les observations des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Reims aux horaires suivants : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h à 17h (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle).

Le public pourra prendre connaissance des dossiers sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures ouvrables à l'Hôtel de Ville de Reims, esplanade Simone Veil - 51100 REIMS, et/ou sur le site du Grand Reims : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à M. Jean-Claude BONNET, commissaire enquêteur à la Communauté urbaine du Grand Reims, Direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie, CS 80036 - 51722 REIMS Cedex. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site internet : www.grandreims.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent à l'Hôtel de Ville pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates, heures et lieux suivants :

- Mardi 18 juin 2024, de 14h00 à 17h00 ;

- Mercredi 03 juillet 2024, de 14h00 à 17h00 ;

- Mercredi 17 juillet, de 14h00 à 17h00.

Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Reims et à la Sous-Préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, les projets de révision alléguée « Régates Rémoises » et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Reims avec déclaration de projet « Déchetterie Europe », éventuellement complétés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées ou du public seront approuvés par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune de Reims.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand Reims.

Le président de la communauté urbaine du Grand Reims.

M2405732

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. HOLUB Georges décédé le 23/04/2016 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808062027. M2406923

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LAPOINTE Marie-Thérèse décédée le 16/03/2023 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808086160. M2406924

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LAPOINTE Marie-Thérèse décédée le 16/03/2023 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808122108. M2406926

TRIBUNAUX DE

COMMERCE EXTÉRIEUR

Référence :
**STOCK J. BOUTIQUE
JENNYFER**

1 Rue Etienne Dolet - 93400 SAINT OUEN SUR SEINE. RCS BOBIGNY 338 880 180. Etablissement(s) secondaire(s) : - 53 rue de Vesle - 51100 REIMS - 5 rue de la Sentelle - 51350 CORMONTREUIL. RCS REIMS : 1997 B 00482 .

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 13 juin 2024, arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans, nomme commissaire à l'exécution du plan SELARL Fhb prise en la personne de Me Charlotte Fort 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE et Me Patrick LEGRAS de GRANDCOURT, 99 Rue Pierre Semard, 93000 BOBIGNY M2406895

Référence :
NEW NAF NAF

55 Chemin Latéral - 93140 BONDY. 884 276 569. R.C.S. BOBIGNY : 884 276 569

Etablissement(s) secondaire(s) : 53 Place Drouet D Erlon, Centre Commercial Espace Drouet d'Erlon - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : 2020 B 808.

Jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 18 juin 2024 arrêtant le plan de cession. M2407033

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Référence :
NEW NAF NAF

55 Chemin Latéral - 93140 BONDY. 884 276 569. R.C.S. BOBIGNY : 884 276 569

Etablissement(s) secondaire(s) : 53 Place Drouet D Erlon, Centre Commercial Espace Drouet d'Erlon - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : 2020 B 808.

Jugement du tribunal de commerce de BOBIGNY en date du 18 juin 2024 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2023J01077 désigne liquidateur SELARL Asteren prise en la personne de Me Axel Chuine 14/16 rue de Lorraine - 93000 BOBIGNY et la SELAS MJS PARTNERS prise en la personne de Me Nicolas SOINNE, 2 rue de Lorraine - 93000 BOBIGNY. M2407034

Référence :
**WE AUDITION
REIMS CERNAY**

16 route de Cernay, Centre Commercial Carrefour Cernay - 51100 REIMS. 948 929 211.

R.C.S. REIMS - 2023 B 00166.
Jugement du Tribunal de Commerce de MEAUX en date du 17/06/2024 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro 2024J546, désigne liquidateur Selarl GARNIER Philippe et GUILLOUËT Sophie mission conduite par Maître GUILLOUËT, 55 rue Aristide Briand - 77100 MEAUX. M2407086

Jugement du 13 juin 2024

**SAS STOCK J BOUTIQUE
JENNYFER**, 1 rue Étienne Dolet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, RCS Bobigny 338 880 180. Vente au détail confection pour dames. Jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 13 juin 2024, arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans, nomme commissaire à l'exécution du plan Selarl Fhb prise en la personne de Me Charlotte Fort 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine et Me Patrick Legras de Grandcourt, 99 Rue Pierre Semard, 93000 Bobigny. M2406918

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE CHÂLONS-

EN-CHAMPAGNE

Jugement du 06 juin 2024

SNC DU CERCLE VERTUSIEN, 1 rue du Général Leclerc, 51130 Vertus, RCS Châlons-en-Champagne 820 199 263. Brasserie, restauration, bar, Française des jeux, Pmu, débit de tabac. Jugement de conversion en liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Crozat prise en la personne de Me Arnaud Crozat 17 Quai de la Villa Bp 1014 51200 Épernay. M2406822

RÉDACTION

BUSSON Benjamin

03.26.08.38.31

DESANTI Nastasia

03.26.08.38.32

redaction.pamb@legalnet.org

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 06 juin 2024

**TALAMONA (nom d'usage
TALAMONA (El) Dominique**, 17 rue des Millésimes, 51530 Pierry. Non précisée. Jugement en date du 6 juin 2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 6 décembre 2022. Liquidateur : Selarl Amandine Riquelme : Me Amandine Riquelme 13 bis boulevard foch Cs 40050 51722 Reims Cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406813

SAS PARTENAIRES EXPRESS, rue de la Nau des Vignes Zone d'activités de la Veuve, 51520 La Veuve, RCS Châlons-en-Champagne 904 731 015. Le transport public et privé de marchandises, l'activité de commissionnaire de transports, la location de véhicules avec ou sans chauffeur, l'achat, la vente et la location de tous véhicules et matériels neufs et d'occasion, les activités de logistique d'entreprise, l'achat, la vente et le stockage de marchandises. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Maître Isabelle Tirmant 34 Rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406824

SAS CALAXE, 29 rue du Pont, 51300 Vitry-le-François, RCS Châlons-en-Champagne 882 851 595. Commerce de détail de l'habillement et accessoire en magasin. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur SCP Crozat prise en la personne de Me Arnaud Crozat 17 Quai de la Villa Bp 1014 51200 Épernay. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406826

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 06 juin 2024

SAS SLITI, 6B rue Georges Barbier, 51000 Châlons-en-Champagne, RCS Châlons-en-Champagne 891 754 392. Boulangerie ; traiteur ; épicerie fine ; pâtisserie en tout genre. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant : mandataire judiciaire Maître Isabelle Tirmant 34 Rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406812

SARL NEGO COM SERVICES (en liquidation) (NCS), 230 avenue des Alliés, 51000 Châlons-en-Champagne, RCS Châlons-en-Champagne 498 784 198. Non précisée. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant : mandataire judiciaire Selarl Amandine Riquelme : Me Amandine Riquelme 13 bis boulevard foch Cs 40050 51722 Reims Cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406823

SARL CLG, 28 route Nationale, 51150 Jalons, RCS Châlons-en-Champagne 753 141 621. Restauration. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant : mandataire judiciaire Maître Isabelle Tirmant 34 Rue des Moulins 51100 Reims. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406825

INTERDICTION

DE GÉRER

Jugement du 06 juin 2024

SAS EH FIBRE, 54 route de Louvois, 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré, RCS Châlons-en-Champagne 887 641 363. Construction de réseaux et déploiement fibre optique et tout ce qui s'y rattache. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Enzo Thierry Vincent Malheude pour une durée de 3 ans. M2406814

SARL AFRICA FOOD, 32 bis rue Emile Schmit, 51000 Châlons-en-Champagne, RCS Châlons-en-Champagne 880 811 146. Alimentation générale, produits exotiques. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Jegan Sriskantharajah pour une durée de 3 ans. M2406815

SAS EXPERT CONSEIL HABITAT, 39 faubourg de Saint-Dizier Voie Wagner, 51300 Vitry-le-François, RCS Châlons-en-Champagne 902 164 748. Démoussage, traitement de charpente, thermo-réflexion. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de Monsieur Baptiste Bland pour une durée de 10 ans. M2406816

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 06 juin 2024

SAS EcoShop, 1 rue Jean Jaurès, 51000 Châlons-en-Champagne, RCS Châlons-en-Champagne 880 685 862. Vente au détail de vêtements, prêt à porter et accessoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2406817

SARL ENERGIE - SERVICE - TECHNOLOGIE - ENVIRONNEMENT - E.S.T.E., 57 avenue des Comtes de Champagne, 51130 Bergères-lès-Vertus, RCS Châlons-en-Champagne 503 722 787. Audit technique et commercial dans le domaine de l'irrigation, la micro-irrigation, la filtration, la régulation et l'automatisation dans le domaine agricole, industriel et Particuliers, la réalisation - Tion d'études, développements et commercialisation dans le domaine environnemental et économie d'énergie et particulièrement : - la commercialisation et la pose de tous matériels utilisant l'énergie renouvelable, en particulier liée au chauffage à granulés de bois et à plaquettes, à l'énergie solaire thermique et Photovoltaïque, la géothermie, la récupération des eaux de pluies et le traitement des eaux ; - les automatismes liés à l'hydraulique agricole et industrielle ; - les développements spécifiques dans le domaine agricole et industriel ; - la commercialisation de tout matériel nécessaire à l'épandage des eaux usées dans le domaine agricole, industriel et particuliers ; - la commercialisation de canalisations industrielles et agricoles avec tous accessoires nécessaires à la réalisation de réseaux hydrauliques ; - la commercialisation d'abris de jardins et de chalets en bois. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2406820

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne / Ardennes

SARL RAPHAEL, 15 rue des Soeurs, 51300 Vitry-le-François, RCS Châlons-en-Champagne 800 813 958. Vente de lingerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2406818

SARL DAVVAL SPORT, 8 avenue de la Gare, 51000 Châlons-en-Champagne, RCS Châlons-en-Champagne 810 949 842. Établissement d'activités physiques et sportives. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2406819

SAS HOCARO «HOME CARE Robotics», 3 rue Raymond Aron, 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré, RCS Châlons-en-Champagne 821 440 005. Achat, vente, commercialisation, distribution, maintenance, location, Hotline de tous robots humanoïdes, de tous systèmes robotisés ainsi que tous applicatifs, fonctionnalités et design dédiés à l'aide de la personne et à la petite enfance, prestation de formation et de conseils dans les domaines du management, gestion, développement stratégique. Toutes les prestations connexes et/ou complémentaires en relation avec l'objet social. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. M2406821

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Jugement du 18 juin 2024

SCI LA NAU, 1 rue des Vignettes, 51520 La veuve, RCS Greffe de Reims 511 214 553. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 631-16 du code de commerce. M2406941

SAS L2S, 31 rue Maurice Langlois, 51400 Mourmelon-le-Grand, RCS Greffe de Reims 821 776 044. Activités des sociétés holding. Jugement mettant fin à la procédure de sauvegarde et prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13/06/2024 et désignant liquidateur Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Epernay. M2406942

SAS STYLISTE 51, 16 Rue Gambetta, 51200 Epernay, RCS Greffe de Reims 822 693 131. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Epernay. M2406943

SAS EXECUTIF (EX), 30 Rue de Cernay, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 913 129 938. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims. M2406944

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 18 juin 2024

VASILJKOVIC Dejan, 30 avenue Anatole Thevenet, 51530 Magenta, RCS Greffe de Reims 489 222 836. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2023, désignant liquidateur Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Epernay. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2406977

SARL ELHEM, 1 Rue René Francart, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 497 648 444. Création artistique relevant des arts plastiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 07 Juin 2024, désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407011

Monsieur NDIAYE Biramé, Mbanga, 16 boulevard Lundy, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 840 412 290. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 Janvier 2023, désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407012

SARL ACTIONS, FORMATIONS, PREVENTION, SECURITE ROUTIERE (AFPSR), 1 Rue Ernest Renan, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 481 090 777. Enseignement de la conduite. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 18 Avril 2024, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet (Me Bruno Raulet) 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407013

SARL ISOL.HABITAT, 98 Avenue Georges Clémenceau, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 789 243 987. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 02 Janvier 2024, désignant liquidateur Maître Isabelle TIRMANT 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407014

SAS LABORATOIRE DENTAIRE GENESTIN, 10 Rue Clairmarais, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 327 570 883. Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Mai 2024, désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407019

SARL TSCOM, 2 Route de Jonquery, 51480 Cuchery, RCS Greffe de Reims 912 554 664. Télécommunications filaires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Avril 2024, désignant liquidateur Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Epernay. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407024

SARL MALYANE VTC, 2 Rue Guillaume Apollinaire, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 904 289 493. Transports de voyageurs par taxis. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 03 Mai 2024, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet (Me Bruno Raulet) 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407025

PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Jugement du 18 juin 2024

SAS YOUR EVENT MANAGER, 29 Rue Cérés, 51100 Reims, RCS Greffe de Paris 829 222 231. Organisation de foires, salons professionnels et congrès. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur Selarl A.J.C. (Me Nicolas Torrano) 31-33, rue de Talleyrand - 51100 Reims avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire Maître Isabelle TIRMANT 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407026

SAS MAISON SCHOSSELER TRAITEUR, 1 Rue Clément Ader, 51500 Taissy, RCS Greffe de Reims 309 020 550. Services des traiteurs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur Selarl A.J.C. (Me Nicolas Torrano) 31-33, rue de Talleyrand - 51100 Reims avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire Maître Isabelle TIRMANT 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407043

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 18 juin 2024

SARL B.A VITI PRESTATION, 3 Rue du Général de Gaulle, 51480 Damery, RCS Greffe de Reims 910 293 745. Sans activité. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 18 Janvier 2024, désignant mandataire judiciaire Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Epernay. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407030

SARL Resofibre-Connect (Conseil et contrôle des infrastructures télécoms), 20 Rue Jan Palach, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 893 011 544. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Février 2024, désignant administrateur Selarl Ajilink Labis Cabooter De Chanaud (Me Jérôme Cabooter) 18, rue de l'Abreuvoir - BP 40006 - 77101 Meaux avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Epernay. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407038

SARL APFP, 63 Rue du Barbâtre, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 979 871 993. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2024, désignant mandataire judiciaire Maître Isabelle TIRMANT 34, rue des Moulins - 51100 Reims. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407044

SARL SOCIETE SCHILLINGER, Avenue Pierre et Marie Curie, Zone Industrielle, 51530 Oiry, RCS Greffe de Reims 349 778 407. Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 23 Mai 2024, désignant administrateur Selarl Cardon & Bortolus (maître Benjamin Cardon) 49, avenue Salvador Allende - 77100 Meaux avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Scp Crozat (Me Arnaud Crozat) 17, quai de la Villa - 51200 Epernay. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. M2407045

Ardennes

CONSTITUTION DE SOCIETE



GARAGE AUTO LÉO

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 rue Habert DESROUSSEAUX 08200 WADELINCOURT

Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à WADELINCOURT du 17/06/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : GARAGE AUTO LÉO

Siège social : 1 rue Habert DESROUSSEAUX, 08200 WADELINCOURT

Objet social : La mécanique, le dépannage, le transport, le nettoyage, la vente, la carrosserie, la location de véhicules et matériels.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Léo FONTAINE, demeurant 1 rue Habert Desrousseaux 08200 WADELINCOURT, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN. M2406879



AUDIT TAXES LOCALES ET SCPI

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
siège social : 27 rue gambetta 08330 VRIGNE AUX BOIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date VRIGNE-AUX-BOIS (08330) du 19 juin 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AUDIT TAXES LOCALES ET SCPI

Siège : 27 rue Gambetta, 08330 VRIGNE AUX BOIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

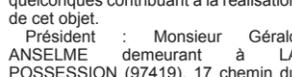
Objet : L'audit et l'étude de toutes les taxes locales et professionnelles ; L'audit des SCPI pour le personnel militaire, forces armées, police et particuliers ainsi que leur montage. L'audit et l'accompagnement des pensions de retraites. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : Monsieur Gérald ANSELME demeurant à LA POSSESSION (97419), 17 chemin du triangle austral.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

POUR AVIS Le Président

M2407051



GO LEARN

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue René Dupont 08090 TOURNES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOURNES (08090) du 18 juin 2024 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : GO LEARN

Siège : 3 rue René Dupont, 08090 TOURNES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros

Objet : La formation professionnelle et/ou pédagogique, la conception et la diffusion de tous supports de formation, l'assistance et le conseil en matière de ressources humaines, d'activité de gestion et d'informatique, toutes missions d'audit et de conseil.

Président : la Société GROUPE EGO B, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, enregistré au RCS de SEDAN sous le numéro 883 756 462, dont le siège social est à NOUZONVILLE (08700), 1 rue Charles Jeunehomme, représentée par Monsieur Loïc GOBE en sa qualité de Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

Pour avis : Le président.

M2406981



ROZET

Société civile immobilière au capital de 1.500 Euros
Siège social : 19 avenue de Blagny 08110 CARIGNAN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARIGNAN du 13 juin 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : ROZET.

SIÈGE SOCIAL : 19 avenue de Blagny - 08110 CARIGNAN.

OBJET SOCIAL : - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble biens bâtis et autres biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.500 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : - Monsieur Valère ROZET, demeurant 1 rue des Carrières - 28700 AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN ;

- Monsieur Vital ROZET, demeurant 18 rue de la Fontaine - 28150 BONCE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément requis dans tous les cas ; agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN-08200.

Pour avis : La Gérance.

M2406901

FE TRAITEUR

Société à responsabilité limitée au capital social de 5.000 Euros
Siège social : 3 rue Olivier Protin 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Avis de constitution

SOCIÉTÉ : FE TRAITEUR.
FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : Cinq mille € (5.000 €), divisé en cinq cents (500) actions de dix € (10 €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

SIÈGE : 3 rue Olivier Protin - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'Étranger :

- la préparation et la vente de plats cuisinés sous toutes formes, à emporter, à livrer ou à consommer sur place ;

- l'organisation de réceptions, banquets, cocktails, buffets et de tout autre événement culinaire pour les particuliers et les entreprises ;

- la fourniture de services de restauration pour des événements privés ou publics ;

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS EN NUMÉRIQUES : Cinq mille € (5.000 €).

PRÉSIDENT :- Madame Elodie FETROT demeurant à BOURG FIDELE (08230), 24 bis du 27 Mai 1944.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.

Pour insertion : Madame Elodie FETROT, Gérante.

M2406999

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes



PIGMENT ASSET MANAGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 200 euros
Siège social : 28 avenue Georges Corneau
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) du 17 juin 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PIGMENT ASSET MANAGEMENT

Siège : 28 avenue Georges Corneau, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 200 euros

Objet : La fourniture de toutes prestations de services et assistance en matière de gestion des sociétés ou entreprises, de conseil en stratégie et en management, et la réalisation de toutes études, analyses, évaluations, ingénierie financière en matière de gestion de sociétés ou d'entreprises ; la réalisation de toutes études, analyses, évaluations, ingénierie financière, valorisations et/ou diagnostics se rapportant à des biens et droits immobilier et ce, pour le compte de la Société, pour le compte de tiers et pour le compte de mandant ; La création, l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de valeurs mobilières, titres de placement et de tous autres instruments financiers, y compris la prise de participation, directe ou indirecte, dans toute Société ou groupement ayant une activité civile, agricole, viticole, commerciale, industrielle, immobilière ou financière ; L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de ces activités financières ; La gestion, l'organisation, la direction générale, l'assistance commerciale, la direction comptable et/ou financière par la société vis-à-vis de ses filiales ou toutes autres sociétés dans lesquelles elle a, ou pourra avoir, directement ou indirectement des intérêts commerciaux et/ou financiers, et plus généralement toutes prestations de services ; Le tout directement ou indirectement par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de daton en location ou location-gérance de tous biens et autres droits ; L'ingénierie financière, la gestion de groupe, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de tous portages mobiliers et toutes interventions en capital risque ; Toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres et notamment l'octroi de prêt, d'avances en compte courant, de garanties. Plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Président : La société HOLDING AG, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 120 euros, ayant son siège social 3 chemin du Vivier Guyon, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN (08200) sous le numéro 983 565 086, représentée aux Présentes par Monsieur Anthony GOUT en sa qualité de Président.

Directeur général : La société PIGMENT CAPITAL, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros, ayant son siège social 13 rue Pierre Gillet, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN sous le numéro 913 001 210, représentée aux présentes par Monsieur Esteban BOUDALIA en sa qualité de Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

POUR AVIS Le Président

M2406971

MODIFICATION

DE STATUTS

SOCIETE DE CONSTRUCTION DE L'ECO-HABITAT EN CHAMPAGNE ARDENNE

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social :
1 rue du Docteur Doyen
08300 TAGNON
R.C.S. Sedan 879 699 346

L'AGE DU 19/12/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/12/2023 et de modifier l'article des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 1 rue du Docteur Doyen - 08300 TAGNON.

NOUVELLE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 10 rue du Jard - 51100 REIMS.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de SEDAN.
M2406757

SOCIETE RETHELOISE DE L'AUTOMOBILE - SRA

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : Rue Achille Berquet
08300 RETHEL
786 920 298 R.C.S. Sedan

Aux termes de la décision unanime des associés du 29/03/2024, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Loïc Bousset de ses fonctions de Directeur Général à compter du 29/03/2024 et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : La Présidente.

M2406808

EARL VITRANT

Capital social de 510.270 Euros
Siège social : 5 rue Principale
08220 CHAUMONT PORCIEN (LOGNY LES CHAUMONT)
422 955 724 R.C.S. Sedan

Par acte authentique reçu par Maître Lucille BOURDAIRE, notaire à ROZOUY SUR SERRE, le 23/05/2024 il a été constaté la démission de Monsieur Marc VITRANT, de ses fonctions de gérant, à compter du 23/05/2024, et la nomination en qualité de nouveau gérant à compter de cette date de : M. VITRANT Sébastien demeurant 5 rue Principale - 08220 CHAUMONT PORCIEN (LOGNY LES CHAUMONT). Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.
M2407004

HOLDING TT

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3.500.000 Euros
Siège social :
Rue du Hellé
08700 GESPUNSAERT
537 422 073 R.C.S. Sedan

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 29 juin 2023, il résulte que :

- La société VERMEREEN, 2 rue Jovin - 51100 REIMS, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société D'EXPERTISE DE GESTION ET D'EXPERTISE CONSEIL ;

- La société LAVAYSSIERE LOILLIER ASSOCIES, 8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléante en remplacement de la société ACE ENTREPRISE ;

Pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Pour avis.

M2406878



OFFICE NOTARIAL D'ARCHES

Maître Quentin NAVAUX
1 bis rue de Lorraine
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

WEBER

Société civile immobilière au capital de : 100 Euros
Siège social : 1 rue Robin des Loups
08440 ISSANCOURT ET RUMEL
R.C.S. de Sedan : 812 680 619

Aux termes de l'assemblée générale en date du 9 mai 2024, il a été pris acte d'étendre l'objet social : La mise à disposition à titre gratuit de tout bien immobilier à la seule initiative de la gérance.

Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.
M2406885

UN ZERO UN

Société à responsabilité limitée à capital variable
Siège social :
47 rue de l'Arquebuse
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. Sedan 818 711 467
N° SIRET : 818 711 467 00022

Suivant décisions en date du 30 avril 2024, la collectivité des associés : A pris acte de la fin de mandat de cogérant de Monsieur Julien GUILLAUME, et ce à compter de ce jour, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ANCIENNES MENTIONS :
GÉRANTS : Monsieur MILLOT Sacha, 16 avenue d'Arches - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES ; Monsieur GIARELLI Yohan, 27 avenue d'Arches - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES ; Monsieur GUILLAUME Julien, 1 chemin de la Vierge - 08160 VENDRESSE.
NOUVELLES MENTIONS :
GÉRANTS : Monsieur MILLOT Sacha, 16 rue de la Géraude - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES ; Monsieur GIARELLI Yohan, 1 rue de Chanzy - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.
M2406889

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MARTINOT

Société civile au capital de 453.078,48 Euros
Siège social :
65 Rue Gustave Gailly
08090 MONTCY NOTRE DAME
RCS Sedan 421 621 038

La collectivité des membres associés du Groupement Foncier Agricole dénommé « MARTINOT » réunis devant Maître Frédéric INFANTINO, ont décidé dans un acte sous seing privé en date du 12 Décembre 2023 :

- De nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du 12 Décembre 2023 : Monsieur Auguste MARTINOT, demeurant à CHUFFILLY ROCHE, 08130, 8 Rue principale.

En remplacement de Monsieur André MARTINOT, ancien gérant démissionnaire.

- De transférer le siège social au 8 rue Principale 08130 CHUFFILLY ROCHE, à compter du 12 décembre 2023.

La gérance.

M2406904

MOHON VILLAGE

SCI au capital de 8 708 €
Siège social : 10 rue Victor Hugo
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
RCS de SEDAN n°890 021 165

Transfert de siège

En date du 04/06/2024, le gérant a décidé le transfert du siège social au 41c Rue Emile Nivelet, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES à compter du 01/07/2024.

Mention : RCS de SEDAN

M. Hillebrand

M2407023

Office Notarial SUD ARDENNES Arnaud DELANNOY et Martial JACQUES

Notaires associés
27 rue Chanteraine - 08190 ASFELD
Tél. : 03.24.72.95.59 - Fax : 03.24.72.91.38
delannoyjacques@notaires.fr

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE SAINT MARCOULT

Chemin de l'Épinette 08310 JUNIVILLE
RCS Reims : 321 882 573

Avis de modification

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé par Maître Arnaud DELANNOY, le 29 mai 2024, il a été constaté :

- Le changement de dénomination du groupement :

ANCIENNE MENTION : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MUTUEL DE LA REGION DE FISMES.
NOUVELLE MENTION : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE SAINT MARCOULT.

- Le transfert du siège social du groupement :

ANCIENNE MENTION : REIMS (Marne) rue Léon Patoux Maison des Agriculteurs.

NOUVELLE MENTION : Chemin de l'Épinette 08310 JUNIVILLE.

- La démission de gérance de Messieurs Jean Marie GORET et Gérard CHRETIEN.

La nomination de Monsieur Sébastien PAUBON, demeurant à JUNIVILLE (08310) Chemin de l'Épinette en qualité de nouveau gérant.

Pour insertion :

Me Arnaud DELANNOY.

M2406998

Maître Camille HUGET

Notaire
3 place Méhul, B.P. 163 - 08600 GIVET

ATELIER CHAUDRONNERIE ET METALLERIE

Société à responsabilité limitée au capital de 210.000,00 Euros
Siège social :
HIERGES (08320), Route de Najauge
R.C.S. Sedan
numéro SIREN 340 923 796

Aux termes d'un acte reçu par Maître Camille HUGET, Notaire à GIVET, le 11 janvier 2024, enregistré, la collectivité des associés a accepté la démission de la gérance de Monsieur Alain CASETTA, et a nommé nouveau gérant Monsieur Jurgen VAN HERWIJNEN, né à ROTTERDAM (Pays-Bas), le 28 mai 1964, demeurant Koelenhofstraat 13 (4004) jr TIEL (Pays-Bas), à compter du 11 janvier 2024 pour une durée indéterminée.

Le reste sans changement.

Pour avis et mention.

M2406975

ALIANE

Société par actions simplifiée au capital de 16.675.000 Euros
Siège social : Rethel (08300)
Chemin du Gué de la Comtesse
R.C.S. Sedan : 833 099 872

Suivant délibération de la collectivité des associés du 17 juin 2024, il a été acté à compter de cette date : le non-renouvellement du mandat de Président de Monsieur Pascal LE PAIH, demeurant 16 rue du Docteur René Dayot - 22430 ERQUY ; la nomination de Monsieur Jérôme CHANE-TING-SANG, demeurant 17 rue Laurent Déromez - 51100 REIMS, en qualité de Président de la société ; et la nomination de Monsieur Pascal LE PAIH, demeurant 16 rue du Docteur René Dayot - 22430 ERQUY, en tant que directeur général.

Pour avis.

M2407028

T.S.D.M.

Société par Actions Simplifiée au capital de 64.000 Euros
Siège social :
Zone Industrielle - 08090 Tournes
RCS Sedan 326 034 881

Aux termes du PV des Décisions de l'Associé unique du 19 avril 2024, il a été décidé de nommer Monsieur Philippe DESCALLOT, demeurant 297 route de Provenat - 74230 DINGY SAINT CLAIR, en qualité de Président, en remplacement de la société DEVELOPPEMENT METALLURGIQUE CHAMPARDENNAIS, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de SEDAN.

M2406938

DISSOLUTION

DE SOCIETE



1 rue du Val de Vence - BP 10015
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX
7 rue Pasteur - BP 14
08800 MONTHERME
30 rue Contamine - 08600 GIVET

FRANCE WOOD EXPORT

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 Euros
Siège social :
17 rue Léonard de Vinci
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
878 065 952 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent FRANCOIS, demeurant 17 rue Léonard de Vinci - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17 rue Léonard de Vinci - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
M2404883

JAUJOU BOUCHE

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
38 rue Victor Piot
08310 LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY
524 617 800 R.C.S. Sedan

D'un PV d'AGE du 03/06/2024, la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du même jour suivi de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur Monsieur Hubert JAUJOU demeurant à La Guignardière - 85440 TALMONT SAINT HILAIRE, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de SEDAN. Dépôt légal au GTC de SEDAN.
M2407063



1 rue du Val de Vence - BP 10015
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX
7 rue Pasteur - BP 14
08800 MONTHERME
30 rue Contamine - 08600 GIVET

SAVEURS DE L'INDE

Société par actions simplifiée au capital de 16.000 Euros
Siège social :
34 rue du Ménil - 08200 SEDAN
Siège de liquidation :
34 rue du Ménil - 08200 SEDAN
885 260 554 RCS Sedan

Aux termes d'une décision en date du 6 mai 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25 mai 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Sabbir FORHAD, demeurant SEDAN 08200 8 avenue Kennedy, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 34 rue du Ménil, 08200 SEDAN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
M2406674

Etude M^e Séverine FILAINE

Notaire
3 rue des Jardins Laramé
08 230 ROCROI
03.24.54.13.29

SCI LES TAMALOUS

Par décision en date du 30 mai 2024, les associés de la «SCI LES TAMALOUS» au capital de 1.000,00 €, dont le siège est de Charleville, immatriculée au R.C.S de SEDAN sous le n° 538 330 739, constituée pour une durée de 99 années à compter du 6 décembre 2011 ont décidé sa dissolution anticipée à compter du 31 mai 2024, et désigné Madame Florence BONNAIRE, domiciliée à MAUBERT FONTAINE (08230), Le Haut Taillis et Madame Magali DUSSAUSSOY, domiciliée à ROUVROY SUR AUDRY (08150), Chemin des Sarres en qualité de liquidatrices.

Le lieu où doit être adressé la correspondance a été fixé à ROCROI (08230), 3 rue des Jardins Laramé, au siège de l'étude SELAS SEVERINE FILAINE et le greffe du tribunal commercial concerné est celui de SEDAN.

Pour avis : Le liquidateur.

M2407046

POURSUITE D'ACTIVITE

BB

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 6 rue du Commerce,
08000 WARCQ
915 314 694 RCS SEDAN

L'AGE du 15/03/2024, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
M2406911

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes

CLOTURE
DE LIQUIDATION

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL
Nord Ardennes

1 rue du Val de Vence - BP 10015
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX
7 rue Pasteur - BP 14
08800 MONTHERME
30 rue Contamine - 08600 GIVET

FRANCE WOOD EXPORT
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 8.000 Euros
Siège de liquidation :
17 rue Léonard de Vinci
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
878 065 952 R.C.S. Sedan

L'assemblée générale ordinaire réunie le 10 avril 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Vincent FRANCOIS, demeurant 17 rue Léonard de Vinci - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre. M2404884

Notaires

Etude M^e Séverine FILAINE
Notaire
3 rue des Jardins Laramé
08 230 ROCROI
03.24.54.13.29

SCI LES TAMALOUS

Par décision en date du 15 juin 2024, les associés de la «SCI LES TAMALOUS» au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à MAUBERT FONTAINE, 33 route de Charleville, immatriculée au R.C.S. de SEDAN sous le n° 538 330 739, constituée pour une durée de 99 années à compter du 6 décembre 2011 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 15 juin 2024.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN.

Pour avis : Le liquidateur.

M2407047

CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIALEPOUX
THOMASSIN-DEVOSChangement
de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Maître Florent COLAS Notaire à 36 cours Briand, le 18 juin 2024, Monsieur Jean Michel THOMASSIN et Madame Catherine DEVOS, son épouse, demeurant ensemble à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 13 rue Léon Cambis, mariés sous le régime légal à la Mairie de MONTHERME (08). Ont opté pour l'avenir pour le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Florent COLAS, Notaire à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), 36 cours Briand. M2406979

AVIS DIVERS

Maître Camille HUGET
Notaire
3 place Méhul, B.P. 163 - 08600 GIVET

M. Frédéric PAQUET

Par testament olographe du 28 octobre 2022, Monsieur Frédéric PAQUET, né à CLAIRFONTAINE (AISNE), le 04 décembre 1962, demeurant à VIREUX WALLERAND (08320), 20 rue Saint Nicolas, divorcé de Madame Gilberte Bernadette Raymonde LELEU, décédé à REVIN, le 18 février 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Camille HUGET, suivant procès-verbal en date du 30 mai 2024, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES, le 14 juin 2024. Les oppositions sont à former en l'étude de Me Camille HUGET, Notaire à GIVET, Notaire chargé du règlement de la succession. M2407016

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} COCHARD Andrée décédée le 17/06/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808093959. M2406927

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE SEDAN

Jugement du 13 juin 2024

SAS TRANSPORTS RENE HONET, Lieudit Mon Idée, 08260 Auvillers -les-Forges, RCS Sedan 786 520 270. Location de véhicules autos de transports de marchandises, transports routiers, service de transports publics de marchandises et commissionnaire de transports. Jugement de conversion en liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. M2406827

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 13 juin 2024

SARL S.V. EXPORTATION, 204 avenue Jean Jaurès, 08170 Fumay, RCS Sedan 794 281 204. Achat et vente de lots de faille, construction de bâtiments, rénovation de bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406863

SAS MD AUTO, rue Francis de Pressencé, 08170 Fumay, RCS Sedan 884 973 173. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406864

SARL Societe d'Exploitation des Etablissements DULAOROY-ZIMMER, 9 avenue Jean Jaurès, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 343 446 159. Non précisée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406865

SARL LE BALADIN, 9 rue Victor Hugo, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 441 527 512. Restauration rapide, friagerie, Sandwicherie, pâtisseries, boissons à consommer sur place et à emporter. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406866

SAS ACTION-DRONES (ACTION -DRONES), parc d'Activité Val de Vence 8 rue de l'Artisanat, Pépinière d'entreprises, 08000 Charleville Mezieres, RCS Sedan 807 465 745. Travaux aériens par Drones : prises de vues aériennes, thermographie aérienne, topographie aérienne, cartographie agronomique aérienne. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406867

SAS LHB, 7 rue des Etuves, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 883 646 275. Restauration traditionnelle ou rapide, animation et tous types d'activités liées à la restauration. Café, bar et débits de boissons. Cuisson de produits de boulangerie, pâtisserie, Viennoiserie, traiteur, sandwiches, glace sur place ou à emporter, sous toutes formes et en tout lieux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406868

SARL GLOBALEXPO, 3 rue de la République, 08330 Vignone aux Bois, RCS Sedan 893 070 375. Organisation de foire, événementiel, mariage, salon professionnel et congrès. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406869

SAS MKS Maker Shop (MKS), 21 place de la Halle, 08200 Sedan, RCS Sedan 913 077 657. Vente et création d'objets personnalisés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raullet, prise en la personne de Maître Raullet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2406870

Aube

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

Notaires de France

SARL Eric REMY NOTAIRE
20 Rue Jean Monnet
10500 BRIENNE LE CHATEAU

« LE RANCH »

Cession
fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Eric REMY, Notaire à BRIENNE LE CHATEAU (Aube), le 4 juin 2024, enregistré au SPFE de l'Aube le 14/06/2024, volume 2024N n°772, a été cédé par :

La Sté dénommée «SAS LE RANCH», siège à TROYES (10000) 46 rue Georges Clémenceau, RCS de TROYES SIREN n° 797 627 395.

A la Sté dénommée «LE TRIANGLE D'OR», SAS, siège à TROYES (10000) 144 avenue du Général Leclerc, RCS de TROYES SIREN n° 928 353 341.

Un fonds de commerce de «CAFE, BRASSERIE, BAR, DEBIT DE BOISSONS et RESTAURATION RAPIDE» sis à TROYES (10000), 46 rue Georges Clémenceau, nom commercial «LE RANCH», RCS de TROYES n° 797 627 395.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte, l'entrée en jouissance est fixée au même jour.

La cession consentie et acceptée moyennant le prix principal de 165.000,00 €, s'appliquant :

- éléments incorporels : 156.350,00 €
- matériel : 8.650,00 €

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le Notaire.

M2406972

CONSTITUTION

DE SOCIETE

FAMCIBA

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 12/06/2024, il a été constitué une Société Civile, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : FAMCIBA.

FORME : société civile.

OBJET SOCIAL : La prise de participation, de manière directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, dans toutes sociétés et/ou entreprises à l'exception des participations conférant la qualité de commerçant.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 39 route de Méry - 10150 LAVAU.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : M. Baptiste BODIE demeurant 39 route de Méry - 10150 LAVAU.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire, sauf entre associés lorsque la société n'est composée que de deux associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour insertion : La gérance.

M2406782

SELAS
DU DOCTEUR NASR

Aux termes d'un acte SSP à SAINT ANDRE LES VERGERS (10) du 19/06/2024 il a été constitué la société d'exercice libéral par actions simplifiée de médecin suivante :

DÉNOMINATION : SELAS DU DOCTEUR NASR.

SIÈGE SOCIAL ET LIEU D'EXERCICE : Polyclinique Montier la Celle, 17 rue Charles Ballet - 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS.

DURÉE : 99 ans dès son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.

OBJET : exercice de la profession de médecin.

PRÉSIDENT : Monsieur Ayman NASR demeurant 104 rue des Chomettes - 77160 SAINT BRICE.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

La cession de titres de capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de TROYES sous la condition suspensive de l'inscription au Tableau de l'Ordre des médecins.

M2407010

SARL LALLEMENT
GALAND

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
27 rue de la République
10110 BAR SUR SEINE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAR SUR SEINE du 12/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : SARL LALLEMENT GALAND.

SIÈGE SOCIAL : 27 Rue de la République - 10110 BAR SUR SEINE.

OBJET SOCIAL : Bar à vin, débit de boissons, petite restauration sur place (planches etc...), salon de thé, organisation d'événements, vente à emporter de boissons, service traiteur.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GÉRANCE : M^{me} Julie LALLEMENT demeurant Le Moulin-2 Avenue du Général Leclerc - (10110) BAR SUR SEINE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis : La gérance.

M2407072

LES PETITS
CAPUCINS

ACTE CONSTITUTIF : Acte sous seing privé en date du 10 juin 2024.

DÉNOMINATION : LES PETITS CAPUCINS.

FORME : Société Civile Immobilière.

SIÈGE SOCIAL : 3 bis route Forêt Chenu - 10160 MARAYE EN OTHE.

OBJET : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation de tous terrains ou immeubles que la société se propose d'acquérir, notamment les droits et biens immobiliers.

CAPITAL : 500 € divisés en 500 parts de 1 € entièrement souscrites et libérées.

DURÉE : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés.

MONTANT DES APPORTS : En numéraire pour 500 €.

GÉRANCE : A été désigné à la gérance : M^{me} PETIT Virginie demeurant 3 bis route Forêt Chenu - 10160 Maraye en Othe.

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au Greffe du tribunal de Commerce de TROYES.

Pour insertion, M^{me} PETIT Virginie

Ayant reçu pouvoir à cet effet

M2406835

argos
EXPERTISE COMPTABLE

LEGICYBER

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros

Siège social : 44 boulevard Pierre de Coubertin

10440 LA RIVIERE DE CORPS

Avis de constitution

Par acte sous seing privé du 15 juin 2024 est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DÉNOMINATION : LEGICYBER

SIÈGE SOCIAL : 44 boulevard Pierre de Coubertin 10440 LA RIVIERE DE CORPS

OBJET : Audit, conseil, formation, expertise en cybersécurité

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 5 000 euros

GERANCE : Monsieur Alain COPREL demeurant 44 boulevard Pierre de Coubertin 10440 LA RIVIERE DE CORPS

CESSION D' ACTIONS :

1 Toutes cessions d'actions entre actionnaires sont libres.

2 Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des actionnaires représentant au moins la moitié des actions.

IMMATRICULATION : au RCS de TROYES

Pour avis

M2407075

ABH COIFFURE

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : ABH COIFFURE.

CAPITAL : 500 €. SIÈGE SOCIAL : 175 rue Aristide Briand - 10100 ROMILLY SUR SEINE.

OBJET : coiffure pour homme. DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : M. Abichou Cherif, Lyes demeurant 30 grande rue St Laurent - 10400 NOGENT SUR SEINE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Abichou Raouf, demeurant 30 grande rue St Laurent - 10400 NOGENT SUR SEINE.

CLAUSE D'AGRÈMENT : la cession des actions est soumise à agrément.

ADMISSIONS : tout actionnaire à accès aux assemblées RCS TROYES.

M2406934

SCI VENUS

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Julien LAPIERRE le 18 juin 2024 à BAR SUR SEINE.

DÉNOMINATION : SCI VENUS.

FORME : Société civile immobilière.

OBJET : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Mutations entre vifs : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Mutations par décès : Tout ayant droit, héritier ou légataire doit, pour devenir associé, obtenir l'agrément de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire hors la présence de ces dévolutaires, les voix attachées aux parts de leur auteur n'étant pas retenues pour le calcul du quorum et de la majorité.

SIÈGE SOCIAL : 67 Grande rue - 10110 LANDREVILLE.

La société sera immatriculée au RCS TROYES.

GÉRANTS : Monsieur Benoît DOUSSOT et Madame Alexia NICOLAS, demeurant 67 Grande rue - 10110 LANDREVILLE.

Pour avis : Me LAPIERRE.

M2407059

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube



FIDOR
EXPERTS-COMPTABLES

SAS S.O. INVEST
Capital de 1.000 Euros
Siège social :
2 chemin d'Origny
10100 ROMILLY SUR SEINE

Avis de constitution

Suivant Acte Sous Seing Privé en date à ROMILLY SUR SEINE du 18 Juin 2024, il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques de la Société SAS S.O. INVEST au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé : 2 chemin d'Origny - 10100 ROMILLY SUR SEINE.

Son objet est, en France et dans tous pays : la prise de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés et groupements, le contrôle de gestion de ces sociétés et groupements, toutes prestations à ceux-ci, ainsi que toutes activités similaires ou connexes.

Et généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux dites activités.

Pour une durée de 60 ans (à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés).

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte soit d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés présents ou représentés disposant du droit de vote, à l'exception de l'associé projetant la cession, soit du défaut de réponse dans le délai de 2 mois à compter de la demande.

Informations sur la présidence : Monsieur ORVIZ Sébastien, demeurant : 38 rue du Préfet Claude Erignac - 54150 VAL DE BRIEY, nommé pour une durée indéterminée.

La Société sera immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis.

M2406948

AM3 CONCEPT

Aux termes d'un ASSP en date du 14/06/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : AM3 CONCEPT.
OBJET SOCIAL : Pose de menuiserie, installation de cuisine, salle de bain, et autres agencement d'intérieur. Gestion de chantier.

SIÈGE SOCIAL : 42 rue antoine parmentier - 10300 SAINTE SAVINE.
CAPITAL : 10.000 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. TROYES.

PRÉSIDENT : Monsieur BILLAT Aurélien Jean Roger, demeurant 42 rue antoine parmentier - 10300 SAINTE SAVINE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité en compte et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

CLAUSE D'AGRÈMENT : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

M2406834

PUBLICITÉ

SERAINE Christine
03.26.08.38.30

regiepublicitaire.pamb@legalnet.org



FIDOR
EXPERTS-COMPTABLES

SAS T.O. INVEST
Capital de 1.000 Euros
Siège social :
2 chemin d'Origny
10100 ROMILLY SUR SEINE

Avis de constitution

Suivant Acte Sous Seing Privé en date à ROMILLY SUR SEINE du 18 Juin 2024, il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques de la Société SAS T.O. INVEST au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé : 2 chemin d'Origny - 10100 ROMILLY SUR SEINE.

Son objet est, en France et dans tous pays : la prise de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés et groupements, le contrôle de gestion de ces sociétés et groupements, toutes prestations à ceux-ci, ainsi que toutes activités similaires ou connexes.

Et généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux dites activités.

Pour une durée de 60 ans (à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés).

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte soit d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés présents ou représentés disposant du droit de vote, à l'exception de l'associé projetant la cession, soit du défaut de réponse dans le délai de 2 mois à compter de la demande.

Informations sur la présidence : Monsieur ORVIZ Thomas, demeurant : 2 chemin d'Origny - 10100 ROMILLY SUR SEINE, nommé pour une durée indéterminée.

La Société sera immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis.

M2406950

MODIFICATION

DE STATUTS



155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél : 03.25.45.10.69

ALEXANDRA MOREL CONSULTING

EUURL au capital de 5 000 €
Siège social : 53 Rue de la Paix
10000 TROYES
RCS de TROYES n°879 174 233

Avis de modification

En date du 01/06/2024, l'associé unique a décidé à compter du 01/06/2024 de :

- de nommer en qualité de co-gérant M. KOUADOU Kouamé, demeurant 13 Rue des Poiriers Noirs 10500 JUZANVIGNY.

- modifier la dénomination sociale de la société anciennement ALEXANDRA MOREL CONSULTING qui devient ALEXANDRE BILINSKI-KOUADOU CONSULTING.

Modification au RCS de TROYES.
M2406279

A.D.L

SCI à capital variable
au capital de 7.000 Euros
Siège social :
19 rue Lucien Morel Payen
Résidence Saint Jacques entrée 9
10000 TROYES
RCS 838 159 473 Troyes

L'AGO du 31/05/2024 a décidé de transférer le siège social au 5 Ter Route de Saint Pouange - 10430 ROSIERES PRES TROYES, à compter du 01/06/2024. Mention au RCS de TROYES.
M2406664



155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél : 03.25.45.10.69

A L'OMBRE DES OUCHES

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 10 Rue des Ouches
Violettes
10320 LIREY
RCS de TROYES n°980 413 579

Avis de modification

L'AGE du 01/06/2024 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Entretien paysager.

La décision sera effective à compter du 01/06/2024, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.
Modification au RCS de TROYES.
M2406707

EARL DU RONSELET

Capital social : 135.888,00 Euros
Siege social : 48 rue Haute
10240 LONGSOLS
R.C.S. Troyes 322 030 107

Transformation de la société

Par AGE du 12/06/2024, les associés ont transformé l'EARL en société civile d'exploitation agricole et augmenté le capital social.

Les nouvelles caractéristiques de la société au 12/06/2024, sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : DU RONSELET.

FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole.

OBJET : exploitation agricole.

CAPITAL SOCIAL : 194.256,00 €.

SIÈGE SOCIAL : 48 rue Haute - 10240 LONGSOLS.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : M. Florian LEVEQUE, demeurant 48 rue Haute - 10240 LONGSOLS.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire, sauf entre associés lorsque la société n'est composée que de deux associés.

Pour insertion : La gérance.
M2406730

FIRST IMMO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 rue Général de Gaulle
10000 TROYES
837 486 471 RCS Troyes

Aux termes d'une décision en date du 15/04/2024, l'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social du 5 rue Général de Gaulle - 10000 TROYES au 1 Ter Quai des Comtes de Champagne - 10000 TROYES à compter du 15/04/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.
M2406830

FIRST CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 26.000 Euros
Siège social :
5 rue Général de Gaulle
10000 TROYES
393 896 634 RCS Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 02/05/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIRST CONSEIL a décidé de transférer le siège social du 5 rue Général de Gaulle - 10000 TROYES au 1 Ter Quai des Comtes de Champagne - 10000 TROYES à compter du 01/05/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.
M2406836

BUREAU D'ETUDES BRUGGER VIARDOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 Euros
porté à 200.000,00 Euros
Siège social :
42 Bis Rue de la Paix - 10000 TROYES
754 014 389 RCS Troyes

Par décision du 01/06/2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 100.000,00 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ANCIENNE MENTION :
CAPITAL SOCIAL : 100.000 €.

NOUVELLE MENTION :
CAPITAL SOCIAL : 200.000,00 €.

Pour avis : La gérance.
M2406837



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SCEA

LE CLAIRVAL

Société civile d'exploitation agricole
Capital social : 1.500 Euros
Siège social :
1 ENVERS DES VALEINES
10110 BALNOT SUR LAIGNES
503 805 434 RCS Troyes

Aux termes d'une décision en date du 17 janvier 2024, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du même jour : Madame Anne GONZALES, demeurant 3 Chemin des Vaucelles - 10110 BALNOT SUR LAIGNES en remplacement de Madame Karine GEMILLET et Monsieur Stéphane GONZALES.

Mention sera portée au RCS de TROYES.
M2406861

SFCL

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 7bis route de Thennelières
10410 VILLECHÉTIF
893 863 290 R.C.S. Troyes

Avis de transfert de siège social

Des décisions des associés en date du 1^{er} juin 2024, il résulte que le siège social a été transféré du 7bis, route de Thennelières - 10410 VILLECHÉTIF au 21 rue Jean-Jacques Rousseau - 40990 SAINT PAUL LES DAX à compter de la même date.

Radiation au R.C.S. de TROYES et immatriculation au R.C.S. de DAX.
Pour avis : Le Président.
M2406873

FVL FINANCES

SAS au capital de 30.000 Euros
Siège social :
GRANGE L'EVEQUE LES DAGUES
10300 MACEY
901 761 817 RCS de Troyes

L'AGE du 01/06/2024 a décidé de transférer le siège social 39 rue Lamartine - 10300 SAINTE SAVINE, à compter du 01/06/2024.
Mention au RCS de TROYES.
M2406800

Etude de Maître
Caroline COURAILLON-ROUETTE
26 rue Saint Robert - 10340 LES RICEYS
Tél. : 03.25.29.30.34

GFA DU HAUT DES VIGNES

Avis d'augmentation de capital social

Suivant acte reçu par Maître Caroline COURAILLON-ROUETTE, Notaire le 13 juin 2024, contenant augmentation de capital du GFA DU HAUT DES VIGNES, au capital de 1.114.470 €, dont le siège social est à BALNOT SUR LAIGNES (10), identifié au R.C.S. de TROYES sous le n° 353 573 199, il a été décidé :

- D'augmenter le capital de 50.020 € par voie d'apport en nature afin de le porter de 1.114.470 € à 1.164.490 €, avec création de 328 parts nouvelles de 152,50 € chacune,

- Et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

L'ancien capital est de : Un million cent quatorze mille quatre cent dix euros (1.114.470,00 €).

Le nouveau capital est de : Un million cent soixante quatre mille quatre cent quatre vingt dix euros (1.164.490,00 €).

Les modifications statutaires seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES par l'intermédiaire du guichet unique.

Pour avis : Le Notaire.
M2406959

CONFORMITEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 Euros
Siège social :
10 rue de la Cressonnière
10600 PAYNS
890 351 091 RCS Troyes

Aux termes de décisions en date du 1^{er} juin 2024, l'Associé unique a décidé de nommer Monsieur Thomas Brovadan, demeurant 36 rue Jules Fromont - 10190 ESTISSAC, en qualité de co-gérant à compter de la même date.

Pour avis : La gérance.
M2406874



EXPERTISE COMPTABLE

SNC BAE

Société en nom collectif
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 81 rue Raymond Poincaré
10000 TROYES
R.C.S. TROYES 928 892 918

Avis de modification

La collectivité des associés a décidé à compter du 03 juin 2024 :

- de prendre acte de la démission de Madame Chenya ZHOU de ses fonctions d'associée indéfiniment et solidairement responsable, et de nommer Madame Allyson CHEN, demeurant 25 rue de la solidarité 94400 VITRY SUR SEINE, comme nouvelle associée indéfiniment et solidairement responsable.

L'inscription modificative sera effectuée au R.C.S. de TROYES.
Pour avis, le gérant
M2406903

SCEA

« FOY MARCEL »
Capital social : 114.000 Euros
Siège social :
Le Vivier - 10230 MAILLY LE CAMP
RCS Troyes 418 861 175

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2024, les associés ont décidé des points suivants, à compter du même jour :

- Augmentation du capital social de 2.950 € le portant à 116.950 €.

- Modification de la dénomination sociale, qui devient : BERTHELOT Caroline.

- Extension de l'objet social à l'activité : exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est locataire ou propriétaire.

Pour avis : La gérance.
M2406940

SC ALJOCOCYBA

Capital social : 1.000,00 Euros
Siège social :
39 route de Méry - 10150 LAVAU
R.C.S. Troyes 929 389 880

Par AGE du 12/06/2024, les associés ont augmenté le capital social par apport de biens en nature et de numéraire. ANCIENNE MENTION : CAPITAL : 1.000,00 €. NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 51.800,00 €.

Pour avis : La gérance.
M2406945



Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

DE LA PACE CASIMIR PERRIER

Société civile immobilière
au capital de 905,55 Euros
Siège social :
10 rue de l'Isle - 10000 TROYES
443 891 882 RCS Troyes

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/05/2024 : Monsieur Richard LUKASZEWSKI, demeurant 5 Rue Charbonnet - 10000 TROYES, a été nommé en qualité de gérant pour une durée de trois ans renouvelable en remplacement de Monsieur Thierry COLIN à compter du 30 juin 2024.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.
Pour avis : La gérance.
M2406960



Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

SARL DU VAL DE L'ISLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.630 Euros
Siège social :
12 rue de l'Isle - 10000 TROYES
424 309 722 RCS Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 30/05/2024 la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Thierry COLIN de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Richard LUKASZEWSKI, demeurant 5 Rue Charbonnet - 10000 TROYES, pour une durée illimitée à compter du 30 juin 2024.

Pour avis : La gérance.
M2406961

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube



LE QG DE L'HABITAT

SASU au capital de 10.000 Euros
Siège social :
12 rue de Verdun
10800 SAINT JULIEN LES VILLAS
911 123 883 RCS de Troyes

L'AGE du 01/06/2024, a décidé de transformer la société en EURL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/06/2024, et a nommé gérant M. GAULE QUENTIN, demeurant 12 rue de Verdun - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS.
Modification du RCS de TROYES.
M2406899

EMBALLAGES BARSEQUANAIS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 avenue Bernard Pieds
10110 BAR SUR SEINE
828 554 188 R.C.S. Troyes

L'AGE du 17/06/2024 a étendu l'objet social aux activités nouvelles suivantes : Transport de marchandises pour le compte d'autrui au moyen de véhicules de plus de 3,5 tonnes de PMA. Affrètement et organisation des transports. Les statuts ont été modifiés.
Par décision du 17/06/2024, la présidente a nommé comme directeur général : M. Mathéo BACHELIER, demeurant 175 route du Docteur Laroche - 24380 SAINT AMAND DE VERGT.
Pour avis.
M2406980



42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

AUB BOIS CREATION

SARL au capital de 40.000 Euros
Siège social :
8 rue des Epingliers
10120 SAINT ANDRÉ LES VERGERS
R.C.S. Troyes 525 042 719

Suivant procès-verbal des décisions du gérant et de l'associé unique du 31/05/2024, il a été pris acte de la démission de Monsieur Philippe LEBLANC de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/05/2024. Il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement ; Monsieur Damien CAFFELAIRE restant seul gérant.
L'inscription modification sera effectuée au R.C.S. de TROYES.
Pour avis.
M2407037

L'OBALICE

Société par actions simplifiée Au capital de 5.000 Euros
Siège social : 26 Boulevard du 14 Juillet
10200 BAR SUR AUBE
921 841 326 R.C.S. Troyes

Par décision du 18.06.2024, l'associée unique a étendu l'objet social à : vente ambulante (foires, marchés etc....). les statuts ont été modifiés.
Pour avis : La Présidente.
M2406994



42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

ISOLATION CALORIFUGE INDUSTRIEL

Société à responsabilité limitée au capital de 3.000 Euros
Siège social : 6 rue Joseph Marie Jacquard
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
499 353 829 R.C.S. Troyes

Par décision du 20/06/2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 20/06/2024.

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Forme :
- Ancienne mention : Société à responsabilité limitée ;
- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration :
- Ancienne mention :
Gérant : Monsieur Laurent GUYOT, demeurant 15 rue de Chily - 10280 SAINT MESMIN ;
- Nouvelle mention :
Président : Monsieur Laurent GUYOT, demeurant 15 rue de Chily - 10280 SAINT MESMIN.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.
M2407093

TERTRE DE LA GARENNE

Par décisions unanimes du 25/03/2024, les associés de la société TERTRE DE LA GARENNE, SAS au capital de 3.000 €, immatriculée au RCS de TROYES sous le n° 839 532 025 ont décidé de transférer le siège social du 52 rue des Bûchettes - 10150 VOUE au 3 voie d'Orillon - 10150 VOUE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le Président.

M2406976

A.J.S.

Rectificatif à l'annonce parue le 14 juin 2024 sur le présent support concernant la SCI A.J.S.

Il convient de lire :
Adresse du siège social : PARIS (14e) 8 rue du Commandant Mouchotte (et non au 9).
M2407018

SCI « L'ABEILLE »

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
99 route des Vallées
10400 MONTPOTHIER
RCS Troyes 840 647 705

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2024, les associés ont décidé, à compter du 21 mai 2024, de transférer le siège social à LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE (77560), Ferme d'Ecury, 1 rue des Clos.

En conséquence, la société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de MELUN.

Pour avis : Le représentant légal.
M2407085

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FACHUS Maryvonne décédée le 24/12/2016 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218109393. M2406919

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DEGIORGI Denise décédée le 13/02/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218093216. M2406920

SUCCESION VACANTE

Par décision du T.J de TROYES en date du 21/05/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} FRIGENI Nelly décédée le 05/12/2022. Réf. 0218127298. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2406921

SUCCESION VACANTE

Par décision du T.J de TROYES en date du 21/05/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} RODARI Liliana décédée le 26/05/2023. Réf. 0218127575. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2406922

SUCCESION VACANTE

Par décision du T.J de TROYES en date du 21/05/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. COLLERY Jean décédé le 30/01/2024. Réf. 0218127589. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2406925

POURSUITE D'ACTIVITE

SARL OVIPAILLE

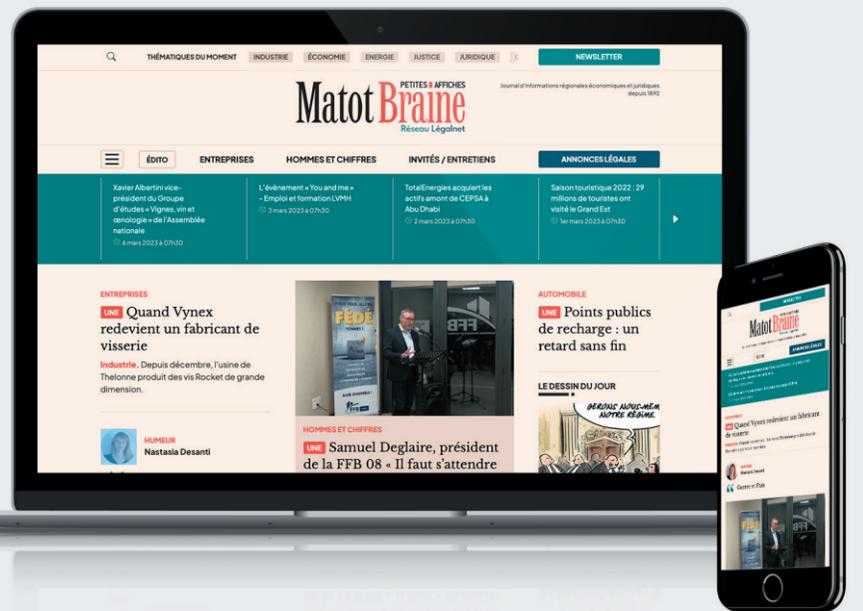
Aux termes d'une AGE du 30/04/2024, les associés de la SARL OVIPAILLE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, ayant son siège social 1 rue Boisambert - Plessis Gatebled la Louptière Thénard 10400 NOGENTSUR- SEINE, immatriculée au RCS de TROYES sous le n°418 128 955, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
M2406629

Retrouvez l'intégralité de votre journal

sur **matot-braine.fr**

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



matot-braine.fr

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube / Aisne

ELECTRAUBE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
57 route de Dijon
10310 VILLE
SOUS LA FERTE
753 401 769 RCS Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le Président

M2406855

TROYES1

Perte de la moitié du capital social

DÉNOMINATION : TROYES1.
FORME : SAS.
CAPITAL SOCIAL : 15.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 11 rue du Gros Raisin - 10000 TROYES.
912847803 R.C.S. de Troyes.

Aux termes d'une décision en date du 7 juin 2024, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

M2406989

CLOTURE

DE LIQUIDATION

B2PIA

B2PIA, SCI au capital de 2.000 €, siège social : 1 rue Martin Luther King - 10300 MACEY, R.C.S. 751 109 737 TROYES. L'AGO du 31/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M^{me} AVIER Isabelle, 17 rue Paul Cezanne - 10440 LA RIVIERE DE CORPS, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 31/12/2023. Radiation au R.C.S. de TROYES.

M2406635

ZASMANDO FOOD

Société par actions simplifiée en liquidation
Capital de 1.000 Euros
Siège social : 90 rue Urbain IV
10000 TROYES
979 606 670 R.C.S. Troyes

Aux termes du PV du 01 juin 2024, L'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 01 juin 2024. La société sera radiée au R.C.S. de TROYES.

M2406809

FUSION

MAUBREY BUREAUTIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 304.000 Euros
Siège social :
4 rue Paul Henri Spaak
10300 SAINTE SAVINE
408 711 745 RCS Troyes

En date du 3 juin 2024, l'associé unique de la Société a :

- approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de la société FPB située 4 rue Paul Spaak-10300 SAINTE SAVINE, immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 793 498 593.
- approuvé l'évaluation des éléments d'actifs apportés et les éléments de passif pris en charge par la société FPB, soit un actif net apporté de 227.621 €.
- décidé d'augmenter le capital social, en rémunération de l'apport effectué au titre de la fusion, d'un montant de 226.736 € pour le porter de 304.000 € à 530.736 €.
- décidé de réduire le capital social d'un montant de 304.000 €, correspondant à la valeur nominale des 19.000 de ses propres actions détenues par suite de la fusion, afin de le ramener à 226.736 €.

M2406987

FPB

Société par actions simplifiée
au capital de 30.000 Euros
Siège social : 4 rue Paul Henri Spaak
10300 SAINTE SAVINE
793 498 593 R.C.S. Troyes
(la « Société »)

En date du 03 juin 2024, les associés de la société ont :

- approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de la société par la société MAUBREY BUREAUTIQUE située 4 rue Paul Spaak - 10300 SAINTE SAVINE, immatriculée au R.C.S. de TROYES sous le numéro 408 711 745 ;
- constaté que la fusion prendra effet rétroactivement au 01 janvier 2024 ;
- pris acte acte que la fusion a été définitivement réalisée le 03 juin 2024, date de l'approbation par l'associé unique de la société MAUBREY BUREAUTIQUE ;
- constaté la dissolution sans liquidation de la société au 03 juin 2024.

M2406986

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



EPOUX BURLLOT

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Benoît PAUPE, notaire à TROYES (10000) le 13 juin 2024,

Monsieur Denis BURLLOT, né à TROYES (10000) le 28 février 1950, et Madame Martine Claude Michèle CHOLLEY, née à BELFORT (90000) le 29 octobre 1953, demeurant ensemble à LAINES AUX BOIS (10120) 7 chemin de la Chapelle,

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

M2406910



SCP MANDRON-
MALLARD-BELLET
Notaires associés
15 Quai Lafontaine - 10000 TROYES

EPOUX FENARD

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Thierry BELLET, Notaire à TROYES (Aube), CRPCEN 10061, le 18/06/2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté légale entre :

Monsieur Régis Charles Clément FENARD, en invalidité, et Madame Sophie Marcelle GAVELLE, secrétaire administrative, demeurant ensemble à CHESSY LES PRES (10130) 28 rue du Moulin Baillot.

Monsieur est né à CHESSY LES PRES (10130) le 4 novembre 1968, Madame est née à VERNON (27200) le 13 septembre 1968.

Mariés initialement à la mairie de VERNON (27200) le 4 décembre 1998 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Christian LAMBRE, notaire à TROYES (10000), le 4 septembre 1998.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

M2406984

AVIS DIVERS

M^{me} Edmée GAUBERT

Envoi en possession

Madame Edmée Thérèse Sabine GAUBERT, née à VILLEFRANCHE DE ROUERQUE (12200), le 5 décembre 1944, demeurant à 39 rue Marie Pascale Ragueneau 10000 TROYES, célibataire, et décédée à TROYES (010) le 18 avril 2024,

A institué plusieurs légataires universels suivant testament olographe en date du 9 février 2017. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un acte reçu le 13 juin 2024 par Me Isabelle NICOLAS, notaire associé à TROYES, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 18 juin 2024.

Dans les mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Isabelle NICOLAS - 30 bd Gambetta 10000 TROYES. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

M2406966



Me Julien LAPIERRE
Notaire
4E Faubourg de Champagne
BAR SUR SEINE (10)

M^{me} Monique LÉTANG

Suivant testament olographe en date du 27 février 2017 : Madame Monique Françoise LÉTANG, célibataire, demeurant à BAR SUR SEINE (10110), 4 rue Victor Hugo.

Née à ESSOYES (10360), le 11 septembre 1932.
Décédée à BAR SUR SEINE (10110) (France), le 23 janvier 2024.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julien LAPIERRE, Notaire à BAR SUR SEINE, 4E Faubourg de Champagne, le 20 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Julien LAPIERRE, référence CRPCEN : 10063, dans les mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TROYES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

M2407068

DISSOLUTION

DE SOCIETE

B2PIA

SCI au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1 rue Martin Luther King
10300 MACEY
R.C.S. 751 109 737 Troyes

L'AGO du 31/12/2023 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2023, nommé liquidateur M^{me} AVIER Isabelle, 17 rue Paul Cezanne - 10440 LA RIVIERE DE CORPS et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée au 17 rue Paul Cezanne - 10440 LA RIVIERE DE CORPS. Mention au R.C.S. de TROYES.

M2406606

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



CLIMADYS MAINTENANCE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
82 rue Henri Millet
10100 ROMILLY SUR SEINE
911 074 722 RCS Troyes

Par décision du 31/03/2024, la société CLIMADYS, SARL au capital de 53.550 €, dont le siège social est 82 Rue Henri Millet - 10100 ROMILLY SUR SEINE, immatriculée au RCS de TROYES sous le n°502 779 051 a, en sa qualité d'associée unique de la société CLIMADYS MAINTENANCE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société CLIMADYS MAINTENANCE au profit de la société CLIMADYS, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de TROYES, rue du Général de Gaulle - 10000 TROYES.

Pour avis : La gérance.

M2406962

Aisne

CONSTITUTION

DE SOCIETE



MAYEM STORE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 17/06/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MAYEM STORE

Objet social : Le négoce de vêtements de seconde main ; La vente de vêtements de seconde main à des particuliers ou professionnels

Siège social : 12 ROUTE DE PONTAVERT, 02160 CRAONNE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-QUENTIN

Gérance : M. HENRY EDDINE
12 ROUTE DE PONTAVERT 02160 CRAONNE

Le gérant

M2407022



COALESCENCE 47

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Patricia BOUCTON-JOLY, notaire à REIMS (51100), 15 rue Clovis, 18 juin 2024, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes

DÉNOMINATION SOCIALE : COALESCENCE 47.
FORME : société civile immobilière.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire.

SIÈGE SOCIAL : BEZU SAINT GERMAIN (02400), 38 rue d'Epieds.
OBJET SOCIAL : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, l'occupation à titre gratuit par les gérants, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente à titre exceptionnel de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DURÉE : 99 ans.

Gérant nommé pour une durée illimitée : Sophie PRINGOT, demeurant à BEZU SAINT GERMAIN (02400) 38 rue d'Epieds.

PARTS SOCIALES : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au R.C.S. de SOISSONS.

Pour avis et mention.

M2406982

Société en participation d'exercice conjoint de la profession d'agent général d'assurance CABINET HUILLE ET GUIR

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 juin 2024, il a été constitué une société en participation d'exercice conjoint de la profession d'agent général d'assurance «Cabinet Huille et Guir».

FORME : Société en participation.
DÉNOMINATION SOCIALE : Société en participation d'exercice conjoint de la profession d'agent général d'assurance CABINET HUILLE ET GUIR.

SIÈGE SOCIAL : CHATEAU THIERRY (02400), 48 avenue d'Essômes.

DURÉE : 4 ans.

OBJET : La société a pour objet l'exercice conjoint de leur activité professionnelle et des activités qui en découlent directement par les agents généraux d'assurances ci-dessus désignés, telle que cette activité est visée ou définie aux articles L511-1, L512-1 à L512-8, L520-1, L520-2, L540-1 et L540-2 du Code des assurances et aux dispositions annexes à ces articles.

Dans le cadre de cette société, les agents demeurent individuellement et personnellement titulaires des mandats qui leur sont conférés par les entreprises d'assurances qu'ils représentent. Si les mandats sont délivrés conjointement et solidairement aux agents, chacun d'eux est réputé être à titre personnel titulaire de ces mandats.

Pour la réalisation de cet objet, la société assure pour le compte des associés, la gestion de la comptabilité -mandat de l'agence générale d'assurances. Elle enregistre au titre de l'agence, les flux financiers résultant de l'activité propre de chaque agent, notamment les commissions versées à chacun d'eux par les Compagnies d'assurances.

La société peut également avoir pour objet l'exercice en commun d'autres activités accessoires par les agents généraux d'assurances associés.

Les premiers co-gérants de la société nommés pour une durée indéterminée sont respectivement Monsieur François HUILLE, établi EPERNAY (51200), 9 rue Marcellin Berthelot et Monsieur Benjamin GUIR établi à EPERNAY (51200), 4 place des fusiliers.

R.C.S. : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SOISSONS.

Pour avis : Les co-gérants.

M2407042

MODIFICATION

DE STATUTS

TIVOLI IMMO

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 9 rue de Tivoli
02400 MONT ST PERE
RCS de SOISSONS n°918 622 184

Avis de modification

L'AGO du 27/05/2024 a décidé à compter du 31/12/2023 de rendre effective la démission de M^{me} WEISSMAN Delphine aux fonctions de co-gérante.

Modification au RCS de SOISSONS.

M2406089

BCT DE REKENEIRE

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 36 C rue Robert Gerbaux
02570 CHEZY-SUR-MARNE
R.C.S. : SOISSONS 901 646 901

Avis de modification

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 10.000 € et porté ainsi de 10.000 € à 20.000 €.

L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis : La Gérance

M2406275

LES GROS MERISIERS

Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 Euros
Siège social : ZAC SOUS LES
CARRIERES
02310 CHARLY SUR MARNE
351 430 111 R.C.S. Soissons

Aux termes d'une décision du Président en date du 2 Mai 2024, il résulte que : Madame Sophie MARCHAND, épouse MACRON, demeurant 55 rue Lecompte - 77730 NANTEUIL SUR MARNE, a été nommé en qualité de directeur général à compter du 1^{er} Mai 2024.

Pour avis : Le Président.

M2406608

CLOTURE

DE LIQUIDATION

TMCZ

SARL en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation : 5 rue
des Ecoles 02190 BERRY-AU-BAC
909 837 692 RCS ST QUENTIN

Par décisions du 04/06/2024, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Morgan TRIPET, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINT QUENTIN.

M2406985

Nouveauté. L'Alpine A290, le tout premier modèle de la marque 100% électrique, se présente comme la version extravertie de la charmante R5 E-Tech qui fait tourner toutes les têtes...

Parfum de R5 Alpine



Plus longue, plus large, dotées d'excroissances hypertrophiées : l'Alpine A290 ne passe pas inaperçue.

Alpine a choisi le cadre prestigieux des 24h du Mans pour dévoiler l'A290, variante sportive de la nouvelle R5 E-Tech. On ne pouvait rêver un plus bel écrin, même si la course a tourné au fiasco pour le duo de protos Alpine qui faisaient leur début dans la Sarthe, contraint de renoncer prématurément sur une double casse mécanique. Le constructeur a annoncé depuis un bon moment que la parenthèse enchantée de la Berlinette A110 se refermerait bientôt au profit d'une gamme exclusivement électrique. Un virage radical dont l'A290 est le premier maillon d'une gamme qui comprendra ensuite un crossover et la nouvelle A110.

Dérivée de la séduisante R5 E-Tech qui arrivera bientôt dans nos rues, l'A290 ressuscite une voiture chère au cœur des amateurs de petites berlines sportives : la R5 Alpine. Appellation un temps remplacée par Renault Sport avant de revenir désormais sous le seul nom d'Alpine... Peu importe ! Le moins qu'on puisse dire est que les stylistes qui ont défini la ligne de cette toute première Alpine électrique n'ont pas fait dans la nuance. Pour être agréable, on considérera qu'elle est extravertie et cherche à impressionner avec son bouclier avant hypertrophié, son diffuseur greffé dans le bas du pare-choc arrière ou ses fausses entrées d'air griffant les

flancs des portes arrière. Un clin d'oeil appuyé à la R5 Turbo, paraît-il. À l'évidence, on a cherché à « faire course » à l'image des « X » lumineux sur les optiques, supposés rappeler les adhésifs protégeant les phares des voitures de compétition, quitte à dénaturer le dessin originel fort réussi de la R5 E-Tech. On a évité les jantes du concept A290, c'est déjà ça ! L'A290 s'éloigne également de la R5 E-Tech par son gabarit : longueur majorée de 7 cm (3,99 m), largeur augmentée de 5 cm (1,82 m) et hauteur supérieure de 2 cm (1,52 m) et voies élargies de 6 cm : ce n'est pas rien.

180 OU 220 CH ÉLECTRIQUE

À bord, l'A290 reprend de nombreux éléments de la petite Renault, ce qui n'est pas un défaut. Elle y ajoute une ambiance plus sportive avec son volant à double méplat avec un point repère pour indiquer au « pilote », installé dans son siège baquet, que les roues sont droites. Un « truc » venu de l'univers de la compétition auto, tout comme la télémétrie disponible sur l'écran numérique central, la console entre les sièges inspirée par celle de l'A110, commandant la marche arrière ou le point mort notamment. Autres spécificités : une petite palette rouge à portée de main droite pour disposer d'un surcroît de puissance temporaire facilitant les dépassements ou encore un gros bouton bleu à gauche sous le volant déterminant un des quatre modes de régénération...

Plus sérieux, l'Alpine A290 emprunte à la Berlinette A110 ses liaisons routières et son freinage : train arrière multi-bras, amortisseurs à butées hydrauliques, barres anti-roulis, berceau en alu, étriers Brembo à 4 pistons. Des caractéristiques prometteuses, supposées favoriser son agilité et générer du plaisir au volant tout en assurant un comportement ludique et sain. Le poids, talon d'Achille des voitures électriques, resterait sous les 1 500 kg. C'est beaucoup pour une petite berline de moins de 4 m mais presque raisonnable dans l'univers pachydermique des modèles à batterie.

L'A290 est animée par un bloc électrique issu de la Mégane E-Tech, décliné en deux niveaux de puis-

sance : 180 et 220 ch, associé à une batterie de 52 kWh (autonomie promise de 380 km maxi). Rien d'excessif quand on sait que des SUV électriques sans la moindre prétention sportive affichent des cavaleries autrement plus impressionnantes. Le constructeur annonce un 0 à 100 km/h en 6,4 secondes et une vitesse maximum de 160 ou 170 km/h selon le moteur. Une limitation évitant de vider la batterie trop rapidement.

Proposée en quatre niveaux de finition, l'Alpine A290 s'offrira aux amateurs à partir de 38 000 € pour une arrivée prévue sur le marché en fin d'année.

DOMINIQUE MAREE



La planche de bord moderne reprend les principaux éléments de la R5 E-Tech avec une touche de sportivité supplémentaire.

Occasions électriques : des doutes à lever

Où sont les voitures 100 électriques sur le marché de la seconde main ? Au premier semestre, elles n'ont représenté que 2% des transactions. Autant dire presque rien.

Alors que les ventes de véhicules électriques ont totalisé 16,8% (298 000 unités) du marché automobile national en 2023, elles sont très discrètes sur celui de l'occasion. Au premier trimestre de cette année, sur un total de 1,3 million de transactions, on en dénombre seulement 28 682 pour les 100% électriques dont 6 300 Renault Zoe. Autre constat : on vend trois fois moins de modèles électriques de seconde main que d'électriques neuves. Exactement l'inverse du marché des voitures

thermiques où le volume des occasions est globalement trois fois plus important que celui des immatriculations du neuf. Cela alors même que les transactions de 100% électriques sont en croissance de 70%, contre seulement 2% pour l'ensemble du marché. Ces chiffres suscitent des interrogations auxquelles ont cherché à répondre l'AVERE France, organisme chargé de la promotion de la mobilité électrique, et Mobilians qui réunit l'ensemble des acteurs du secteur.

Cette situation résulte d'une multitude de facteurs qui se conjuguent pour limiter la progression des modèles électriques de seconde main. À commencer par des prix nettement plus élevés que ceux auxquels les clients habituels de l'occasion sont habitués. De quoi inciter Mobilians et l'Avère à souhaiter des mesures d'accompagnement. Cela confirme que sans aides financières, la voiture électrique, neuve ou d'occasion, est handicapée par ses tarifs. Cette situation tient aussi à la méfiance vis à vis

des occasions électriques. Alors que les échanges des thermiques se déroulent entre particuliers dans près d'un cas sur deux, on constate que les clients intéressés par un modèle électriques préfèrent passer par des professionnels pour des raisons de sécurité. Seulement 16% des ventes se font de particulier à particulier pour un modèle à batterie. En outre, près d'un tiers des acheteurs choisissent de financer leur « achat » par le biais d'un système de leasing, un chiffre en hausse constante, alors que 97%

des clients d'une voiture thermique optent pour un achat au comptant ou un crédit classique. Un choix qui s'explique par une volonté d'être moins captif de leur véhicule.

Signe encourageant, ceux qui achètent une 100% électrique d'occasion, le plus souvent des plus de 50 ans, roulaient déjà au volant d'une 100% électrique précédemment. Cela laisse supposer qu'ils sont satisfaits de leur choix initial.

D.M.



NOUVELLE GAMME UTILITAIRE PEUGEOT

PEUGEOT ÉPERNAY - 75 AV. ALFRED ANATOLE THÉVENET, 51530 MAGENTA - 03 26 51 50 50

auto
bernard
by groupe Bernard

Fabien Domelier. Seul dans les Ardennes à torrifier lui-même ses fèves de cacao, le jeune chocolatier-couverturier (34 ans) sera, en fin d'année, à la tête de trois boulangeries-pâtisseries-chocolateries, à Charleville-Mézières.

Créateur de chocolat(s)



Depuis son retour dans les Ardennes, Fabien Domelier a investi plusieurs centaines de milliers d'euros dans des matériels de chocolaterie : un torrificateur (photo), des tempéreuses et enrobeuses, des moulins et un concasseur.

« **L**e chocolat je l'ai découvert par gourmandise et aussi parce que, depuis ma naissance, j'ai grandi dans le milieu de la gastronomie car mes parents ont tour à tour tenu le restaurant Le manoir du Mont-Olympe et une boulangerie-pâtisserie à Charleville-Mézières. À partir de 2019, j'ai voulu me lancer dans l'aventure en devenant chocolatier autodidacte. »

UNE PASSION GOURMANDE

Devenu le premier artisan *bean-to-bar* (modèle commercial dans lequel un fabricant de chocolat contrôle la fabrication du produit depuis l'approvisionnement en fèves jusqu'à la création du chocolat final de consommation) dans les Ardennes, Fabien Domelier a intégré, il y a cinq ans, la boulangerie-pâtisserie familiale tenue par Albéric et Marie-Ange, ses parents, pour y fonder « Carré Du Monde », sa propre marque de chocolat.

Dans la foulée, il ouvre aussi une seconde boutique « Mont Olympe », où il crée dans l'arrière-salle une fèverie, là où il maîtrise toutes les étapes de fabrication du chocolat : tri des fèves issues de contrées lointaines, torrification, refroidis-

sement, broyage (pour séparer les fèves de leur peau et récupérer le gruë), chauffage et affinage au cours duquel du sucre, du beurre de cacao et du lait peuvent être ajoutés en fonction de la recette. Et pour finir, le concassage et le conchage. Tout cela pour aboutir à un chocolat haut de gamme et savoureux.

C'est le concept du *bean-to-bar* (de la fève à la tablette), un

savoir-faire artisanal réclamant technicité, exigence gustative mais aussi éthique. « Je ne veux pas d'un produit standard. Je souhaite offrir aux amateurs de chocolat l'opportunité d'allier gourmandise, saveurs hors du commun et consommation responsable », souligne le jeune homme.

Avec Carré Du Monde, son ambition est de faire découvrir les origines, le terroir et le profil aromatique du chocolat, grâce à la sélection de matières premières ultra-prémium 100 % tracées et cultivées au cœur d'écosystème vertueux, dans le respect de l'environnement et de l'Homme. « Le chocolat, ça se travaille comme un grand vin. »

UN PROJET LONGUEMENT MÛRI

Très vite attiré par le commerce, Fabien Domelier reconnaît avoir eu le déclic après son bac ES, en obtenant tour à tour un DUT Technique de commercialisation puis une licence de commerce et gestion d'entreprise, par le biais du CNAM, à Reims. Fort de ses diplômes, l'Ardennais entame sa vie active à Bordeaux au sein du groupe agroalimentaire Euralis en oeuvrant pour le charcutier-traiteur industriel Stalaven. Il débute son parcours commercial comme chef de secteur. « J'ai beaucoup appris durant cinq ans en tant que vendeur auprès des commerces de proximité : restaurateurs, charcutiers, boulangers et traiteurs. Le travail était intéressant, je bénéficiais d'un très bon niveau de vie mais je ne m'y retrouvais pas en terme de valeurs. Cela ne ressemblait pas à mon éducation. »

Ayant toujours « une envie entrepreneuriale », Fabien Domelier décide de « de tout plaquer et repartir à zéro » et s'intéresse alors aux dessous du monde du chocolat

à mon éthique », avance-t-il. Son projet mûrit en 2017 et, l'année suivante, il s'efforce de trouver des fournisseurs pour aller « de la fève à la tablette ».

DU GARAGE DE SES PARENTS À SON PROPRE LABORATOIRE

« Grâce au soutien de la meilleure cheffe chocolatière au monde, Hasnaâ Ferreira, gérante de Hasnaâ Chocolat Grand Crus, à Bordeaux, qui m'a ouvert ses portes en me prenant en stage, j'ai appris à mieux connaître la fève de cacao comment la sélectionner et la valoriser, pour en faire un super chocolat. C'est chez elle, en plus de recherches personnelles, que j'ai préparé mon lancement dans le garage de mes parents avec du petit matériel. »

Après douze mois concluants, Fabien Domelier fonde donc en 2019, sa propre marque dans la boulangerie-pâtisserie familiale de Charleville-Mézières. Il peaufine alors sa stratégie et les recettes à mettre en place pour monter progressivement en puissance. Ce qui l'amène à ouvrir un second magasin « Le Mont Olympe » tout en y installant un atelier 100 % dédié à la fabrication de chocolats : tablettes « pure origine », pralinées et confiseries chocolatées (ganaches, écailles d'ardoises, oursours bleu, nougâtes...).

En avril 2020, Fabien Domelier met en vente sa première tablette de chocolat 100% éthique. En l'espace de cinq ans, celui qui a choisi de passer d'une place confortable de salarié à un métier très prenant et rigoureux mais « beaucoup plus passionnant et motivant » ne regrette pas ce choix de vie. En dépit d'un départ compliqué.

« Je n'ai pas eu beaucoup de chance en ayant été successivement freiné par les manifestations sur la réforme des retraites, le Covid, le

locales, Fabien Domelier parvient à développer son affaire.

Profitant des opportunités se présentant sur le marché local de l'immobilier, il a, par ailleurs, acquis un fonds de commerce à Montcy-Saint-Pierre au lieu-dit « Les six chemins » afin d'y ouvrir une troisième boulangerie avec un atelier chocolaterie-confiserie « pour répondre à de nouveaux défis ». Elle ouvrira à l'automne et pourrait, au rythme d'une à deux journées par mois, être ouverte au public. L'ensemble familial comprendra alors 18 personnes : apprentis, ouvriers, vendeurs, employé administratif et dirigeants inclus.

Enfin, d'ici la fin d'année, il envisage de racheter l'affaire de ses parents en devenant président et principal actionnaire des boulangeries « Le Mont Olympe ». « C'est en train de se faire sans brusquer les choses... »

PASCAL REMY

« Mon projet personnel, à ma petite échelle, était de maîtriser ma propre filière et la traçabilité des produits »

et du cacao. « Ce que j'ai découvert n'était pas bien joli par rapport au respect des droits humains et environnementaux. Mon projet personnel, à ma petite échelle, était de maîtriser ma propre filière et la traçabilité des produits. Au lieu d'acheter des blocs de chocolat, mon idée était de partir de la fève de cacao dénichée hors cours et en partenariat avec des sourceurs pour distribuer un produit fini correspondant

premier confinement, la guerre en Ukraine, la hausse colossale des coûts de l'énergie et l'explosion du cours du cacao. Ce qui m'a obligé à importer dès avril deux tonnes de matière première afin de diminuer l'impact de l'inflation ». Mais aujourd'hui, grâce à un solide réseau, à la vente en ligne, à l'expédition sur toute la France métropolitaine et à la diffusion de ses produits dans une dizaine d'épiceries

1990
Naissance le 7 mai à Villers-Semeuse.

2013
Obtient sa licence commerce et gestion d'entreprise.

2014
Deviens chef de secteur commercial à Bordeaux.

2019
Rejoint l'entreprise familiale à Charleville-Mézières et ouvre un second magasin, avenue d'Arches, où il crée « Carré Du Monde ».

2024
Achat d'un nouveau local pour créer un troisième commerce et un nouveau laboratoire.



Retrouvez tous nos portraits sur **matot-braine.fr**

